



Avis de convocation à l'assemblée générale  
annuelle des actionnaires pour 2020 devant  
avoir lieu le 10 septembre 2020

Circulaire de sollicitation de procurations  
par la direction

# Table des matières

Invitation aux actionnaires	ii	Section 5. Rémunération des administrateurs	36
Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires	iii	Section 6. Rapports des comités du conseil	39
Circulaire de sollicitation de procurations par la direction	1	Rapport du comité d'audit	39
<b>Section 1. Sommaire</b>	<b>1</b>	Rapport du comité de gouvernance	41
Assemblée générale annuelle des actionnaires	1	Rapport du comité des mises en candidature	42
Questions soumises à l'assemblée	2	Rapport du comité des ressources humaines	43
<b>Section 2. Vote à l'assemblée générale annuelle</b>	<b>5</b>	<b>Section 7. Déclaration de la rémunération de la haute direction</b>	<b>44</b>
<b>Section 3. Au sujet des candidats proposés à l'élection au poste d'administrateur</b>	<b>11</b>	LETTRE AUX ACTIONNAIRES	44
Candidats au conseil	11	INTRODUCTION	46
Participations totales en actions des administrateurs en poste	19	Rôle, composition et expérience du comité des ressources humaines	46
<b>Section 4. Approche en matière de gouvernance</b>	<b>20</b>	Planification de la relève	47
Survol	20	Philosophie et procédure en matière de rémunération	47
Faits saillants des pratiques de la Société en matière de gouvernance	20	Rémunération et risques	48
Conseil d'administration	20	Consultant du comité des ressources humaines	49
Comités du conseil	21	Étalonnage de la rémunération	50
Indépendance des administrateurs et autres relations	22	<b>ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION</b>	<b>50</b>
Politique sur le vote majoritaire	24	Éléments de la rémunération de la haute direction	50
Politique de diversité	24	Décisions en matière de rémunération pour l'exercice 2020	57
Talents et expérience du conseil	25	Rémunération des membres de la haute direction visés	61
Appartenance à d'autres conseils d'administration	26	Attributions au titre d'un régime incitatif	62
Évaluation du conseil d'administration	27	Graphique de rendement	64
Renouvellements et limites quant à la durée des mandats des membres du conseil	28	Régimes de retraite, prestations et autre rémunération	65
Orientation et formation permanente des administrateurs	28	Contrats de travail et ententes relatives à la retraite	67
Description de poste	29	<b>Section 8. Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés</b>	<b>68</b>
Engagement du conseil et des comités	30	<b>Section 9. Information supplémentaire</b>	<b>69</b>
Planification de la relève	30	Assurance des administrateurs et des dirigeants	69
Éthique commerciale et ligne téléphonique s'y rapportant	31	Notice annuelle	69
Politique d'information de la Société	31	Communications avec le conseil d'administration	69
Médias sociaux	31	<b>Section 10. Approbation des administrateurs</b>	<b>70</b>
Engagement environnemental et social et gouvernance	32	Annexe A – Mandat du conseil d'administration	71
Engagement envers les actionnaires	34	Annexe B – Certaines informations sur le régime d'options d'achat d'actions d'Empire	74
Planification stratégique	34	Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs	77
Gestion du risque	35		

# Invitation aux actionnaires

EMPIRE  
COMPANY LIMITED

Le 16 juillet 2020

À tous les actionnaires,

Nous sommes heureux de vous inviter à vous joindre à notre conseil d'administration ainsi qu'aux membres de notre haute direction lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour 2020 (l'« **assemblée** »), qui aura lieu à 11h (heure de l'Atlantique) le 10 septembre 2020.

Cette année, nous utilisons un outil d'assemblée virtuelle qui permettra une participation à l'assemblée en ligne ou par téléphone en mode d'écoute seulement. Pour répondre à l'impact évolutif et sans précédent du nouveau coronavirus (la « **COVID-19** ») sur la santé publique et afin d'atténuer les risques pour la santé et la sécurité de nos collectivités, de nos actionnaires, de nos employés et de nos autres intervenants, Empire recommande fortement que toutes les participations à l'assemblée s'effectuent grâce à l'outil d'assemblée virtuelle.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont eux-mêmes nommés en tant que fondés de pouvoir) pourront écouter le déroulement de l'assemblée, poser des questions et y voter en ligne en temps réel, sans avoir à s'y présenter eux-mêmes en personne. Les autres personnes qui souhaitent assister à l'assemblée virtuelle en tant qu'invités (y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas eux-mêmes nommés en tant que fondés de pouvoir) pourront écouter le déroulement de l'assemblée, mais ne pourront poser de questions ni voter pendant l'assemblée. L'assemblée virtuelle sera accessible au moyen d'une webémission sonore en direct à l'adresse <http://web.lumiagm.com/199783167>, **mot de passe : empire2020 (sensible à la casse)**. Ainsi, les actionnaires et les fondés de pouvoir auront l'occasion de participer à l'assemblée, sans égard à leur emplacement géographique.

Conformément aux statuts de la Société et aux lois sur les sociétés applicables, un quorum d'actionnaires (ou leurs fondés de pouvoir) assistera personnellement à l'assemblée aux bureaux d'Empire Company Limited, au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse).

Les questions devant être examinées à l'assemblée et faire l'objet d'un vote sont présentées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction qui accompagnent la présente invitation. Dans ce document, vous trouverez d'importants renseignements et des directives détaillées sur la façon de participer virtuellement à l'assemblée. La situation créée par la COVID-19 continue d'évoluer, et il se peut que de nouvelles restrictions imposées ou d'autres mesures réglementaires prises avant l'assemblée aient des conséquences sur notre procédure ou nos arrangements pour l'assemblée. Si tout pareil développement entraîne un changement dans les arrangements relatifs à l'assemblée qui sont décrits dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, Empire en avisera les actionnaires en diffusant un communiqué de presse et en affichant les détails s'y rapportant sur son site Web, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca).

Empire s'est engagée à vous tenir, vous, nos investisseurs, informés sur votre placement. Notre rapport annuel de 2020 et nos rapports trimestriels sont disponibles sur notre site Web à [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca) ou à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ou vous pouvez en demander un exemplaire, par écrit, à l'adresse suivante :

**Relations avec les investisseurs**

**Empire Company Limited**

**115 King Street**

**Stellarton (Nouvelle-Écosse)**

**B0K 1S0**

**Courriel : [investor.relations@empireco.ca](mailto:investor.relations@empireco.ca)**

En espérant nous entretenir avec vous à l'assemblée du 10 septembre 2020, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

signé « James M. Dickson »

**James M. Dickson**

Président du conseil

signé « Michael Medline »

**Michael Medline**

Président et chef de la direction

# Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires

**EMPIRE**  
COMPANY LIMITED

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'« **assemblée** ») d'Empire Company Limited (« **Empire** ») aura lieu :

**Le 10 septembre 2020**

**À 11 h (heure de l'Atlantique)**

**Webémission sonore en direct à l'adresse : <http://web.lumiagm.com/199783167>, mot de passe : **empire2020** (sensible à la casse)**

**ou par téléphone en mode écoute seulement : 1 888 390-0546 (Amérique du Nord) ou 1 416 764-8688 (Toronto)**

Conformément aux statuts de la Société et aux lois sur les sociétés applicables, un quorum d'actionnaires (ou leurs fondés de pouvoir) assistera personnellement à l'assemblée aux bureaux d'Empire Company Limited, au 115 King Street, St. John's (Nouvelle-Écosse). L'assemblée a lieu aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés audités d'Empire pour l'exercice terminé le 2 mai 2020, de même que le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
2. élire les administrateurs pour l'année suivante et fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs;
3. approuver la rémunération des administrateurs pour l'année suivante;
4. nommer l'auditeur pour l'année suivante;
5. autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur;
6. étudier une résolution consultative sur la rémunération de la haute direction; et
7. traiter toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée.

Cette année, Empire utilise un outil d'assemblée virtuelle permettant la participation à l'assemblée en ligne ou par téléphone en mode d'écoute seulement. Pour répondre à l'impact évolutif et sans précédent du nouveau coronavirus sur la santé publique et afin d'atténuer les risques pour la santé et la sécurité de nos collectivités, de nos actionnaires, de nos employés et de nos autres intervenants, Empire recommande fortement que toutes les participations à l'assemblée s'effectuent grâce à l'outil d'assemblée virtuelle.

Le présent avis est accompagné d'une circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « **circulaire** »). La nature des affaires devant être traitées à l'assemblée est décrite plus en détail dans la circulaire.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont eux-mêmes nommés en tant que fondés de pouvoir) pourront écouter le déroulement de l'assemblée, poser des questions et voter en ligne en temps réel, sans avoir à s'y présenter eux-mêmes en personne. Les autres personnes qui souhaitent désirent assister à l'assemblée virtuelle en tant qu'invités (y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas eux-mêmes nommés en tant que fondés de pouvoir) pourront écouter le déroulement de l'assemblée, mais ne pourront poser des questions ni voter pendant l'assemblée. L'assemblée virtuelle sera accessible au moyen d'une webémission sonore en direct à l'adresse <http://web.lumiagm.com/199783167>, mot de passe : **empire2020** (sensible à la casse).

Empire encourage les actionnaires à continuer à voter d'avance par procuration ou de façon électronique à l'assemblée virtuelle conformément aux directives fournies dans la circulaire sous la rubrique « Vote à l'assemblée générale annuelle ». Les actionnaires inscrits et les personnes désignées auront besoin d'un numéro de contrôle personnel pour participer à l'assemblée par webémission, y poser des questions et y voter « en temps réel » grâce au portail en ligne. Les actionnaires non inscrits (ou véritables) peuvent visionner une webémission en direct de l'assemblée au moyen du portail en ligne, mais ne pourront voter virtuellement ni poser de questions. L'outil d'assemblée virtuelle permettra également aux actionnaires et aux invités d'écouter le déroulement de l'assemblée par téléphone. L'assemblée sera accessible grâce à une webémission sonore en direct à l'adresse <http://web.lumiagm.com/199783167>, mot de passe : **empire2020** (sensible à la casse). Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont eux-mêmes nommés en tant que fondés de pouvoir) et souhaitent assister à l'assemblée virtuelle et y voter devront s'assurer de demeurer connectés à l'assemblée virtuelle en tout temps pour voter une fois le scrutin commencé, et les actionnaires ou les fondés de pouvoir ont la responsabilité de s'assurer de maintenir leur connectivité à Internet pour la durée de l'assemblée.

Cette année, nous utilisons également une procédure de notification afin de vous offrir l'accès électronique à notre circulaire et aux autres documents relatifs à l'assemblée, plutôt que de vous en poster des copies papier. L'adoption de la remise électronique de la circulaire fait partie de notre engagement visant à réduire notre empreinte environnementale puisque la remise électronique réduit sensiblement nos coûts d'impression et d'envoi postal et a moins d'impact environnemental car cette méthode réduit le matériel, les rebuts et la consommation d'énergie.

Les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B inscrits à la fermeture des bureaux le 20 juillet 2020 et leurs fondés de pouvoir dûment nommés seront autorisés à voter à l'assemblée. Les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A inscrits à la fermeture des bureaux le 20 juillet 2020 et leurs fondés de pouvoir dûment nommés sont autorisés à voter seulement au sujet de la résolution consultative sur la rémunération de la haute direction à l'assemblée.

Les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B inscrits qui souhaitent voter par procuration sont priés de remplir, de signer, de dater et de retourner le formulaire de procuration à l'intention des porteurs d'actions ordinaires de catégorie B au secrétaire d'Empire, 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0 au plus tard à 11 h (heure de l'Atlantique) le 8 septembre 2020 ou, si l'assemblée est reportée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant le moment fixé pour la reprise de l'assemblée à laquelle la procuration doit être utilisée.

Les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A inscrits qui souhaitent voter par procuration à l'assemblée peuvent voter à l'égard de la résolution consultative sur la rémunération des membres de la haute direction en remplissant le formulaire de procuration à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A, et en le retournant à l'adresse suivante :

**Société de fiducie AST (Canada)**  
**aux soins du service des procurations**  
**C. P. 721**  
**Agincourt (Ontario)**  
**M1S 0A1**

Par ailleurs, les actionnaires inscrits peuvent également voter d'avance en ligne, par téléphone, par courriel ou par télécopieur en suivant les directives indiquées sur le formulaire d'instructions de vote.

De plus, tous les actionnaires qui souhaitent voter par procuration en temps réel à l'aide de l'outil d'assemblée virtuelle sont priés de suivre attentivement les directives indiquées dans la circulaire et sur leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote. **Cette année, les instructions incluent aussi l'étape additionnelle d'inscription de ce fondé de pouvoir auprès de notre agent des transferts, Société de fiducie AST (Canada), après avoir soumis leur formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote. Veuillez composer le 1 866 751-6315 (en Amérique du Nord) ou le 1 212 235-5754 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord). Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir, celui-ci ne recevra pas le numéro de contrôle lui servant d'accréditation pour l'ouverture d'une session en ligne dont il a besoin pour voter à l'assemblée. En conséquence, ce fondé de pouvoir pourra seulement assister à l'assemblée en ligne en tant qu'invité.**

Si vous êtes un actionnaire non inscrit admissible à voter et à recevoir ces documents par l'entremise de votre courtier ou autre intermédiaire, vous devriez examiner le formulaire d'instructions de vote fourni par votre courtier ou intermédiaire pour obtenir des renseignements sur la façon d'exercer les votes afférents à vos actions.

Fait à Stellarton (Nouvelle-Écosse), le 16 juillet 2020.

#### **SUR L'ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

signé « Doug Nathanson »

**Doug Nathanson**  
Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire

# Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

## Section 1.

### Sommaire

Le présent sommaire indique les faits saillants contenus ailleurs dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « **circulaire** ») à l'égard d'Empire Company Limited (« **Empire** » ou la « **Société** »). Ce sommaire ne contient pas tous les renseignements dont vous devriez tenir compte et vous êtes priés de lire la circulaire au complet avant de voter.

Sauf indication contraire, la date de la présente circulaire et les renseignements qu'elle contient sont à jour en date du 16 juillet 2020. Tous les montants en dollars sont présentés en dollars canadiens (« **CA** »), sauf précision contraire.

### Assemblée générale annuelle des actionnaires

**Date :** Le 10 septembre 2020  
**Heure :** 11 h (heure de l'Atlantique)  
**Endroit :** Participation virtuelle au moyen d'une webémission sonore en direct à l'adresse <http://web.lumiagm.com/199783167>, **mot de passe : empire2020 (sensible à la casse)**

Conformément aux statuts de la Société et aux lois sur les sociétés applicables, un quorum d'actionnaires (ou leurs fondés de pouvoir) sera personnellement présent à l'assemblée, au bureau d'Empire Company Limited, au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse).

**Date de référence :** Le 20 juillet 2020  
**Vote :** Tout porteur d'actions ordinaires de catégorie B inscrit au registre au moment de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« **assemblée** ») aura le droit d'assister, de prendre la parole et de voter à l'assemblée, en personne ou par procuration. Tout porteur d'actions sans droit de vote de catégorie A inscrit au registre au moment de l'assemblée aura le droit d'assister et de prendre la parole à l'assemblée, mais n'aura pas le droit d'y voter, sauf en ce qui concerne le vote à titre consultatif non contraignant concernant la rémunération de la haute direction.

#### Participation virtuelle

Cette année, Empire utilise un outil d'assemblée virtuelle qui permettra une participation à l'assemblée en ligne ou par téléphone en mode d'écoute seulement. Pour répondre à l'impact évolutif et sans précédent du nouveau coronavirus (la « **COVID-19** ») sur la santé publique et afin d'atténuer les risques pour la santé et la sécurité de nos collectivités, de nos actionnaires, de nos employés et de nos autres intervenants, Empire recommande fortement que toutes les participations à l'assemblée s'effectuent au moyen de l'outil d'assemblée virtuelle.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont eux-mêmes nommés en tant que fondés de pouvoir) pourront écouter le déroulement de l'assemblée, poser des questions et y voter en ligne en temps réel, sans avoir à s'y présenter en personne. Les autres personnes qui souhaitent assister à l'assemblée virtuelle en tant qu'invités (y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas eux-mêmes nommés en tant que fondés de pouvoir) pourront écouter le déroulement de l'assemblée, mais ne pourront poser de questions ni voter pendant l'assemblée. L'assemblée virtuelle sera accessible au moyen d'une webémission sonore en direct à l'adresse <http://web.lumiagm.com/199783167>, **mot de passe : empire2020 (sensible à la casse)**. Les actionnaires et les fondés de pouvoir auront l'occasion de participer à l'assemblée de façon virtuelle grâce à

une webémission sonore en direct, sans égard à leur emplacement géographique, conformément aux instructions fournies dans la circulaire sous la rubrique « Vote à l'assemblée générale annuelle ».

L'outil d'assemblée virtuelle vise à rehausser l'engagement des actionnaires. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont eux-mêmes nommés en tant que fondés de pouvoir) recevront un numéro de contrôle personnel qui leur permettra d'écouter le déroulement de l'assemblée, de poser des questions et de voter « en temps réel » à l'assemblée en webémission au moyen du portail en ligne. Les actionnaires non inscrits (ou véritables) qui ne se sont pas eux-mêmes nommés en tant que fondés de pouvoir peuvent quand même visionner la webémission en direct et écouter le déroulement de l'assemblée grâce au portail en ligne, mais ils ne pourront voter virtuellement ni poser de questions à l'assemblée en direct. L'outil d'assemblée virtuelle permettra également aux actionnaires et aux invités d'écouter le déroulement de l'assemblée par téléphone. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont eux-mêmes nommés en tant que fondés de pouvoir) souhaitant assister à l'assemblée virtuelle et y voter devront s'assurer de demeurer connectés à l'assemblée virtuelle en tout temps afin de voter une fois le scrutin commencé, et les actionnaires ou les fondés de pouvoir ont la responsabilité de s'assurer de maintenir leur connectivité à Internet pour la durée de l'assemblée.

La situation découlant de la COVID-19 continue d'évoluer alors que nous préparons la présente circulaire. Il se peut que de nouvelles restrictions imposées ou d'autres mesures réglementaires prises avant l'assemblée aient des répercussions sur la procédure ou les arrangements relatifs à l'assemblée. Si de tels développements entraînent un changement dans les arrangements concernant l'assemblée qui sont décrits dans le présent document, Empire avisera les actionnaires en diffusant un communiqué de presse et en affichant les détails s'y rapportant sur son site Web, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca).

#### Ordre du jour de l'assemblée

1. Recevoir les états financiers consolidés audités d'Empire pour l'exercice terminé le 2 mai 2020, ainsi que le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
2. Élire les administrateurs et fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs;
3. Approuver la rémunération des administrateurs;
4. Nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur pour l'exercice 2021;
5. Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur; et
6. Vote à titre consultatif concernant la rémunération de la haute direction.

## Questions soumises au vote

Résolutions	Recommandation du conseil concernant le vote
Élire les membres du conseil d'administration (le « conseil »)	À L'ÉGARD DE CHAQUE CANDIDAT AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
Fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs	En faveur
Approuver la rémunération des administrateurs	En faveur
Nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur pour l'exercice 2021	En faveur
Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur	En faveur
Vote à titre consultatif concernant la rémunération de la haute direction	En faveur

Sur recommandation du conseil d'administration, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote qui vous est remis ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés aux actions représentées en faveur des résolutions, tel qu'il est indiqué ci-dessus. Chacune de ces questions doit être approuvée à la majorité des voix exprimées.

## Questions soumises à l'assemblée

### 1. États financiers consolidés audités

Les états financiers consolidés audités d'Empire pour l'exercice terminé le 2 mai 2020, de même que le rapport de l'auditeur s'y rapportant, seront présentés à l'assemblée. Ces états financiers consolidés audités et le rapport de l'auditeur s'y rapportant sont inclus dans le rapport annuel de 2020, qui peut être consulté à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca). On peut obtenir des exemplaires supplémentaires de ces documents sur demande au service des relations avec les investisseurs de la Société et des exemplaires de ceux-ci seront disponibles à l'assemblée.

### 2. Élection des membres du conseil d'administration

Le nombre d'administrateurs devant être élus lors de l'assemblée est fixé à 14. Leur mandat expire à la prochaine assemblée générale annuelle ou lors de leur démission ou départ à la retraite, selon le premier événement. Pour de plus amples renseignements au sujet des candidats au poste d'administrateur, se reporter à la rubrique de la présente circulaire intitulée « Candidats proposés à l'élection au poste d'administrateur ». Les tableaux suivants présentent des renseignements sommaires au sujet de chacun des candidats au poste d'administrateur. Chacun des administrateurs actuels de la Société est également administrateur de la filiale en propriété exclusive d'Empire, Sobeys Inc. (« Sobeys »).

CANDIDATS AU POSTE D'ADMINISTRATEUR – ADMINISTRATEURS ACTUELS SE PORTANT CANDIDATS À L'ÉLECTION											
Nom	Âge	Administrateur depuis	Fonction	Indépendant	Comités permanents auxquels siège actuellement l'administrateur <sup>1)</sup>				Siège actuellement au conseil d'autres émetteurs assujettis	Résultats du vote de 2019 en faveur	Total des réunions durant l'exercice 2020
					CA	CG	CRH	CMC			
Cynthia Devine	56	2013	Chef des finances, Maple Leaf Sports & Entertainment	✓	P	✓		✓		100 %	100 %
James M. Dickson	62	2015	Conseil juridique Stewart McKelvey	✓					Clearwater Seafoods Incorporated FPI Crombie	100 %	100 %
Sharon Driscoll	58	2018	Chef des finances, Ritchie Bros. Auctioneers Inc.	✓	✓					100 %	100 %
Gregory Josefowicz	67	2016	Administrateur de sociétés	✓			✓		United States Cellular Corporation	100 %	100 %
Sue Lee	68	2014	Administratrice de sociétés	✓			✓		Waste Connections Inc.	100 %	100 %
William Linton	66	2015	Administrateur de sociétés	✓		✓	P	✓	Deveron UAS Corp. Groupe TMX Limitée	100 %	100 %
Michael Medline	57	2017	Président et chef de la direction, Empire et Sobeys							100 %	100 %
Martine Reardon	58	2017	Administratrice de sociétés	✓	✓	✓		✓		100 %	100 %
Frank C. Sobeys	67	2007	Administrateur de sociétés	✓		✓				100 %	100 %
John R. Sobeys	71	1979	Administrateur de sociétés	✓	✓					100 %	100 %
Karl R. Sobeys	65	2001	Administrateur de sociétés	✓			✓			100 %	100 %
Paul D. Sobeys	63	1993	Administrateur de sociétés	✓		✓			FPI Crombie	100 %	100 %
Rob G.C. Sobeys	53	1998	Administrateur de sociétés	✓		✓	✓			100 %	100 %
Martine Turcotte	59	2012	Administratrice de sociétés	✓	✓	P		P	CIBC	100 %	100 %

#### Note :

1) Ces renseignements reflètent les comités auxquels siège l'administrateur en date du 2 mai 2020. Comité d'audit – CA, comité de gouvernance – CG, comité des ressources humaines – CRH, comité des mises en candidature – CMC et président – P. Voir la page 30 de la présente circulaire pour les détails.

On propose à l'assemblée de fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs de la Société.

### 3. Rémunération à titre d'administrateur

Le conseil recommande aux actionnaires d'approuver la rémunération des administrateurs indiquée ci-après pour la période de 12 mois commençant le 10 septembre 2020. La rémunération est versée au comptant ou sous forme d'unités d'actions différées (« UAD »), sous réserve des exigences relatives à l'actionariat. Pour de plus amples renseignements au sujet de la rémunération des administrateurs et des changements proposés pour cette année, se reporter à la rubrique « Rémunération des administrateurs » de la présente circulaire.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS PROPOSÉE <sup>(1)(2)</sup>	
Rémunération du président du conseil	450 000 \$
Rémunération globale des administrateurs	
• Membres d'un comité	220 000 \$
• Membres de deux ou de plusieurs comités	225 000 \$
Rémunération additionnelle des présidents des comités	
• Audit	30 000 \$
• Ressources humaines	25 000 \$
• Gouvernance et (ou) mises en candidature	15 000 \$

#### Notes :

- 1) Les administrateurs sont assujettis à des lignes directrices relatives à l'actionariat minimum d'au moins 580 000 \$, tel qu'indiqué sous la rubrique « Rémunération des administrateurs » dans la présente circulaire.
- 2) Les administrateurs qui ne sont pas des résidents du Canada reçoivent leur rémunération d'administrateur en dollars américains (« US ») à raison d'un taux de change de 1 \$ CA pour 1 \$ US. Par exemple, pour les administrateurs qui sont membres d'un comité, la rémunération globale des administrateurs sera établie à 220 000 \$ US.

### 4. Nomination de l'auditeur

Le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été nommé pour la première fois en tant qu'auditeur de la Société le 24 juin 2015. Le comité d'audit a examiné l'indépendance et le rendement de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. après l'achèvement de sa cinquième année en tant qu'auditeur externe de la Société. Sur le fondement de cet examen, il a été recommandé au conseil que ce cabinet soit nommé de nouveau. Le conseil recommande aux actionnaires de nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. en tant qu'auditeur de la Société pour l'exercice 2021. On peut trouver davantage de renseignements sur cette recommandation dans la section de la présente circulaire intitulée « Rapport du comité d'audit ».

### 5. Autorisation des administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur

Le tableau suivant présente les honoraires facturés à la Société et à ses filiales par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pour l'exercice 2020 et l'exercice 2019.

HONORAIRES DE L'AUDITEUR POUR EMPIRE COMPANY LIMITED ET SES FILIALES	Exercice terminé le	
	2 mai 2020	4 mai 2019
	Honoraires d'audit	2 107 048 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	535 460	351 035
Honoraires pour services fiscaux	15 750	15 750
Autres honoraires	320 833	33 680
Total des honoraires	2 979 091 \$	2 470 465 \$

Pour l'exercice 2020, les honoraires d'audit incluent les honoraires d'audit des états financiers annuels consolidés, les examens des états financiers intermédiaires trimestriels résumés et l'audit des états financiers du régime d'avantages sociaux des employés. Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les audits effectués à des fins spécifiques, l'audit de transition à la norme internationale d'information financière 16 « Contrats de location » et les services de traduction en français. Les honoraires pour

services fiscaux ont trait à divers services de consultation à l'égard de points spécifiques. Les autres honoraires incluent les honoraires facturés pour tous les autres services, excepté ceux présentés dans les catégories d'honoraires d'audit, d'honoraires pour services liés à l'audit et d'honoraires pour services fiscaux, y compris les autres services de consultation.

Le conseil recommande aux actionnaires d'autoriser le conseil à fixer la rémunération de l'auditeur.

### 6. Vote à titre consultatif sur la rémunération de la haute direction

Le conseil, sur la recommandation du comité de gouvernance, a établi qu'il y avait lieu de tenir à nouveau un vote à titre consultatif non contraignant à l'égard de la rémunération de la haute direction. Il s'agira du onzième vote à titre consultatif annuel de la Société à l'égard de la rémunération de la haute direction. Lors de l'assemblée générale annuelle de 2019, 124 001 713 actions sans droit de vote de catégorie A (soit 71,4 pour cent des actions sans droit de vote de catégorie A en circulation) étaient représentées par procuration à l'assemblée, et 87,5 pour cent de celles-ci ont fait l'objet d'un vote en faveur de la résolution consultative. Les actions ordinaires de catégorie B ont toutes fait l'objet d'un vote en faveur de la résolution consultative.

En qualité de porteur d'actions sans droit de vote de catégorie A ou de porteur d'actions ordinaires de catégorie B, il vous sera donné l'occasion de voter « en faveur » de la philosophie d'Empire en matière de rémunération de la haute direction ou « contre » cette philosophie au moyen de la résolution suivante :

*Il est résolu, à titre consultatif, ce qui suit : sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A et les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B acceptent la philosophie en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction relative à l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour 2020 qui a été remise d'avance.*

Puisque le vote est effectué à titre consultatif, il ne sera pas contraignant pour le conseil. Toutefois, le conseil, et plus particulièrement le comité des ressources humaines (le « comité des RH »), tiendront compte des résultats du vote dans le cadre de son examen permanent de la rémunération de la haute direction.

Les tableaux ci-dessous présentent sommairement les éléments de la rémunération de la haute direction et la rémunération des membres de la haute direction visés (les « MHDV ») de la Société pour l'exercice 2020. Pour de plus amples renseignements sur la rémunération des membres de la haute direction, se reporter à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ACTUELLE DE LA HAUTE DIRECTION				
Élément	Forme		Période couverte	Objectifs
Salaire de base	Au comptant		Annuelle	• Tenir compte de l'étendue de la responsabilité, du rendement et de la contribution de chaque membre de la haute direction
Rémunération variable	Régime de participation aux bénéfices (le « RPB »)	Au comptant	Annuelle	• Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuels
	Régime incitatif à long terme (le « RILT »)	Unités d'actions axées sur le rendement (les « UAR ») Unités d'actions différées (les « UAD »)	Pluriannuelle	• Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement sur trois ans
		Unités d'actions spéciales (les « UAS »)	Pluriannuelle	• Récompenser les membres de la haute direction pour l'accroissement de la valeur du placement des actionnaires
		Options d'achat d'actions d'Empire (les « options d'achat d'actions »)	Pluriannuelle	• Motiver l'équipe de la haute direction à créer une valeur à long terme pour le placement des actionnaires • Fidéliser les gens de talent en offrant des occasions de rémunération concurrentielle
Autres éléments de la rémunération				
Rente de retraite et avantages sociaux	L'objectif des régimes de retraite de la Société est de fournir des versements périodiques aux participants des régimes durant leur retraite jusqu'à leur décès en fonction de leurs années de service en tant qu'employés. Les MHDV actuels cotisent à un régime à cotisations déterminées et à un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées pour les membres de la haute direction (le « RRC PD »). Un RRC à prestations déterminées est désormais disponible, bien que les MHDV actuels ne participent pas à ce régime. Les MHDV participent aux régimes d'avantages sociaux de la Société qui offrent une assurance médicale, une assurance-médicaments et une assurance dentaire, une assurance contre les maladies graves, une assurance-vie collective, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, une assurance-invalidité de courte durée et une assurance-invalidité de longue durée payée par l'employé.			
Avantages indirects	Des avantages indirects limités sont fournis et comprennent une voiture louée par la Société, un examen médical annuel, une allocation de planification financière pour les membres de la haute direction et une allocation d'adhésion à un club.			

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS POUR L'EXERCICE 2020 <sup>1)</sup>							
Nom et poste principal	Salaire	Attributions fondées sur des actions	Attributions fondées sur des options	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres	Valeur du régime de retraite	Toute autre rémunération	Rémunération totale
				Versements annuels (RPB)			
Michael Medline <sup>2)</sup> , Président et chef de la direction	1 109 610 \$	1 856 250 \$	8 137 500 \$	1 406 250 \$	471 000 \$	55 075 \$	13 035 685 \$
			(1 237 500 \$ + 6 900 000 \$)				
Michael Vels, Chef des finances	684 608	1 050 000	700 000	525 000	152 000	2 811	3 114 419
Pierre St-Laurent, Vice-président exécutif et chef de l'exploitation, gamme complète de services	636 275	1 235 000	390 000	487 500	946 000	4 476	3 699 251
Simon Gagné, Vice-président exécutif, ressources humaines	524 609	477 000	318 000	397 500	248 000	95 528	2 060 637
Vivek Sood Vice-président exécutif, entreprises connexes	375 005	337 500	225 000	281 250	(8 000)	2 811	1 213 566

**Notes:**

- 1) Le tableau complet du sommaire de la rémunération figure à la page 61 de la présente circulaire sous la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération ».
- 2) M. Medline a également reçu une subvention de maintien en poste évaluée à 6,9 millions de dollars. Les détails de la subvention de maintien en poste de M. Medline sont décrits à la section de la présente circulaire intitulée « Accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction ».

## Section 2.

# Vote à l'assemblée générale annuelle

### REMISE DES DOCUMENTS DE PROCURATION ET SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La présente circulaire est fournie dans le cadre de la sollicitation, par la direction d'Empire et pour le compte de celle-ci, de procurations des porteurs d'actions ordinaires sans droit de vote de catégorie A et de procurations des porteurs d'actions ordinaires de catégorie B (collectivement appelées la « **procuration** » ou les « **procurations** ») devant servir à l'assemblée qui se tiendra aux lieux, date et heure et aux fins indiqués dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ci-joint.

Cette année, la Société utilise une procédure de notification pour remettre la présente circulaire aux actionnaires inscrits ou aux actionnaires non inscrits (véritables) (les « **actionnaires véritables** ») en leur donnant un accès électronique à sa circulaire dans le cadre de l'assemblée, plutôt que d'en poster des copies papier. La remise électronique réduit sensiblement nos coûts d'impression et d'envoi postal et a moins d'impact environnemental car cette méthode réduit le matériel, les rebuts et la consommation d'énergie.

Plutôt que de poster la circulaire aux actionnaires, la Société a rendu la présente circulaire accessible sur le site Web de AST Fulfilment à l'adresse [www.meetingdocuments.com/astca/emp](http://www.meetingdocuments.com/astca/emp). De plus, la circulaire est également affichée sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca) et sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les actionnaires recevront un avis de la disponibilité des documents de procuration pour l'assemblée, ainsi qu'un formulaire de procuration ou d'instructions de vote, selon qu'ils sont des actionnaires inscrits ou des actionnaires véritables. Voir la rubrique « Comment participer et voter à l'assemblée » ci-dessous. L'avis donne des instructions sur la façon dont les actionnaires peuvent accéder à une copie électronique de la circulaire et l'examiner, ainsi que sur la façon de demander une copie papier des documents de procuration.

Tel que les lois sur les valeurs mobilières applicables le permettent, la Société distribuera des exemplaires de ses documents de procuration au dépositaire et aux intermédiaires afin que ceux-ci les distribuent aux actionnaires véritables. Les lois sur les valeurs mobilières applicables obligent les intermédiaires, les courtiers et leurs prête-noms à demander des instructions de vote aux actionnaires véritables avant les assemblées des actionnaires. Chaque intermédiaire, chaque courtier et chaque prête-nom disposent de leur propre procédure d'envoi par la poste et fournissent leurs propres instructions de retour que les actionnaires véritables devraient suivre attentivement pour s'assurer que les droits de vote se rattachent à leurs actions soient exercés ou que leurs actions soient autrement représentées à l'assemblée. Veuillez lire attentivement ces directives.

On s'attend à ce que la sollicitation soit faite surtout par la poste, mais les administrateurs et dirigeants ou d'autres employés ou mandataires de la Société peuvent aussi solliciter personnellement des procurations à peu de frais. Il existe deux types d'actionnaires véritables – ceux qui s'opposent à ce que leur nom soit transmis aux émetteurs des titres dont ils sont propriétaires (les « **propriétaires véritables opposés** ») et ceux qui ne s'y opposent pas. La Société n'a pas l'intention de rémunérer des courtiers ou des intermédiaires pour l'envoi des documents de procuration et du formulaire d'instructions de vote aux propriétaires véritables opposés. En conséquence, les propriétaires véritables opposés ne recevront pas ces documents, à moins que leur courtier ou intermédiaire n'assume les coûts de livraison. La Société assumera le coût de cette sollicitation pour tous les actionnaires inscrits et actionnaires véritables autres que les propriétaires véritables opposés.

### COMMENT ACCÉDER À L'ASSEMBLÉE

#### *Accéder à l'assemblée virtuelle*

Cette année, en raison des préoccupations pour la santé publique, des restrictions et des autres impacts continus de la pandémie mondiale de la COVID-19 et de l'importance que revêtent pour nous la santé et la sécurité de nos collectivités, de nos actionnaires, de nos employés et de nos autres intervenants, vous pourrez participer à l'assemblée de façon virtuelle à l'aide d'un dispositif connecté à Internet comme un ordinateur portable, un ordinateur de table, une tablette ou un téléphone cellulaire. La plateforme pour l'assemblée sera prise en charge par les navigateurs et les appareils utilisant la version la plus à jour des modules d'extension applicables.

Les mesures que vous devez suivre pour accéder à l'assemblée virtuelle dépendront de la question de savoir si vous êtes un actionnaire inscrit, un actionnaire véritable, un fondé de pouvoir ou un invité.

- Si vous détenez des actions inscrites en votre nom, vous êtes un actionnaire inscrit et vous recevrez un formulaire de procuration.
- Si vous détenez des actions par l'entremise d'un courtier ou d'un autre intermédiaire (comme une banque, une société de fiducie ou un courtier en valeurs mobilières) ou encore d'un dépositaire, vous êtes un actionnaire véritable, et votre intermédiaire vous enverra un formulaire d'instructions de vote.

**Veuillez lire et suivre attentivement les instructions applicables présentées dans les pages suivantes.**

## COMMENT PARTICIPER ET VOTER À L'ASSEMBLÉE

### Voter à l'assemblée virtuelle en tant qu'actionnaire inscrit ou actionnaire véritable

	ACTIONNAIRES INSCRITS	ACTIONNAIRES VÉRITABLES
<b>Remise de documents</b>	La Société a pris des arrangements pour vous envoyer un formulaire de procuration.	Votre intermédiaire (habituellement par l'entremise de son mandataire, Broadridge Financial Solutions, Inc.) vous a envoyé un formulaire d'instructions de vote. Comme la Société ne peut accéder à vos avoirs en actions puisque vous êtes un actionnaire véritable, vous devez suivre les directives de votre intermédiaire.
<b>Pour participer et voter à l'assemblée de façon virtuelle</b>	<p>La Société vous a fait parvenir un formulaire de procuration. Le numéro de contrôle indiqué sur le formulaire de procuration ou la notification par courriel que vous avez reçu est votre numéro de contrôle. Vous pouvez remplir et soumettre le formulaire de procuration comme par les années passées. Toutefois, si vous souhaitez accéder et voter à l'assemblée virtuelle durant la webémission en direct, vous aurez besoin du numéro de contrôle figurant sur le formulaire de procuration et vous n'avez pas besoin de remplir le formulaire de procuration ou de le retourner à Société de fiducie AST (Canada) (« <b>AST</b> ») puisque vous accéderez et voterez à l'assemblée virtuelle durant la webémission en direct.</p> <p>Veillez suivre les étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Ouvrez une session à l'adresse <a href="http://web.lumiagm.com/199783167">http://web.lumiagm.com/199783167</a></b> au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir un délai suffisant pour vous connecter à l'assemblée virtuelle et exécuter la procédure connexe.</li> <li>Cliquez sur « Ouvrir une session » et entrez ensuite le numéro de contrôle qui est indiqué sur votre formulaire de procuration (pour les actionnaires inscrits) ou que AST vous a transmis (pour ceux qui sont nommés en tant que fondés de pouvoir) et le <b>mot de passe : empire2020 (sensible à la casse)</b>. Même si vous prévoyez actuellement accéder et voter à l'assemblée virtuelle, vous devriez envisager la possibilité d'exercer à l'avance les votes afférents à vos actions pour que votre vote soit pris et compté si vous décidez plus tard de ne pas assister à l'assemblée. Vous devriez noter que si vous accédez et votez à l'assemblée virtuelle de quelque manière que ce soit, vous révoquerez toute procuration remise auparavant.</li> </ol>	<p>Un actionnaire véritable qui reçoit un formulaire d'instructions de vote de la part de son intermédiaire ne peut l'utiliser pour voter ou pour représenter autrement ses actions directement à l'assemblée. Pour exercer les votes afférents à vos actions à l'assemblée, votre intermédiaire doit vous nommer en tant que fondé de pouvoir en suivant les instructions indiquées sous la rubrique « Nomination des fondés de pouvoir » ci-dessous. <b>Veillez noter que ces étapes doivent être exécutées avant la date d'échéance pour les procurations, sans quoi vous ne pourrez exercer les votes afférents à vos actions à l'assemblée.</b></p> <p>Pour participer et voter à l'assemblée, veuillez suivre les étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Assurez-vous de vous être nommé vous-même en tant que fondé de pouvoir, tel qu'il est décrit sous la rubrique « Nomination des fondés de pouvoir ».</li> <li>AST vous transmettra par courriel, en votre qualité de fondé de pouvoir, un numéro de contrôle qui vous servira d'authentifiant en ligne et indiquera que le fondé de pouvoir a été dûment nommé <b>ET</b> a rempli à la fois l'étape 1 et l'étape 2, tel qu'il est décrit sous la rubrique « Nomination des fondés de pouvoir ». Ce numéro de contrôle est différent du numéro de contrôle qui vous est transmis sur votre procuration ou votre formulaire d'instructions de vote. Si les étapes 1 et 2 ne sont pas chacune exécutées, votre fondé de pouvoir ne pourra assister et voter en votre nom à l'assemblée. Les actionnaires véritables qui ne se sont pas dûment eux-mêmes nommés en tant que fondés de pouvoir peuvent ouvrir une session pour assister au déroulement de l'assemblée en tant qu'invités. Les invités peuvent écouter le déroulement de l'assemblée; toutefois, ils ne pourront y voter.</li> <li><b>Ouvrez une session à l'adresse <a href="http://web.lumiagm.com/199783167">http://web.lumiagm.com/199783167</a></b> au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir un délai suffisant pour vous connecter à l'assemblée virtuelle et exécuter la procédure connexe.</li> <li>Cliquez sur « Ouvrir une session » et entrez ensuite le numéro de contrôle que AST vous a fourni (pour les fondés de pouvoir) et entrez le <b>mot de passe : empire2020 (sensible à la casse)</b>.</li> </ol>
<b>Si vous ne prévoyez pas assister à l'assemblée, mais souhaitez voter</b>	<p>Vous pouvez remplir le formulaire de procuration et le retourner dans l'enveloppe prévue. Les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A inscrits peuvent également voter en ligne, par téléphone, par courrier électronique ou par télécopieur en suivant les instructions figurant sur le formulaire de procuration.</p> <p>Vous pouvez également nommer un fondé de pouvoir pour participer à l'assemblée annuelle et exercer les votes afférents à vos actions en ligne en remplissant et en retournant le formulaire de procuration. Voir la rubrique « Nomination des fondés de pouvoir » plus loin.</p>	<p>Vous pouvez également remplir le formulaire d'instructions de vote et le retourner à votre intermédiaire. Les porteurs véritables d'actions sans droit de vote de catégorie A peuvent également voter en ligne ou par téléphone en suivant les instructions paraissant sur le formulaire d'instructions de vote.</p> <p>Vous pouvez également nommer un fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée virtuelle et exercer les votes afférents à vos actions en ligne en remplissant et en retournant le formulaire de procuration. Voir la rubrique « Nomination des fondés de pouvoir » plus loin.</p>

	ACTIONNAIRES INSCRITS	ACTIONNAIRES VÉRITABLES
<b>Retour de votre formulaire de procuration ou de votre formulaire d'instructions de vote</b>	<p>Le formulaire de procuration vous indique la façon de transmettre vos instructions de vote, peu importe si vous votez en ligne, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.</p> <p>AST doit recevoir votre formulaire de procuration ou vos instructions de vote, y compris tout formulaire de procuration modifié, au plus tard à 11 h (heure de l'Atlantique) le 8 septembre 2020 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la reprise de l'assemblée reportée ou ajournée (l'« <b>échéance pour les procurations</b> »).</p>	<p>Retourner votre formulaire d'instructions de vote par l'une des méthodes indiquées sur le formulaire d'instructions de vote fourni par votre intermédiaire.</p> <p>Rappelez-vous que votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote suffisamment tôt pour pouvoir y donner suite, habituellement un jour ouvrable avant l'échéance prévue ci-dessous pour les procurations.</p> <p>Pour que votre vote soit pris en compte, AST doit recevoir vos instructions de vote de la part de votre intermédiaire au plus tard à 11 h (heure de l'Atlantique) le 8 septembre 2020 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la reprise de l'assemblée reportée ou ajournée.</p>
<b>Changement de votre vote ou révocation de votre procuration</b>	<p>Si vous avez déjà transmis des instructions de vote et changez d'idée au sujet de votre vote, votre formulaire de procuration peut néanmoins être révoqué en ce qui a trait à toute question à l'égard de laquelle un vote n'a pas encore été pris, en communiquant plus tard vos nouvelles instructions de vote en ligne sur le site Web dont l'adresse est indiquée sur votre formulaire de procuration (<a href="http://www.astvotemyproxy.com">www.astvotemyproxy.com</a>) ou au moyen d'un écrit signé par l'actionnaire ou par son représentant autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une société par actions, alors sous son sceau ou par un dirigeant ou un représentant de celle-ci dûment autorisé par écrit, et déposé auprès du secrétaire de la Société avant le commencement de l'assemblée à la date de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci.</p> <p>Vous pouvez également changer ou révoquer vos instructions de vote en assistant à l'assemblée virtuelle à l'aide de votre numéro de contrôle personnel et y voter. Si vous assistez et votez à l'assemblée virtuelle, votre vote à cette assemblée révoquera votre formulaire de procuration antérieur pour toutes les questions.</p>	<p>Si vous avez déjà fourni des instructions de vote à votre intermédiaire et changez d'idée au sujet de votre vote, veuillez communiquer avec votre intermédiaire par l'entremise duquel vous détenez vos actions afin d'obtenir des instructions sur la procédure à suivre pour la révocation de toute instruction de vote que vous avez donnée auparavant à votre intermédiaire.</p>

### *Fondés de pouvoir*

Si vous avez nommé en tant que fondé de pouvoir un actionnaire inscrit ou un actionnaire véritable (ou si vous êtes un actionnaire non inscrit qui vous êtes nommé vous-même en tant que fondé de pouvoir), vous pouvez accéder et voter à l'assemblée durant la webémission en direct de la manière suivante :

1. AST vous enverra par courriel, en votre qualité de fondé de pouvoir, un numéro de contrôle qui vous servira d'authentifiant en ligne après que le fondé de pouvoir a été dûment nommé **ET** a suivi à la fois l'étape 1 et l'étape 2, tel qu'il est décrit sous la rubrique « Nomination des fondés de pouvoir ». Ce numéro de contrôle est différent du numéro de contrôle qui vous a été fourni sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote. Si les étapes 1 et 2 ne sont pas chacune suivies, votre fondé de pouvoir ne pourra voter et assister à l'assemblée.
2. **Ouvrez une session à l'adresse <http://web.lumiagm.com/199783167>** au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir un délai suffisant pour vous permettre de vous connecter à l'assemblée virtuelle et d'exécuter la procédure connexe.
3. Cliquez sur « Ouvrir une session » et entrez ensuite le numéro de contrôle que vous a fourni AST (pour les fondés de pouvoir) et le **numéro de passe : empire2020 (sensible à la casse)**.

### *Invités*

Si vous souhaitez accéder à l'assemblée en tant qu'invité, vous pouvez vous connecter à l'assemblée tel qu'il est indiqué plus loin. Veuillez noter que les invités pourront écouter le déroulement de l'assemblée, mais ne pourront poser de questions ni voter. Pour vous joindre à l'assemblée, les directives d'ouverture de session sont les suivantes :

1. **Ouvrez une session à l'adresse <http://web.lumiagm.com/199783167>** au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir un délai suffisant pour vous permettre de vous connecter à l'assemblée virtuelle et d'exécuter la procédure connexe.
2. Cliquez sur « Invité » et remplissez ensuite le formulaire en ligne qui vous posera quelques questions simples, comme votre nom.

### *Difficultés à accéder à l'assemblée*

Les actionnaires qui ont des questions concernant le portail de l'assemblée virtuelle ou qui ont besoin d'aide pour accéder au site Web de l'assemblée peuvent téléphoner à AST au 1 800 387-0825 pour des renseignements additionnels. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir (y compris les actionnaires véritables qui se sont eux-mêmes nommés en tant que fondé de pouvoir) souhaitant assister et voter à l'assemblée virtuelle devront s'assurer de demeurer connectés à l'assemblée virtuelle en tout temps pour voter une fois le scrutin commencé. Vous avez la responsabilité de vous assurer de la connectivité à Internet pour toute la durée de l'assemblée. Veuillez noter que si vous perdez votre connectivité une fois que l'assemblée a commencé, vous risquez de ne pas avoir assez de temps pour régler le problème avant que le vote de scrutin ne soit terminé. Par conséquent, même si vous prévoyez actuellement accéder à l'assemblée et y voter durant la webémission en direct, vous devriez envisager la possibilité d'exercer à l'avance les votes afférents à vos actions ou de voter par procuration pour que votre vote soit compté dans l'éventualité où vous auriez des difficultés techniques ou ne pourriez autrement accéder à l'assemblée.

### *Nomination des fondés de pouvoir*

James M. Dickson et Michael Medline, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, qui vous ont été remis sont administrateurs de la Société. **Un actionnaire a le droit de nommer, pour le représenter à l'assemblée, une personne autre que celles dont le nom figure dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote.** Comme l'assemblée se déroulera également de façon virtuelle, le processus de nomination d'une autre personne pour agir comme votre fondé de pouvoir (autre que les fondés de pouvoir nommés) afin de voter en votre nom est différent de ce qu'il aurait été pour une assemblée à laquelle les participants sont tous eux-mêmes présents. Vous devez donc suivre très attentivement les instructions indiquées sur votre formulaire de procuration. Vous pouvez exercer votre droit de nommer un fondé de pouvoir en biffant les noms des personnes désignées et en enregistrant le nom de cette autre personne dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, et le retourner **ET**, si votre fondé de pouvoir assistera et votera à l'assemblée virtuelle, en inscrivant votre fondé de pouvoir en ligne auprès d'AST tel qu'il est décrit ci-dessous. Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir, celui-ci ne recevra pas le numéro de contrôle dont il a besoin pour voter à l'assemblée virtuelle. Si personne n'est désignée, une des personnes dont le nom figure déjà dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, sera réputée avoir été nommée à titre de fondé de pouvoir de l'actionnaire aux fins précisées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ci-joint.

Pour être inscrit et nommé en tant que fondé de pouvoir, veuillez suivre les étapes suivantes :

#### **Étape 1 : Soumettez votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote :**

- Pour nommer une personne autre que James M. Dickson et Michael Medline en tant que fondé de pouvoir, indiquez le nom de la personne dans l'espace vide prévu sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote (si cela est permis) et suivez les instructions de retour pour soumettre ce formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote dans un délai suffisant avant l'assemblée.
- Si votre fondé entend participer et voter en votre nom à l'assemblée virtuelle, l'étape 1 doit être suivie avant l'inscription de ce fondé de pouvoir auprès d'AST, tel qu'il est décrit à l'étape 2 ci-dessous. Cette étape additionnelle doit être suivie une fois que vous aurez soumis votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote. Elle doit être suivie seulement si votre fondé de pouvoir participera et votera en votre nom à l'assemblée virtuelle. Si vous êtes un actionnaire véritable et souhaitez voter à l'assemblée, vous devez indiquer votre propre nom dans l'espace prévu sur le formulaire d'instructions de vote que votre intermédiaire vous a envoyé, suivre les instructions applicables fournies par votre intermédiaire **ET, si vous entendez participer à l'assemblée virtuelle et y exercer les votes afférents à vos actions**, veuillez vous inscrire en tant que votre propre fondé de pouvoir auprès d'AST, tel qu'il est décrit à l'étape 2 ci-dessous. En agissant ainsi, vous demandez à votre intermédiaire de vous nommer en tant que fondé de pouvoir. Il est important que vous respectiez les instructions que vous transmet votre intermédiaire concernant la signature et le retour.

**Étape 2 : Inscrivez votre fondé de pouvoir (si votre fondé de pouvoir participera à l'assemblée virtuelle) :**

- Pour inscrire un tiers fondé de pouvoir (ou, pour les actionnaires véritables, pour vous nommer vous-même en tant que fondé de pouvoir), vous devez composer le **1 866 751-6315 (en Amérique du Nord) ou le 1 212 235-5754 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)** avant l'échéance relative aux procurations et indiquer à AST les renseignements nécessaires sur la personne qui agira en tant que fondé de pouvoir.
- AST donnera ensuite par courriel un numéro de contrôle au fondé de pouvoir.
- Sans ce numéro de contrôle, les fondés de pouvoir (y compris les actionnaires véritables qui souhaitent se nommer eux-mêmes en tant que fondés de pouvoir) ne pourront voter à l'assemblée.

*Exercice des droits de vote afférents aux procurations par les fondés de pouvoir*

Les droits de vote rattachés aux actions que confère un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote doivent être exercés ou faire l'objet d'une abstention de vote conformément aux directives données par l'actionnaire sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. En l'absence de telles directives de l'actionnaire, le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote confère aux fondés de pouvoir un pouvoir discrétionnaire relativement aux personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote à l'égard des questions énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et d'autres questions qui peuvent être dûment soulevées à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, mais non celui de voter lors de l'élection d'une personne au poste d'administrateur de la Société, à moins qu'un candidat à cette élection, proposé de bonne foi, ne soit nommé dans la présente circulaire, ni ne leur confère-t-il le pouvoir de voter lors d'une assemblée autre que l'assemblée précisée dans l'avis de convocation ou lors de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. **Sauf avis contraire, lorsque James M. Dickson ou Michael Medline a été désigné pour voter au nom d'un autre actionnaire, il exercera les droits de vote ainsi :**

- a) en faveur de l'élection des personnes dont le nom figure dans la présente circulaire à titre d'administrateurs proposés de la Société pour la prochaine année et de fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs;**
- b) en faveur de l'approbation de la rémunération des administrateurs telle qu'elle est établie dans la présente circulaire;**
- c) en faveur de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.r.c.l. à titre d'auditeur de la Société pour la prochaine année;**
- d) en faveur de l'autorisation des administrateurs de fixer la rémunération de l'auditeur de la Société; et**
- e) en faveur de la résolution consultative sur la rémunération de la haute direction.**

À la date de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune autre question que celles qui sont énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ci-joint pouvant être soulevées à l'assemblée. Toutefois, si d'autres questions étaient dûment soulevées à l'assemblée, il est de l'intention des personnes dont le nom figure dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote d'exercer les droits de vote à l'égard de telles questions en faisant preuve de jugement en ce qui a trait aux actions représentées par cette procuration.

**ACTIONS SANS DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE A (TITRES DE NÉGOCIATION RESTREINTE)**

En date du 3 juillet 2020, la Société avait 170 973 477 actions sans droit de vote de catégorie A en circulation. **Les porteurs des actions sans droit de vote de catégorie A inscrits le 20 juillet 2020, soit la date de référence fixée par les administrateurs, auront le droit d'assister et de prendre la parole à l'assemblée, mais n'auront pas le droit de voter, sauf à l'égard du vote consultatif non contraignant concernant la rémunération des membres de la haute direction ou tel que l'exige la loi.**

Si une offre publique d'achat en bonne et due forme (autre qu'une « opération portant sur des actions familiales » décrite ci-dessous) des actions ordinaires de catégorie B est présentée, les conditions rattachées aux actions ordinaires de catégorie B et aux actions sans droit de vote de catégorie A stipulent alors généralement que les porteurs canadiens des actions sans droit de vote de catégorie A seront aussi habilités à recevoir une offre d'achat de leurs actions sans droit de vote de catégorie A à des conditions au moins aussi favorables, y compris le prix offert. Si un initiateur acquiert des actions ordinaires de catégorie B aux termes d'une offre publique d'achat officielle et ne présente pas la même offre pour les actions sans droit de vote de catégorie A dans un délai de 60 jours, sauf en cas de décision contraire du conseil d'administration, les actions ordinaires de catégorie B ainsi acquises aux termes de l'offre, ainsi que les autres actions ordinaires de catégorie B détenues par l'initiateur et tout autre tiers agissant conjointement ou de concert avec celui-ci, seront alors converties en actions sans droit de vote de catégorie A.

Une « opération portant sur des actions familiales » s'entend d'un transfert de toute nature d'une participation dans des actions ordinaires de catégorie B à l'un ou à plusieurs des descendants de J. W. Sobey, un homme d'affaires de Stellarton, en Nouvelle-Écosse, aujourd'hui décédé. À cette fin, les descendants comprennent les conjoints, les sociétés contrôlées par chacun de ces descendants ou les sociétés membres de leur groupe et fiduciaires à des fins de planification successorale de bonne foi principalement au bénéfice de ces descendants.

## TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS

Seuls les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B à la fermeture des bureaux le 20 juillet 2020, soit la date de référence établie par les administrateurs, seront autorisés à voter à l'égard de toutes les questions à l'assemblée. En date du 3 juillet 2020, la Société avait 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation, chacune donnant droit à une voix à l'assemblée. Chaque porteur d'actions ordinaires de catégorie B inscrit au moment de l'assemblée aura le droit d'assister et de voter à l'assemblée.

Pour autant que sachent les administrateurs ou les membres de la haute direction de la Société, en date du 3 juillet 2020, les seules personnes ou sociétés qui sont propriétaires véritables de 10 pour cent ou plus des droits de vote rattachés aux actions ordinaires de catégorie B de la Société ou qui exercent un contrôle ou une emprise sur celles-ci, directement ou indirectement, sont les suivantes :

AVOIR EN ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE B		
Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage du total des actions ordinaires de catégorie B émises et en circulation
Class B Holdings Limited (« CBHL ») <sup>1)</sup>	91 183 092	92,91 %

### Note :

- 1) CBHL appartient à DFS Investments Limited, à Dunvegan Holdings Limited et à Sumac Holdings Limited, dont aucun des actionnaires de CBHL n'a de participation majoritaire dans celle-ci. Les 91 183 092 actions ordinaires de catégorie B appartenant en propriété véritable à CBHL sont ainsi inscrites :
- DFS Investments Limited – 29 028 626 actions ordinaires de catégorie B  
DFS Investments Limited est contrôlée par David F. Sobey. Conformément à une entente intervenue entre les actionnaires de CBHL, de même qu'à une entente intervenue entre les actionnaires de DFS Investments Limited, David F. Sobey est en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur 23 028 196 des 29 028 626 actions ordinaires de catégorie B appartenant en propriété véritable à CBHL et inscrites au nom de DFS Investments Limited, et les enfants de David F. Sobey sont en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur les 6 000 430 actions ordinaires de catégorie B restantes. David F. Sobey est aussi propriétaire de 20 454 actions ordinaires de catégorie B et est propriétaire véritable d'une autre tranche de 18 078 actions ordinaires de catégorie B autrement que par l'entremise de CBHL ou de DFS Investments Limited.
  - Dunvegan Holdings Limited – 30 144 832 actions ordinaires de catégorie B  
Dunvegan Holdings Limited est conjointement contrôlée par les enfants de William Sobey (décédé). Conformément à une entente intervenue entre les actionnaires de CBHL, ainsi qu'à une entente intervenue entre les actionnaires de Dunvegan Holdings Limited, chaque actionnaire de Dunvegan Holdings Limited est en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur une partie des 30 144 832 actions ordinaires de catégorie B appartenant en propriété véritable à CBHL et inscrites au nom de Dunvegan Holdings Limited.
  - Sumac Holdings Limited – 32 009 634 actions ordinaires de catégorie B  
Sumac Holdings Limited est contrôlée par Donald R. Sobey. Conformément à une entente intervenue entre les actionnaires de CBHL, ainsi qu'à une entente intervenue entre les actionnaires de Sumac Holdings Limited, Donald R. Sobey est en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur 23 048 200 des 32 009 634 actions ordinaires de catégorie B appartenant en propriété véritable à CBHL et inscrites au nom de Sumac Holdings Limited, et les enfants de Donald R. Sobey sont en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur les 8 961 434 actions ordinaires de catégorie B restantes.

## QUESTIONS AU SUJET DU VOTE

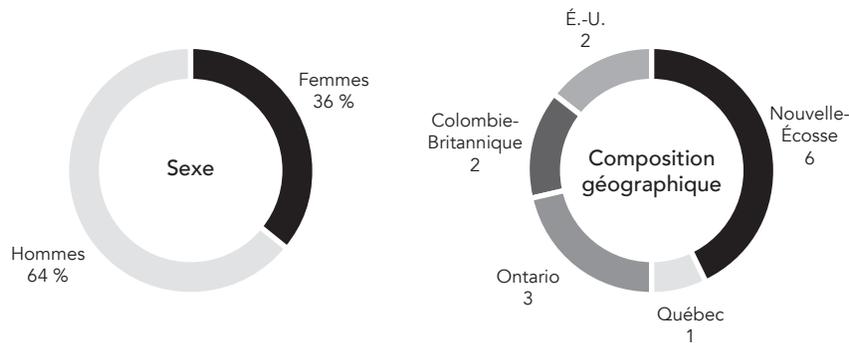
Si vous êtes un actionnaire inscrit, veuillez communiquer avec AST dans l'éventualité où vous avez des questions au sujet du vote. Vous trouverez leurs coordonnées à l'intérieur de la couverture arrière de la présente circulaire. Si vous êtes un actionnaire véritable et que vous avez des questions au sujet du vote, veuillez communiquer avec votre intermédiaire en suivant les directives qui figurent sur votre formulaire d'instructions de vote.

## Section 3.

# Au sujet des candidats proposés à l'élection au poste d'administrateur

## Candidats au conseil

Le nombre d'administrateurs proposés devant être élus lors de l'assemblée est fixé à 14. Leur mandat expire à la levée de la prochaine assemblée générale annuelle ou lors de leur démission ou départ à la retraite, selon le premier événement.



**Note :** Les pourcentages indiqués dans le graphique sur le sexe ci-dessus reflètent à la fois les administrateurs indépendants et les administrateurs non indépendants. Des 13 administrateurs indépendants, 5 sont des femmes.

Tous les candidats au poste d'administrateur ont été antérieurement élus à titre d'administrateurs de la Société. Les administrateurs de la Société sont nommés à titre d'administrateurs de la filiale en propriété exclusive de celle-ci, Sobeys, qui est un émetteur assujéti puisqu'elle a des titres de créance en cours auprès du public. Ces deux sociétés sont considérées comme une seule société à toutes fins pratiques.

Les profils des candidats suivants incluent un sommaire de l'expérience professionnelle de chaque candidat, ses principaux secteurs d'expertise, sa présence aux réunions du conseil et des comités pour l'exercice 2020, son adhésion aux conseils d'autres émetteurs assujétis au cours des cinq dernières années, les résultats de vote à l'assemblée annuelle de l'an dernier et la valeur de la rémunération qu'il a reçue au cours des deux dernières années. Cette section inclut également l'actionnariat de chaque candidat dans la Société, qui est constitué d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD.

### CYNTHIA DEVINE



Âge : 56 ans  
Ontario, Canada  
Administratrice depuis 2013  
**Indépendante**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/cadre dirigeant  
Finances/comptabilité  
Immobilier  
Technologie de l'information  
Engagement environnemental et social et gouvernance (« ESG »)

M<sup>me</sup> Cynthia Devine est chef des finances de Maple Leaf Sports & Entertainment, société de sports professionnels et de divertissement. Auparavant, M<sup>me</sup> Devine était vice-présidente directrice et chef des finances du Fonds de placement immobilier RioCan de mars 2015 à avril 2017. Auparavant, de 2003 à 2014, elle était chef des finances de Tim Hortons Inc. Elle a antérieurement occupé des postes de haute direction dans le domaine des finances de Les Aliments Maple Leaf et de Pepsi-Cola Canada, où elle était chef des finances. Elle siège en tant que membre au Ivey Advisory Board de la Richard Ivey School of Business et en tant que membre du conseil des gouverneurs du North York General Hospital. Elle a siégé auparavant à titre d'administratrice d'ING Direct Canada. M<sup>me</sup> Devine est titulaire d'un diplôme spécialisé en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de la University of Western Ontario, et elle détient le titre de Fellow de l'institut des Comptables professionnels agréés de l'Ontario.

Présence aux réunions du conseil et de comités <sup>1)</sup>		
Conseil	6 sur 6	100 %
Audit (présidente)	4 sur 4	100 %
Gouvernance	4 sur 4	100 %
Mises en candidature	4 sur 4	100 %
Participation au conseil d'autres émetteurs assujétis au cours des cinq dernières années		
Aucune		
Résultats du vote à l'assemblée annuelle		
Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2019	100 %	0 %
Valeur de la rémunération reçue		
Exercice 2020		210 000 \$
Exercice 2019		173 000 \$

Année	Titres détenus				Statut d'actionnariat <sup>8)</sup>			
	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>	Actions de catégorie B <sup>3(a)</sup>	UAD <sup>5)</sup>		Total des actions des UAD <sup>6)</sup>	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>7)</sup>	% de propriété exigée	
Juillet 2020	3 000	99 900 \$	1 s. o. \$	52 214	1 738 726 \$	55 214	1 838 626 \$	317 %
Juillet 2019	3 000	98 490 \$	1 s. o. \$	45 032	1 478 401 \$	48 032	1 576 891 \$	

**JAMES M. DICKSON**

Âge : 62 ans  
Nouvelle-Écosse, Canada  
Administrateur depuis 2015  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/cadre dirigeant  
Finances/comptabilité  
Alimentation de détail/chaîne  
d'approvisionnement  
Gouvernance  
ESG

M. James M. Dickson est président du conseil d'Empire Company Limited. Il est conseiller juridique au sein du cabinet d'avocats Stewart McKelvey. Il compte plus de 30 ans d'expérience et pratique le droit principalement dans les domaines des fusions et acquisitions, du financement d'entreprises et des valeurs mobilières. M. Dickson est administrateur principal de Clearwater Seafoods Incorporated et est un fiduciaire du FPI Crombie. Il est un ancien président du conseil de régie de la Mount Allison University et un ancien président du conseil de la IWK Health Centre Foundation. M. Dickson est titulaire d'un certificat en génie de la Mount Allison University, d'un baccalauréat en génie civil de la Technical University of Nova Scotia et d'un baccalauréat en droit de la University of Calgary. Il est ingénieur et a été nommé conseiller de la reine en 2010.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	6 sur 6	100 %
---------	---------	-------

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Clearwater Seafoods Incorporated	2012 à aujourd'hui
FPI Crombie	2017 à aujourd'hui

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2019	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2020	425 000 \$
Exercice 2019	400 000 \$

**Titres détenus****Statut d'actionnariat<sup>8)</sup>**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3)4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions des UAD <sup>6)</sup>	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>7)</sup>	% de propriété exigée
				s. o. \$					
Juillet 2020	22 150	737 595 \$	1	s. o. \$	21 710	722 943 \$	43 860	1 460 538 \$	252 %
Juillet 2019	22 150	727 184 \$	1	s. o. \$	18 179	596 817 \$	40 329	1 324 001 \$	

**SHARON DRISCOLL**

Âge : 58 ans  
Colombie-Britannique, Canada  
Administratrice depuis 2018  
**Indépendante**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/cadre dirigeant  
Finances/comptabilité  
Immobilier  
Technologie de l'information  
ESG

M<sup>me</sup> Sharon Driscoll est chef des finances de Ritchie Bros. Auctioneers Inc., encanteur industriel qui vend de l'équipement industriel lourd et des camions grâce à des enchères en direct et en ligne. Sharon Driscoll a été nommée co-chef de la direction par intérim de Ritchie Bros. Auctioneers Inc. en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et a exercé ce rôle jusqu'au 6 janvier 2020. Auparavant, M<sup>me</sup> Driscoll était vice-présidente directrice et chef des finances de Katz Group Canada Ltd. de 2013 à 2015. Avant cela, de 2008 à 2013, elle était première vice-présidente et chef des finances de Sears Canada Inc. M<sup>me</sup> Driscoll détient un baccalauréat en commerce (spécialisé) de la Queen's University et est membre des instituts des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	6 sur 6	100 %
Audit	4 sur 4	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Aucune	
--------	--

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2019	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2020	174 500 \$
Exercice 2019	131 500 \$

**Titres détenus****Statut d'actionnariat<sup>8)</sup>**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3)4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions des UAD <sup>6)</sup>	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>7)</sup>	% de propriété exigée
				s. o. \$					
Juillet 2020	0	0 \$	1	s. o. \$	11 999	399 567 \$	11 999	399 567 \$	69 %
Juillet 2019	0	0 \$	1	s. o. \$	6 474	212 541 \$	6 474	212 541 \$	

**GREGORY JOSEFOWICZ**

Âge : 67 ans  
Michigan, États-Unis  
Administrateur depuis 2016  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/cadre dirigeant  
Alimentation de détail/chaîne  
d'approvisionnement  
Commercialisation/marquage  
RH/engagement des employés  
ESG

M. Gregory Josefowicz est administrateur de sociétés. Il est un détaillant chevronné comptant plus de 38 ans d'expérience en affaires. M. Josefowicz a été président du conseil, président et chef de la direction de Borders Group Inc. de 1999 jusqu'à son départ à la retraite en 2006. Auparavant, il a exercé des rôles de haute direction d'importance croissante durant sa carrière de 30 ans auprès de Jewel-Osco, son dernier poste étant celui de président jusqu'à l'acquisition de cette entreprise par Albertsons en 1999. M. Josefowicz est président du conseil de KeHE Distributors, LLC et administrateur de United States Cellular Corporation. Il a été auparavant administrateur principal de Roundy's Inc. et des magasins Winn-Dixie Stores, et a été administrateur de Pet Smart, Inc., de Tops Markets, Inc., de True Value Company et de SpartanNash. M. Josefowicz a un baccalauréat ès arts en commercialisation de la Michigan State University, ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires, finances, de la Kellogg School of Management de la Northwestern University.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	6 sur 6	100 %
Ressources humaines	6 sur 6	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

United States Cellular Corporation	2009 à aujourd'hui
Pet Smart, Inc.	2004 à 2015
Roundy's Inc.	2011 à 2015

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2019	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue<sup>9)</sup>**

Exercice 2020	177 500 \$
Exercice 2019	149 000 \$

**Titres détenus****Statut d'actionnariat<sup>8)</sup>**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3(4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions des UAD <sup>6)</sup>	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>7)</sup>	% de propriété exigée
		\$		s. o. \$					
Juillet 2020	0	\$ 0	1	s. o. \$	33 802	1 125 607 \$	33 802	1 125 607 \$	194 %
Juillet 2019	0	\$ 0	1	s. o. \$	25 975	852 759 \$	25 975	852 759 \$	

**SUE LEE**

Âge : 68 ans  
Colombie-Britannique, Canada  
Administratrice depuis 2014  
**Indépendante**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/cadre dirigeant  
RH/engagement des employés  
Gestion du changement  
transformation  
Gouvernance  
ESG

M<sup>me</sup> Sue Lee est administratrice de sociétés et compte plus de 30 années d'expérience en affaires. Elle a occupé plusieurs postes de direction, y compris son ancien rôle de première vice-présidente, ressources humaines et communications de Suncor Energy Inc., poste qu'elle a quitté en 2012 pour prendre sa retraite. M<sup>me</sup> Lee est administratrice de Waste Connections Inc. Elle était auparavant administratrice de Bonavista Energy Corporation, de Progressive Waste Solutions, d'Altalink et de Holcim Canada. M<sup>me</sup> Lee est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la Rhodes University et d'un diplôme d'études de deuxième cycle spécialisé en gestion de personnel et comportement organisationnel de la University of the Witwatersrand, située à Johannesburg. Elle a suivi le programme de perfectionnement des administrateurs IAS à la Haskayne School of Business, située à Calgary.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	6 sur 6	100 %
Ressources humaines	6 sur 6	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Waste Connections Inc.	2016 à aujourd'hui
Progressive Waste Solutions	2014 à 2016
Bonavista Energy Corporation	2013 à 2016

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2019	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2020	177 500 \$
Exercice 2019	168 500 \$

**Titres détenus****Statut d'actionnariat<sup>8)</sup>**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3(4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions des UAD <sup>6)</sup>	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>7)</sup>	% de propriété exigée
		\$		s. o. \$					
Juillet 2020	6 330	210 789 \$	1	s. o. \$	37 802	1 258 807 \$	44 132	1 469 596 \$	253 %
Juillet 2019	6 330	207 814 \$	1	s. o. \$	31 821	1 044 683 \$	38 151	1 252 497 \$	

**WILLIAM LINTON**

Âge : 66 ans  
Ontario, Canada  
Administrateur depuis 2015  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/  
cadre dirigeant  
Finances/comptabilité  
RH/engagement des employés  
Gestion du changement/  
transformation  
ESG

M. William Linton est administrateur de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience en affaires, y compris son poste de vice-président directeur, finances et chef des finances de Rogers Communications Inc., poste qu'il a quitté pour prendre sa retraite en 2012. Auparavant, il a occupé d'autres postes de haute direction, notamment celui de président et chef de la direction de Call-Net Enterprises Inc., de président du conseil et chef de la direction de Prior Data Sciences Inc. et de vice-président directeur et chef des finances de SHL Systemhouse Inc. M. Linton est administrateur de Deveron UAS Corp. et du Groupe TMX Limitée, ainsi que de diverses sociétés fermées. M. Linton a un baccalauréat en commerce de la Saint Mary's University, et il détient le titre de Fellow de l'institut des Comptables professionnels agréés de l'Ontario.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	6 sur 6	100 %
Régie d'entreprise	4 sur 4	100 %
Ressources humaines (président)	6 sur 6	100 %
Mises en candidature	4 sur 4	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Deveron UAS Corp.	2020 à aujourd'hui
Groupe TMX Limitée	2012 à aujourd'hui

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2019	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2020	208 500 \$
Exercice 2019	188 000 \$

**Titres détenus****Statut d'actionnariat<sup>8)</sup>**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3(4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions des UAD <sup>6)</sup>	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>7)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2020	17 058	568 031 \$	1	s. o. \$	38 709	1 289 010 \$	55 767	1 857 041 \$	320 %
Juillet 2019	12 058	395 864 \$	1	s. o. \$	31 777	1 043 239 \$	43 835	1 439 103 \$	

**MICHAEL MEDLINE**

Âge : 57 ans  
Ontario, Canada  
Administrateur depuis 2017  
**Non indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/cadre dirigeant  
Commercialisation/marquage  
Gestion du changement  
transformation  
Alimentation de détail/chaîne  
d'approvisionnement  
ESG

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	6 sur 6	100 %
---------	---------	-------

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

La Société Canadian Tire Limitée	2012 à 2016
----------------------------------	-------------

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2019	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

En tant qu'employé d'Empire, M. Medline ne reçoit aucune rémunération pour ses fonctions d'administrateur.

M. Michael Medline a été nommé président et chef de la direction d'Empire Company Limited et de Sobeys Inc. en janvier 2017. M. Medline est un chef chevronné doté de solides antécédents de succès dans le domaine de la vente au détail au Canada. M. Medline a occupé divers postes de haute direction dans la vente au détail auprès de La Société Canadian Tire Limitée (SCT), dont ceux de président et chef de la direction de SCT. Il a commencé sa carrière auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, après quoi il a pratiqué le droit pendant deux ans au sein du cabinet McCarthy Tétrault. Il a été conseiller juridique au contentieux de PepsiCo Canada avant de travailler pour Abitibi Consolidated Inc., où il a exercé divers rôles, dont celui de premier vice-président, stratégie et développement de l'entreprise. M. Medline est membre du conseil des fondations SickKids Foundation, Grocery Foundation et The Sobey Foundation. Il est un ancien président du Conseil canadien du commerce de détail et a siégé au conseil des gouverneurs du Panthéon des sports canadiens. M. Medline détient une maîtrise en administration des affaires de la Raymond A. Mason School of Business, William & Mary, un diplôme en droit de la University of Toronto, ainsi qu'un baccalauréat ès arts du Huron University College de la Western University.

**Titres détenus****Statut d'actionnariat<sup>8)</sup>**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3(4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions des UAD <sup>6)</sup>	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>7(10)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2020	80 635	2 685 146 \$	1	s. o. \$	109 628	3 650 612 \$	190 263	6 335 758 \$	Voir les exigences pour le chef de la direction à la page 48
Juillet 2019	80 635	2 647 247 \$	1	s. o. \$	21 634	710 244 \$	102 269	3 357 491 \$	

**MARTINE REARDON**

Âge : 58 ans  
New York, États-Unis  
Administratrice depuis 2017  
**Indépendante**

**Principaux domaines d'expertise :**

Chef de la direction/cadre dirigeant  
Commercialisation/marquage  
Commerce électronique/  
vente au détail en ligne  
Gestion du changement/  
transformation  
ESG

M<sup>me</sup> Martine Reardon est une administratrice de sociétés comptant plus de 30 ans d'expérience dans la commercialisation du détail, y compris son poste de chef de la commercialisation de Macy's Inc., poste qu'elle a quitté en 2016 pour prendre sa retraite. Elle a auparavant exercé divers rôles de haute direction d'importance croissante auprès de Macy's.

M<sup>me</sup> Reardon est le chef de la direction par intérim de Crane Stationery et est une conseillère stratégique de la National Retail Federation. Elle siège aux conseils consultatifs de Collette Travel, de Luman, Inc. et de Mohawk Fine Papers Inc. En 2015, M<sup>me</sup> Reardon s'est classée parmi les dix premiers des « 50 AGG les plus influents dans le monde » selon Forbes. M<sup>me</sup> Reardon a un baccalauréat ès sciences en gestion des affaires du St. Francis College.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	6 sur 6	100 %
Audit	4 sur 4	100 %
Gouvernance	4 sur 4	100 %
Mises en candidature	4 sur 4	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Aucune

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2019	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue<sup>2)</sup>**

Exercice 2020	183 000 \$
Exercice 2019	137 500 \$

**Titres détenus****Statut d'actionnariat<sup>3)</sup>**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3(4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions des UAD <sup>6)</sup>	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>7)</sup>	% de propriété exigée
		\$		s. o. \$		\$			
Juillet 2020	0	\$ 0	1	s. o. \$	24 541	817 215 \$	24 541	817 215 \$	141 %
Juillet 2019	0	\$ 0	1	s. o. \$	16 626	545 832 \$	16 626	545 832 \$	

**FRANK C. SOBEY**

Âge : 67 ans  
Nouvelle-Écosse, Canada  
Administrateur depuis 2007  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**

Chef de la direction/cadre dirigeant  
Gouvernance  
Immobilier  
RH/Engagement des employés

M. Frank C. Sobey est administrateur de sociétés. M. Sobey a été vice-président, immobilier, d'Empire Company Limited jusqu'à son départ à la retraite en juin 2014 après 36 années de service auprès de la Société. M. Sobey a été président du conseil du FPI Crombie et de la Dalhousie Medical Research Foundation, ainsi que membre du conseil du programme d'échange canado-américain Fulbright. M. Sobey est titulaire d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School et a obtenu le titre IAS.A. Il a obtenu un grade honoris causa de la Dalhousie University.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	6 sur 6	100 %
Gouvernance	4 sur 4	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

FPI Crombie 2006 à 2019

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

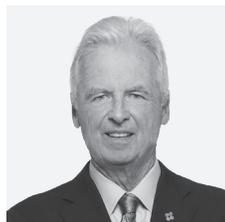
Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2019	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2020	174 000 \$
Exercice 2019	130 000 \$

**Titres détenus****Statut d'actionnariat<sup>3)</sup>**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>7)</sup>	% de propriété exigée
		\$		s. o. \$		\$			
Juillet 2020	1 363 985	45 420 701 \$	8 795 233 <sup>11)</sup>	292 881 259 \$	29 787	991 907 \$	10 189 005	339 293 867 \$	58 499 %
Juillet 2019	1 363 985	44 779 628 \$	8 795 233 <sup>11)</sup>	288 747 499 \$	24 020	788 577 \$	10 183 238	334 315 704 \$	

**JOHN R. SOBEY**

Âge : 71 ans  
Nouvelle-Écosse, Canada  
Administrateur depuis 1979  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/cadre dirigeant  
Finances/comptabilité  
Alimentation de détail/chaîne  
d'approvisionnement  
Commercialisation/marquage  
ESG

M. John R. Sobey est administrateur de sociétés. M. Sobey a été président et chef de l'exploitation de Sobeys jusqu'à son départ à la retraite en 2001, après 34 années de service auprès de Sobeys. Il a auparavant été administrateur d'Atlantic Shopping Centers, du Food Marketing Institute FMI, de Hannaford Bros., de Jace Holdings Limited et de Medavie Inc. M. Sobey est titulaire d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	6 sur 6	100 %
Audit	4 sur 4	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Aucune

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2019	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2020	174 500 \$
Exercice 2019	133 000 \$

**Titres détenus****Statut d'actionnariat<sup>8)</sup>**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions des UAD	Valeur totale des actions et des UAD <sup>7)</sup>	% de propriété exigée
		\$		\$		\$			
Juillet 2020	143 184	4 768 027 \$	57 234	1 905 892 \$	0	0 \$	200 418	6 673 919 \$	1 151%
Juillet 2019	143 184	4 700 731 \$	57 234	1 878 992 \$	0	0 \$	200 418	6 579 723 \$	

**KARL R. SOBEY**

Âge : 65 ans  
Nouvelle-Écosse, Canada  
Administrateur depuis 2001  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/cadre dirigeant  
Alimentation de détail/chaîne  
d'approvisionnement  
Gouvernance  
Commercialisation/marquage

M. Karl R. Sobey est administrateur de sociétés et président de Caribou River Investments Limited et de Jafa Investments Limited. Il a été président de la division Atlantique de Sobeys jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite en 2001, après 27 années de service auprès de Sobeys. Il est titulaire d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Richard Ivey School of Business de la University of Western Ontario.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	6 sur 6	100 %
Ressources humaines	6 sur 6	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Aucune

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2019	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2020	177 500 \$
Exercice 2019	141 000 \$

**Titres détenus****Statut d'actionnariat<sup>8)</sup>**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions des UAD	Valeur totale des actions et des UAD <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
		\$		\$		\$			
Juillet 2020	0	\$ 0	7 730 501 <sup>12)</sup>	257 425 683 \$	0	0 \$	7 730 501	257 425 683 \$	44 384 %
Juillet 2019	0	\$ 0	7 730 501 <sup>12)</sup>	253 792 348 \$	0	0 \$	7 730 501	253 792 348 \$	

**PAUL D. SOBEY**

Âge : 63 ans  
Nouvelle-Écosse, Canada  
Administrateur depuis 1993  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/cadre dirigeant  
Finances/comptabilité  
Immobilier  
Gouvernance  
ESG

M. Paul D. Sobey est administrateur de sociétés. M. Sobey a été président et chef de la direction d'Empire Company Limited de 1998 jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2013, après 31 années de service auprès de la Société. Il est fiduciaire du FPI Crombie. M. Sobey a été auparavant administrateur de La Banque de Nouvelle-Écosse, a occupé le poste de président du conseil du Fonds de revenu Wajax (dorénavant, Corporation Wajax), un poste d'administrateur d'Emera Inc. et a siégé au conseil des gouverneurs de la Saint Mary's University. M. Sobey est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Dalhousie University et a obtenu un diplôme dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School. Il est également titulaire d'un doctorat honoris causa en commerce de la Saint Mary's University. Il est aussi Fellow de l'institut des Comptables professionnels agréés de la Nouvelle-Écosse. En 2013, M. Sobey a reçu la médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	6 sur 6	100 %
Gouvernance	4 sur 4	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

FPI Crombie	2006 à aujourd'hui
La Banque de Nouvelle-Écosse	1999 à 2017

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2019	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2020	174 000 \$
Exercice 2019	142 500 \$

Titres détenus					Statut d'actionnariat <sup>8)</sup>				
Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>7)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2020	612 345	20 391 088 \$	3 000 227 <sup>13)</sup>	99 907 560 \$	0	0 \$	3 612 572	120 298 648 \$	20 741 %
Juillet 2019	612 195	20 098 362 \$	3 000 227 <sup>13)</sup>	98 497 452 \$	0	0 \$	3 612 422	118 595 814 \$	

**ROB G.C. SOBEY**

Âge : 53 ans  
Nouvelle-Écosse, Canada  
Administrateur depuis 1998  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/cadre dirigeant  
Alimentation de détail/  
chaîne d'approvisionnement  
RH/engagement des employés  
Commercialisation/marquage  
ESG

M. Rob G.C. Sobey est administrateur de sociétés. M. Sobey a été président et chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited de 2006 jusqu'à son départ à la retraite en 2014 après 25 années de service auprès de Sobeys. Il est administrateur de SeaFort Capital et de l'Institut des administrateurs de sociétés. M. Sobey est président de la Sobey Art Foundation, membre du conseil consultatif de la Queen's Smith School of Business et siège à plusieurs conseils de fondations et d'organismes à but non lucratif. Pour son travail de colonel honoraire du premier régiment d'artillerie de campagne de Halifax (ARC), M. Sobey a reçu la médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II. Il a un diplôme de premier cycle de la Queen's University et une maîtrise en administration des affaires du Babson College, et détient également le titre IAS.A.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	6 sur 6	100 %
Gouvernance	4 sur 4	100 %
Ressources humaines	6 sur 6	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Norvita Capital Corporation	2014 à 2019
DHX Media Ltd.	2011 à 2018

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2019	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2020	186 000 \$
Exercice 2019	163 000 \$

Titres détenus					Statut d'actionnariat <sup>8)</sup>				
Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>7)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2020	559 064	18 616 831 \$	3 000 227 <sup>14)</sup>	99 907 560 \$	7 698	256 343 \$	3 566 989	118 780 734 \$	20 479 %
Juillet 2019	551 718	18 112 902 \$	3 000 227 <sup>14)</sup>	98 497 452 \$	6 171	202 594 \$	3 558 116	116 812 948 \$	

## MARTINE TURCOTTE



Âge : 59 ans  
 Québec, Canada  
 Administratrice depuis 2012  
**Indépendante**

**Principaux domaines d'expertise :**  
 Chef de la direction/cadre dirigeant  
 Technologies de l'information  
 Gestion du changement/  
 transformation  
 ESG

M<sup>me</sup> Martine Turcotte est administratrice de sociétés ayant accumulé plus de 30 années d'expérience dans des domaines stratégiques, juridiques et réglementaires auprès de sociétés liées à Bell, dont son poste le plus récent de présidente, direction du Québec, de BCE Inc. et de Bell Canada, qu'elle a quitté pour prendre sa retraite en 2020. Elle est administratrice de CIBC et présidente du conseil du Théâtre Espace Go Inc. M<sup>me</sup> Turcotte a été auparavant administratrice de Bell Aliant Inc. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la London Business School et d'un baccalauréat en droit civil et en common law de l'Université McGill.

### Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>

Conseil	6 sur 6	100 %
Audit	4 sur 4	100 %
Gouvernance (présidente)	4 sur 4	100 %
Mises en candidature (présidente)	4 sur 4	100 %

### Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

CIBC	2014 à aujourd'hui
------	--------------------

### Résultats du vote à l'assemblée annuelle

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2019	100 %	0 %

### Valeur de la rémunération reçue

Exercice 2020	196 000 \$
Exercice 2019	156 000 \$

Titres détenus					Statut d'actionnariat <sup>8)</sup>				
Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3a)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions des UAD <sup>6)</sup>	Valeur totale des actions et des UAD <sup>7)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2020	11 400	379 620 \$	1	s. o. \$	48 228	1 605 992 \$	59 628	1 985 612 \$	342 %
Juillet 2019	11 400	374 262 \$	1	s. o. \$	41 532	1 363 495 \$	52 932	1 737 757 \$	

### Notes :

- L'expression « Présence aux réunions du conseil et de comités » désigne la présence aux réunions du conseil et des comités auxquels l'administrateur a siégé au cours de l'exercice 2020. Outre les réunions du conseil tenues durant l'exercice terminé le 2 mai 2020, les membres du conseil demeurent régulièrement intéressés par la crise de la pandémie de la COVID-19 et mis à jour sur celle-ci en 2020 grâce à leur participation à trois téléconférences du conseil et à nombreuses mises à jour écrites.
- L'expression « Actions SDV de catégorie A » désigne le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A appartenant directement ou indirectement à l'administrateur ou sur lesquelles il exerce un contrôle.
- L'expression « Actions de catégorie B » désigne le nombre d'actions ordinaires de catégorie B appartenant directement ou indirectement à l'administrateur ou sur lesquelles il exerce un contrôle.
- Un administrateur détient ces actions en propriété inscrite au titre de sa quote-part d'admissibilité aux termes d'une déclaration de fiducie au bénéfice de Sumac Holdings Limited, et celles-ci sont incluses dans le nombre total d'actions sur lesquelles Sumac Holdings Limited exerce un contrôle, tel qu'il est indiqué à la page 10. L'action admissible de l'administrateur n'est pas incluse dans la colonne « Total des actions et des UAD » pour l'administrateur, et aucune valeur n'est attribuée à l'administrateur pour les actions ordinaires de catégorie B détenues en tant qu'action admissible d'un administrateur.
- Le régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs est décrit dans la présente circulaire sous la rubrique « Rémunération des administrateurs – Régime d'unités d'actions différées des administrateurs ». Les UAD de M. Medline ont été émises aux termes du régime d'unités d'actions différées à l'intention de la haute direction décrit dans la présente circulaire sous la rubrique « Composantes de la rémunération de la haute direction ».
- L'action admissible de l'administrateur n'est pas incluse dans la colonne « Total des actions et des UAD » pour l'administrateur, et aucune valeur n'est attribuée à l'administrateur pour les actions ordinaires de catégorie B détenues en tant qu'action admissible d'un administrateur.
- La valeur totale des actions et des UAD est fondée sur le nombre total d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'UAD, évaluées au cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A à la Bourse de Toronto (la « **Bourse TSX** ») le 3 juillet 2020, soit 33,30 \$ (32,83 \$ le 5 juillet 2019). Aucune valeur n'est attribuée aux actions ordinaires de catégorie B détenues en tant qu'action admissible d'un administrateur.
- Le conseil a déterminé que les administrateurs doivent respecter les lignes directrices en matière d'actionnariat (au moyen de toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD) d'au moins 580 000 \$, à l'exception du chef de la direction. Le chef de la direction est assujéti à des lignes directrices en matière d'actionnariat qui sont distinctes de celles des MHDV de la Société. Voir les sections de la présente circulaire intitulées « Rémunération des administrateurs – Exigence d'actionnariat par les administrateurs » et « Rémunération et risques – Actionnariat ».
- En tant qu'administrateurs qui ne sont pas des résidents canadiens, Gregory Josefowicz et Martine Reardon ont obtenu leur rémunération d'administrateur en dollars US. Par exemple, la rémunération d'administrateur incluant tous les éléments s'est établie à 220 000 \$ US. Pour l'exercice 2020, à l'aide d'un taux de changement moyen de 1,3363 \$, leur rémunération totale en dollars CA s'est élevée respectivement à 233 184 \$ et à 244 543 \$. Pour l'exercice 2019, à l'aide d'un taux de change moyen de 1,3184 \$, leur rémunération totale en dollars CA s'est élevée respectivement à 196 442 \$ et à 181 280 \$.
- Outre ces avoirs en actions, en date du 2 mai 2020, Michael Medline était propriétaire de 1 659 263 options, qui ont toutes été émises aux termes du RILT d'Empire. Voir la rubrique « Attributions au titre d'un régime incitatif » pour plus de renseignements sur les options.
- Y compris 8 787 439 actions ordinaires de catégorie B détenues en propriété véritable par CBHL et inscrites au nom de Dunvegan Holdings Limited, et sur lesquelles Frank C. Sobey exerce un contrôle ou une emprise aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de CBHL et d'une entente intervenue entre les actionnaires de Dunvegan Holdings Limited.
- Y compris 7 723 625 actions ordinaires de catégorie B détenues en propriété véritable par CBHL et inscrites au nom de Dunvegan Holdings Limited, et sur lesquelles Karl R. Sobey exerce un contrôle ou une emprise aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de CBHL et d'une entente intervenue entre les actionnaires de Dunvegan Holdings Limited.
- Y compris 3 000 227 actions ordinaires de catégorie B détenues en propriété véritable par CBHL et inscrites au nom de DFS Investments Limited et sur lesquelles Paul D. Sobey exerce un contrôle ou une emprise, aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de CBHL et d'une entente intervenue entre les actionnaires de DFS Investments Limited.
- Y compris 3 000 227 actions ordinaires de catégorie B détenues en propriété véritable par CBHL et inscrites au nom de Sumac Holdings Limited sur lesquelles Rob G.C. Sobey exerce un contrôle ou une emprise aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de CBHL et d'une entente intervenue entre les actionnaires de Sumac Holdings Limited, ainsi que sur 551 718 actions sans droit de vote de catégorie A détenues par Sumac Holdings Limited aux termes d'une convention entre les actionnaires de Sumac Holdings Limited.

## Participations totales en actions des administrateurs en poste

En date du 3 juillet 2020, les administrateurs de la Société sont propriétaires de 1,6 pour cent des actions sans droit de vote de catégorie A et de 23,0 pour cent des actions ordinaires de catégorie B en circulation.

PARTICIPATIONS TOTALES EN ACTIONS DES ADMINISTRATEURS EN POSTE				
Participation en actions	Au 3 juillet 2020		Au 5 juillet 2019	
	Nombre d'actions	Valeur totale <sup>1)</sup>	Nombre d'actions	Valeur totale <sup>1)</sup>
Actions sans droit de vote de catégorie A	2 819 151	93 877 728 \$	2 806 655	92 142 484 \$
Actions ordinaires de catégorie B	22 583 422	752 027 954	22 583 422	741 413 743
UAD	416 118	13 856 729	269 241	8,839 182
Valeur totale des actions sans droit de vote de catégorie A, des actions ordinaires de catégorie B et des UAD		859 762 411 \$		842 395 409 \$

**Note :**

1) Toutes ces valeurs sont fondées sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A à la Bourse TSX le 3 juillet 2020, de 33,30 \$ (le 5 juillet 2019 – 32,83 \$) par action.

## Section 4.

# Approche en matière de gouvernance

## Survol

L'objectif d'Empire consiste à créer une valeur soutenable à long terme pour tous ses actionnaires. Cet objectif est au cœur de la démarche en matière de gouvernance qu'adoptent le conseil et la famille Sobey. Le conseil a eu un président du conseil indépendant et une majorité d'administrateurs indépendants pendant de nombreuses années. La famille Sobey a longtemps tenu à une représentation engagée et forte au sein du conseil, et elle estime que ses intérêts et son dévouement aux fins de la création d'une valeur à long terme servent tout à fait les intérêts de tous les actionnaires et s'harmonisent avec ceux-ci. Les membres plus âgés de la famille ont délaissé leur rôle de direction et se sont entièrement concentrés à leur rôle d'actionnaires et, comme il y a lieu, à leur rôle de membres du conseil, ce qui vient renforcer cet alignement.

Le conseil assume la responsabilité de gérance de la Société pour le compte des actionnaires d'Empire. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le conseil établit les politiques qui visent à assurer que les pratiques de la Société en matière de gouvernance comptent parmi les meilleures au Canada. Selon le conseil et la direction d'Empire, les plus hautes normes de gouvernance sont essentielles à la gestion efficace de la Société et à la création d'une valeur durable pour nos clients, nos partenaires commerciaux, nos employés et nos investisseurs. Alors que les politiques et les normes écrites sont à l'origine de la gouvernance, une étroite surveillance nécessite un conseil tout à fait déterminé à assurer que la Société puisse continuer

à faire croître la valeur du placement des actionnaires. Au sein d'Empire, chaque administrateur participe à l'établissement des stratégies de celle-ci, à l'évaluation du rendement et du progrès dans l'atteinte des objectifs établis à court terme et à long terme et la compréhension des principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur la capacité de la Société de livrer des résultats. Comme le conseil est composé d'un groupe diversifié de personnes dotées d'une combinaison de talents et d'expérience, il est tout à fait en mesure de guider l'équipe de haute direction et de lui poser des défis.

Par l'entremise de son comité de gouvernance, le conseil examine régulièrement les pratiques de la Société en matière de gouvernance et s'assure que les normes de la réglementation au titre de la gouvernance sont respectées. La Société a adapté ses pratiques de gouvernance pour répondre à l'évolution de la réglementation, ainsi qu'aux « pratiques exemplaires » au chapitre de la gouvernance et continuera de répondre aux développements futurs dans ce domaine selon ce qui est approprié. Les pratiques de gouvernance de la Société sont conformes à l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* (le « **Règlement 58-201** »). Conformément au *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le « **Règlement 58-101** »), la Société divulgue chaque année l'information liée à son système de gouvernance.

## Faits saillants des pratiques de la Société en matière de gouvernance

- Les rôles du président du conseil et du chef de la direction sont séparés et nous avons un président du conseil indépendant.
- 13 des 14 candidats au poste d'administrateur sont indépendants, tandis que les administrateurs des divers comités du conseil sont indépendants en totalité; seul le chef de la direction est considéré comme étant non indépendant.
- Dans le cadre de chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants se réunissent à huis clos.
- Nous utilisons et divulguons une grille des talents pour les membres du conseil et avons une politique sur la diversité qui inclut une cible minimum pour les femmes administratrices.
- Nous tenons des séances d'orientation et de formation permanente à l'intention des administrateurs.
- Nous avons des obligations d'actionnariat pour les administrateurs.
- Nous avons une politique de récupération concernant le remboursement des mesures incitatives et la rémunération fondée sur des actions.
- Nous effectuons des évaluations annuelles du conseil, des comités et des administrateurs individuels.
- Nous tenons un vote annuel consultatif sur la rémunération à l'égard duquel les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A ont le droit de voter.
- Nous avons une politique contre les opérations de couverture.
- Nous avons des obligations d'actionnariat pour les MHDV.
- Nous avons une obligation d'actionnariat postérieure à la retraite pour le chef de la direction.
- Nous avons mis à risque une importante partie de la rémunération de la haute direction.
- Nous avons une nouvelle politique relative au départ à la retraite et à la limite des mandats des administrateurs.

## Conseil d'administration

### Mandat du conseil

Le conseil est responsable de la gérance de la Société, y compris le processus de planification stratégique, l'approbation du plan stratégique, l'identification des principaux risques et la mise en œuvre de systèmes destinés à gérer ces risques (y compris la salubrité des aliments et la santé et la sécurité au travail), la planification de la relève, les communications et l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société. Le conseil s'acquitte de certaines de ses responsabilités en en déléguant une partie à ses comités, tel qu'il est indiqué plus en détail dans les mandats des comités. Le mandat écrit du conseil, qui confirme la responsabilité explicite de ce dernier pour la gérance de la Société, est présenté à l'annexe A de la présente circulaire.

### Réunions du conseil

Le conseil tient des réunions régulières au moins une fois chaque trimestre d'exercice, participe à une session annuelle de planification stratégique et tient des réunions supplémentaires lorsque cela s'avère nécessaire pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de ses obligations. Les réunions du conseil tenues durant l'exercice 2020 et le relevé des présences des administrateurs à de telles réunions sont décrits sous la rubrique « Engagement du conseil et des comités – Sommaire des réunions du conseil et des comités ».

### Réunions des administrateurs hors de la présence de la direction

Lors de chaque réunion régulière du conseil et à la discrétion du président du conseil aux autres réunions, les administrateurs rencontrent le chef de la direction hors de la présence des autres membres de la direction et ensuite de celle du chef de la direction. Durant l'exercice 2020, six de

ces réunions à huis clos ont eu lieu. Lors de toutes les réunions régulières, les administrateurs se sont également réunis à huis clos en l'absence des membres de la famille Sobey. Tous les comités permanents tiennent aussi régulièrement des réunions privées hors de la présence de la direction durant les réunions des comités.

## Comités du conseil

Pour l'aider à s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités, le conseil délègue certains pouvoirs, devoirs et responsabilités aux comités afin d'assurer un examen complet de certaines questions. Les quatre comités permanents du conseil sont : le comité d'audit, le comité de gouvernance, le comité des mises en candidature et le comité des ressources humaines. Chaque membre de chacun de ces comités est indépendant selon les normes des lois sur les sociétés par actions et sur les valeurs mobilières, ainsi que selon les propres politiques d'Empire en matière de gouvernance.

Le mandat de chaque comité et la description de poste de chaque président de ces comités peuvent être consultés sur le site Web d'Empire, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca). Les rapports de chacun de ces comités sur les travaux de ceux-ci durant l'exercice 2020 figurent dans la section de la présente circulaire intitulée « Rapports des comités du conseil ».

### Comité d'audit

Le comité d'audit est responsable envers le conseil de la supervision des politiques et des pratiques concernant l'intégrité de l'information financière et de l'information exigée aux fins de la réglementation, ainsi que des contrôles internes pour réaliser les objectifs de protéger les biens de l'entreprise, la fiabilité de l'information et la conformité avec les politiques et les lois. Le comité d'audit a aussi la responsabilité d'examiner périodiquement le cadre de travail de gestion des risques d'entreprise pour la Société et d'évaluer le caractère adéquat et complet du processus pour identifier et évaluer les principaux risques auxquels la Société fait face, de même que d'assurer que la supervision principale de chacun de ces principaux risques est attribuée au conseil ou à un de ses comités.

Le comité d'audit est constitué des cinq administrateurs suivants nommés par le conseil sur la recommandation du comité de gouvernance : Cynthia Devine (présidente), Sharon Driscoll, Martine Reardon, John R. Sobey et Martine Turcotte. Le conseil a établi que chacun des membres du comité d'audit est indépendant au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et possède les « compétences financières » requises au sens du *Règlement 52-110 – Comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »). Le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice 2020.

Pour de plus amples renseignements sur le comité d'audit tel que l'exige la partie 5 du *Règlement 52-110*, voir la section intitulée « Renseignements sur le comité d'audit » et l'annexe B de notre notice annuelle qui peut être consultée sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur notre site Web.

### Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour autant que celles-ci portent sur la gouvernance. À ce titre, le comité de gouvernance est responsable de l'évaluation annuelle de l'efficacité et de la contribution du conseil, de ses comités et de ses administrateurs individuels. Le comité de gouvernance examine chaque année la rémunération actuelle des administrateurs et recommande des ajustements au conseil, qui, à son tour, recommande la rémunération des administrateurs à l'approbation des actionnaires à l'assemblée générale annuelle. De plus, le comité de gouvernance examine chaque année la taille du conseil, auquel il fait des recommandations lorsqu'il croit qu'un

changement est dans l'intérêt fondamental de la Société, et le comité de gouvernance examine chaque année le mandat du conseil et de chacun de ses comités et se penche sur l'indépendance de chaque administrateur et en informe le conseil. Pour plus de renseignements sur l'examen du comité de gouvernance pour l'exercice 2020, voir la section intitulée « Rémunération des administrateurs » dans la présente circulaire.

Le comité de gouvernance est constitué des administrateurs suivants : Martine Turcotte (présidente), Cynthia Devine, William Linton, Martine Reardon, Frank C. Sobey, Paul D. Sobey et Rob G.C. Sobey, qui sont tous des administrateurs indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Le comité de gouvernance s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice 2020.

Pour plus de renseignements sur l'examen mené durant l'exercice 2020 par le comité de gouvernance, il y a lieu de consulter la rubrique de la présente circulaire intitulée « Rémunération des administrateurs ».

### Comité des mises en candidature

Le comité des mises en candidature est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour autant qu'elles concernent les nouveaux candidats proposés au conseil en identifiant et en recommandant des candidats appropriés à l'élection ou à la nomination en tant qu'administrateurs du conseil. Ce processus inclut l'examen de la composition du conseil, y compris les compétences, les talents et les qualités personnelles (comme les langues parlées et le lieu de résidence), le mandat et l'expérience de ses membres, de même que s'il existe des écarts à la lumière des occasions qui se présentent à la Société et des risques auxquels celle-ci fait face.

Le comité examine chaque année une grille de talents des administrateurs qui a été élaborée afin de recenser les talents et l'expérience clés nécessaires que l'on attend des membres actuels et potentiels du conseil, compte tenu des domaines d'importance des activités de la Société. De plus amples renseignements sur l'expérience et les talents que chaque administrateur apporte au conseil figurent dans la section intitulée « Talents et expérience du conseil » dans la présente circulaire. Gardant à l'esprit les départs à la retraite prévus des membres du conseil, la politique de diversité du conseil et la grille des talents des administrateurs, le comité analyse de temps à autre le marché pour y trouver des candidats potentiels au conseil, à l'aide de ressources externes tel qu'il est approprié, et tient une liste de candidats potentiels.

Le comité des mises en candidature est constitué des administrateurs suivants : Martine Turcotte (présidente), Cynthia Devine, William Linton et Martine Reardon, qui sont tous des administrateurs indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Le comité des mises en candidature s'est réuni à quatre reprises en 2020.

### Comité des ressources humaines

Le comité des RH aide le conseil dans son rôle de supervision concernant la stratégie, les politiques et les programmes de la Société dans le domaine des ressources humaines.

Les responsabilités du comité des RH incluent l'examen et la recommandation à l'approbation du conseil de l'ensemble des politiques de la Société sur la rémunération de la haute direction, la prestation de conseils à la haute direction de la Société relativement aux conditions de travail pour les cadres supérieurs et les membres de la haute direction, qui sont destinées à réaliser les objectifs de croissance et de rentabilité de la Société et l'obtention d'un engagement organisationnel à long terme de ces employés clés, un examen annuel du rendement du chef de la direction, l'établissement d'objectifs annuels et à plus long terme pour le chef de la direction et la recommandation au conseil de la rémunération annuelle du chef de la direction, l'examen des recommandations de la direction en ce qui a trait aux augmentations annuelles de salaire et aux paiements incitatifs et l'examen et l'approbation de l'information sur la rémunération de la haute direction contenus dans la circulaire ou autrement tel que l'exigent les lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris le relevé de la rémunération de la haute direction. De plus, le comité aide le conseil à s'acquitter de sa responsabilité de supervision concernant la santé et la sécurité au travail,

les régimes de retraite, les régimes collectifs d'avantages de la Société, le régime relatif aux personnes faisant partie des ressources humaines de celle-ci (y compris la diversité et l'inclusion) et la stratégie relative aux relations de travail.

Le comité des RH est constitué des administrateurs suivants : William Linton (président), Gregory Josefowicz, Sue Lee, Karl R. Sobey et Rob G.C. Sobey, qui sont tous des administrateurs indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Le comité des RH s'est réuni à six reprises durant l'exercice 2020.

L'information sur les consultants mandatés par le comité des RH à l'égard de la rémunération de la haute direction figure dans la section intitulée « Déclaration de la rémunération de la haute direction – Consultant du comité des ressources humaines » dans la présente circulaire et d'autres renseignements sur les pratiques de rémunération de la haute direction de la Société peuvent être consultés dans la section intitulée « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

## Indépendance des administrateurs et autres relations

---

### Indépendance du conseil

Le conseil se compose d'une majorité d'administrateurs indépendants et demeurera ainsi composé si tous les candidats proposés à l'élection sont élus à l'assemblée. Pour qu'un administrateur soit considéré indépendant, le conseil doit établir si celui-ci n'entretient pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société. Le conseil a pour politique d'avoir un président du conseil indépendant qui ne fait pas partie de la direction, et ce poste est actuellement occupé par James M. Dickson.

### Établissement de l'indépendance

Il incombe au conseil d'établir le statut d'indépendance de chaque administrateur et candidat au poste d'administrateur, et de communiquer chaque année le fait que le conseil soit composé ou non d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le conseil a adopté des normes en matière d'indépendance qui lui servent pour la détermination de l'indépendance. Ces normes en matière d'indépendance sont conformes aux lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans le Règlement 58-101 et le Règlement 52-110.

Chaque année, les administrateurs en poste et les candidats à un poste d'administrateur doivent communiquer tous les détails concernant leurs relations avec la Société et fournir d'autres renseignements pertinents. Le conseil passe en revue ces relations afin d'en déceler toute incidence sur l'indépendance des administrateurs en se fondant sur les critères établis dans les normes d'indépendance et pour déterminer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que ces relations entre un administrateur et la Société influencent l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs.

Le conseil a établi que tous les administrateurs actuels de la Société, à l'exception de Michael Medline, sont indépendants. Le conseil a établi que M. Medline, qui est président et chef de la direction d'Empire et de Sobeys, n'est pas indépendant puisqu'il est membre de la direction de la Société. En conséquence, en date du 16 juillet 2020, 13 des 14 administrateurs (qui se portent également candidats pour être réélus à l'assemblée) sont considérés comme étant indépendants, et constituent environ 93 pour cent du conseil.

TABLEAU DES RELATIONS DES ADMINISTRATEURS AVEC LA SOCIÉTÉ			
Administrateur	Indépendant	Non indépendant	Motif du statut de dépendance
Cynthia Devine	✓		
James M. Dickson	✓		
Sharon Driscoll	✓		
Gregory Josefowicz	✓		
Sue Lee	✓		
William Linton	✓		
Michael Medline		✓	Président et chef de la direction
Martine Reardon	✓		
Frank C. Sobey	✓		
John R. Sobey	✓		
Karl R. Sobey	✓		
Paul D. Sobey	✓		
Rob G.C. Sobey	✓		
Martine Turcotte	✓		

Le conseil s'est penché sur l'indépendance de Frank C. Sobey, de Karl R. Sobey, de Paul D. Sobey et de Rob G.C. Sobey dans le contexte d'au moins les six dernières années écoulées depuis qu'ils ont exercé des rôles de haute direction au sein de la Société (ou, dans le cas de Karl R. Sobey, depuis que son frère Frank C. Sobey a exercé un rôle de direction). Paul D. Sobey a quitté ses fonctions de président et chef de la direction d'Empire pour prendre sa retraite en décembre 2013, Frank C. Sobey a quitté ses fonctions de vice-président, immobilier, d'Empire pour prendre sa retraite en juin 2014 et Rob G.C. Sobey a quitté ses fonctions de président et de chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited (une division en exploitation de Sobeys) pour prendre sa retraite en janvier 2014. Sur les conseils du comité de gouvernance (dans les deux cas, travaillant en l'absence des membres nommés de la famille Sobey) et bénéficiant des conseils d'un expert-conseil juridique externe, le conseil a conclu que ces membres nommés de la famille Sobey n'avaient aucun lien important direct ou indirect avec la Société qui pourrait, selon toute attente raisonnable, entraver l'exercice de leur jugement indépendant en tant qu'administrateurs et qu'ils devraient être considérés par le conseil comme étant indépendants. Le conseil ne croit pas particulièrement que leur état d'actionnaire important détenant des actions ordinaires de catégorie B entrave leur jugement indépendant. Le conseil est d'avis que leurs intérêts sont harmonisés avec les intérêts à long terme des autres actionnaires.

Le conseil a établi que Sharon Driscoll, Sue Lee, William Linton, Martine Reardon et Martine Turcotte n'ont aucun lien avec la Société (autrement qu'à titre d'administrateurs) et les considère donc comme étant indépendants.

Le conseil a aussi établi que Cynthia Devine et Gregory Josefowicz étaient indépendants. M<sup>me</sup> Devine est chef des finances de Maple Leaf Sports & Entertainment, avec laquelle Sobeys a une convention de commandite. M. Josefowicz est président du conseil de KeHE Distributors, LLC, une société fermée établie aux États-Unis dont l'exploitation canadienne, Tree of Life Canada, fournit des produits biologiques et naturels à Sobeys.

John R. Sobey n'est pas un membre de la famille immédiate de tout membre du conseil (il est un petit-cousin de Frank C. Sobey, de Paul D. Sobey et de Rob G.C. Sobey) et il s'est retiré de ses fonctions d'administrateur de Sobeys en 2001. Le conseil considère John R. Sobey comme étant indépendant.

James M. Dickson est conseiller juridique d'un cabinet d'avocats qui fournit des services juridiques à Empire et à ses filiales; il fournit des services de consultation à ce cabinet d'avocats par l'entremise d'un ordre professionnel. Il ne participe pas à la prestation de services juridiques à Empire ou à ses filiales, et les paiements que verse le cabinet d'avocats à son ordre professionnel ne sont pas reliés aux services que fournit ce cabinet à la Société. Il n'a aucun rôle actif dans la gestion ou la direction du cabinet. Le conseil considère M. Dickson comme étant indépendant.

Les renseignements sur chacun des candidats proposés à l'élection à l'assemblée sont décrits sous la rubrique « Au sujet des candidats proposés à l'élection au poste d'administrateur » dans la présente circulaire.

## Politique sur le vote majoritaire

---

Le conseil est d'avis que chacun de ses membres devrait être investi de la confiance et bénéficier du soutien des actionnaires. À cette fin, le conseil a adopté une politique sur le vote majoritaire. Cette politique prévoit que, dans le cas d'un candidat à l'élection au poste d'administrateur pour lequel le nombre d'abstentions de droits de vote à l'égard d'un candidat est supérieur au nombre de votes en sa faveur, celui-ci est tenu de soumettre sa démission sans délai après l'assemblée aux fins d'examen par le comité de gouvernance. Le comité fera sa recommandation au conseil suivant l'examen de ce point. La décision du conseil d'accepter ou de rejeter la démission sera prise dans les 90 jours de l'assemblée et la démission sera

acceptée en l'absence de circonstances exceptionnelles. La décision du conseil d'accepter ou de refuser la démission sera divulguée sans délai dans un communiqué de presse, et si le conseil a décidé de ne pas accepter la démission, les motifs de sa décision seront présentés en détail dans le communiqué. Le candidat ne participera pas aux délibérations d'un comité ou du conseil relativement à sa démission. La politique ne s'applique pas lors de circonstances mettant en jeu l'élection contestée d'administrateurs. Les futurs candidats à l'élection au conseil sont priés de consentir à cette politique avant que leurs noms ne soient déposés.

## Politique de diversité

---

La Société reconnaît l'importance d'avoir un conseil diversifié, dont les membres possèdent un éventail de talents, de perspectives et d'antécédents qui tiennent compte des données démographiques sur la clientèle et le personnel de la Société, et il croit que cette diversité peut rehausser son efficacité. Le fait que six des neuf nouveaux administrateurs indépendants qui ont été recrutés pour siéger au conseil depuis 2012 soient des femmes témoigne de l'engagement continu de la Société à l'égard de la représentation féminine au conseil.

Le conseil a adopté une politique écrite sur la mixité obligeant le comité des mises en candidature à s'assurer qu'il y ait au moins une candidate qualifiée sur chaque liste restreinte sur laquelle il se penche, que ce soit en collaboration avec un cabinet de recherche externe (ce qui est habituellement le cas) ou sans cette collaboration. De plus, dans les recherches effectuées par le comité des mises en candidature au cours des dernières années, le vif désir d'accroître la représentation des femmes au conseil a été expressément communiqué

aux cabinets de recherche. Malgré que le comité des mises en candidature ait pour mandat de recommander au conseil le candidat le plus qualifié pour chaque recherche, la politique prévoit que la mixité soit considérée de manière favorable dans l'évaluation des candidats individuels. Le conseil tente d'augmenter la représentation des femmes au conseil chaque fois que cela est possible, et le conseil a une cible d'au moins 25 pour cent de femmes au conseil. Avec cinq femmes occupant le poste d'administrateur depuis janvier 2018, le conseil est actuellement composé à 36 pour cent de femmes et, dans l'hypothèse où tous les candidats au poste d'administrateur sont élus à l'assemblée, il demeurera ainsi.

De plus amples renseignements sur la stratégie de la Société en matière de diversité et d'inclusion, y compris des détails sur le nombre de femmes occupant des postes de haute direction au sein de la Société, peuvent être consultés dans la section « Engagement environnemental et social et gouvernance » de la présente circulaire.

## Talents et expérience du conseil

Chaque administrateur apporte une expérience pertinente au conseil. La grille des talents présentée ci-dessous présente la composition de l'expérience et des talents principaux du conseil dans les domaines qui s'avèrent importants pour l'entreprise de la Société. La grille des talents sert également à recenser les talents pour lesquels la Société peut

faire du recrutement lorsqu'elle effectue des changements au conseil. Pour reconnaître l'importance des questions liées à l'engagement environnemental et social et à la gouvernance (« **ESG** ») pour la Société, le volet ESG a été ajouté à la grille des talents en tant que talent principal pour l'exercice 2019.

Administrateur	Chef de la direction/ Cadre supérieur	Gouvernance	Finances/ Comptabilité	RH/Engagement des employés	Vente au détail des aliments/Chaîne d'approvisionnement	Technologie de l'information	Commercialisation/ Marquage	Commerce électronique/Vente au détail en ligne	Gestion du changement/ Transformation	Immobilier	ESG
Cynthia Devine	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓
James M. Dickson	✓	✓	✓	✓	✓					✓	✓
Sharon Driscoll	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Gregory Josefowicz	✓	✓	✓	✓	✓		✓			✓	✓
Sue Lee	✓	✓		✓					✓		✓
William Linton	✓	✓	✓	✓		✓			✓		✓
Michael Medline	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Martine Reardon	✓	✓		✓			✓	✓	✓		✓
Frank C. Sobey	✓	✓		✓						✓	
John R. Sobey	✓	✓	✓	✓	✓		✓			✓	✓
Karl R. Sobey	✓	✓			✓		✓				
Paul D. Sobey	✓	✓	✓	✓	✓					✓	✓
Rob G.C. Sobey	✓	✓	✓	✓	✓		✓				✓
Martine Turcotte	✓	✓	✓	✓		✓			✓		✓

Talent/Expérience	Description des talents/de la compétence	Nombre de candidats au poste d'administrateur
Chef de la direction/ Cadre supérieur	Expérience en tant que chef de la direction ou membre de la haute direction d'une société ouverte ou d'une importante organisation	14
Gouvernance	Expérience antérieure ou actuelle en tant que membre du conseil d'une organisation canadienne (publique, privée ou à but non lucratif)	14
Finances/Comptabilité	Expérience de membre de la haute direction dans la comptabilité et l'information financières, le financement d'entreprise et connaissances approfondies des contrôles internes	10
RH/Engagement des employés	Expérience en tant que membre de la haute direction ou participation à un comité de rémunération du conseil possédant une compréhension des programmes, de la législation et des ententes en matière de rémunération, d'avantages et de retraite, ainsi qu'une expertise relative aux programmes de rémunération de la haute direction, y compris le salaire de base, les incitatifs, les titres de participation et les avantages indirects	13
Vente au détail des aliments/ Chaîne d'approvisionnement	Expérience en tant que membre de la haute direction dans le secteur de l'alimentation/la vente au détail, jumelée à une connaissance du secteur, des marchés, des concurrents, des questions financières et opérationnelles et des préoccupations en matière de réglementation	9
Technologie de l'information	Expérience de membre de la haute direction dans la gestion d'infrastructures de TI et la sécurité de la TI	4
Commercialisation/Marquage	Expérience de membre de la haute direction dans une industrie où la commercialisation auprès des consommateurs constitue une composante cruciale	6
Commerce électronique/ Vente au détail en ligne	Expérience de membre de la haute direction dans le commerce électronique, la vente au détail numérique, les applications mobiles et les médias sociaux de pointe	3
Gestion du changement/ Transformation	Expérience de membre de la haute direction concernant des changements importants apportés à une entreprise	7
Immobilier	Expérience de membre de la haute direction dans l'immobilier, qu'il s'agisse du domaine commercial ou résidentiel, de l'aménagement ou de la location	8
ESG	Expérience avec les politiques, les pratiques ou la gestion de risques associée aux questions environnementales ou sociales ou en matière de gouvernance s'avérant pertinentes pour la Société, comme la durabilité, la réduction de l'énergie ou les autres pratiques sensibles au climat; le soutien de la collectivité; la gouvernance sociale; et la santé, le bien-être, la sécurité et l'éducation pour nos employés	12

## Appartenance à d'autres conseils d'administration

---

Des conseils d'administration interreliés existent lorsque deux administrateurs d'une société siègent au conseil d'une autre société. Des comités interreliés existent lorsque deux administrateurs siègent ensemble à un autre conseil et sont également membres du même comité du conseil.

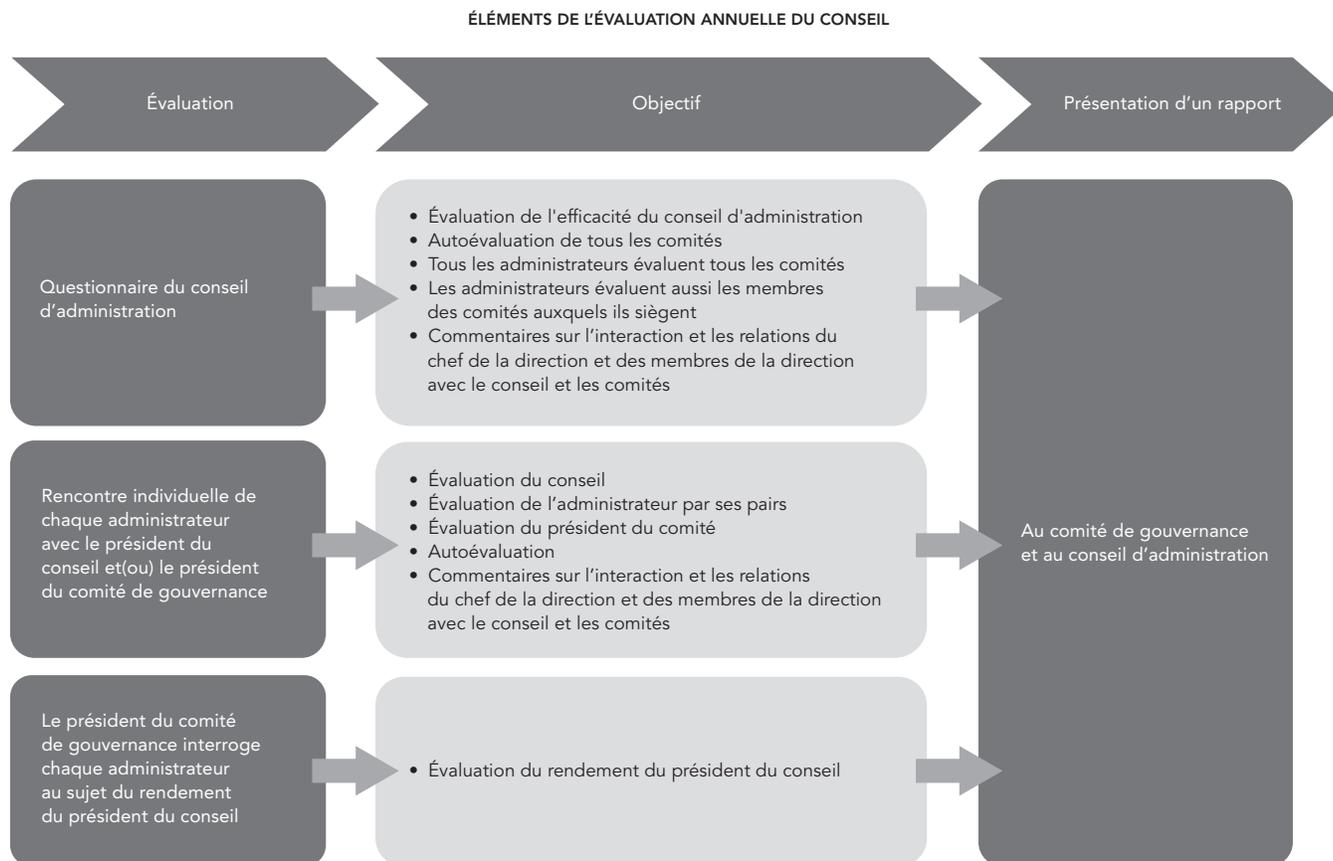
Le conseil est d'avis qu'il est prudent de s'assurer d'avoir une représentation aux conseils des sociétés dans lesquelles Empire a des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de manière à pouvoir donner des conseils à leurs équipes de direction. En date du 2 mai 2020, Empire était propriétaire d'une participation de 41,5 pour cent, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, dans le FPI Crombie, qui est actuellement le seul placement de la Société comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans une entité cotée en bourse. Les administrateurs suivants siègent à titre de fiduciaires du FPI Crombie.

Société	Administrateur	Rôle du fiduciaire
FPI Crombie	James M. Dickson	Gouvernance et mises en candidature; comité des placements
	Paul D. Sobey	Comité des ressources humaines; comité des placements

Les administrateurs n'appartiennent pas à d'autres conseils d'administration.

## Évaluation du conseil d'administration

Le comité de gouvernance a la responsabilité d'évaluer chaque année l'efficacité et la contribution du conseil, de ses comités et des administrateurs individuels. Le tableau suivant présente un résumé des éléments de cette évaluation.



Chaque administrateur remplit annuellement un questionnaire détaillé confidentiel élaboré pour recueillir l'opinion de celui-ci sur l'efficacité du conseil et de ses comités. Le questionnaire prévoit des réponses quantitatives à l'égard de domaines d'importance cruciale, ainsi que la possibilité de faire des commentaires de fond. Dans le cadre de ce questionnaire, les administrateurs ont aussi l'occasion de faire des observations au sujet de la qualité et du caractère exhaustif des renseignements communiqués par la direction. L'administration du questionnaire est confiée à un consultant externe, qui est chargé d'en compiler les résultats sous forme de rapport de manière à en assurer la confidentialité. Une fois le rapport définitif terminé, il est examiné attentivement par le comité de gouvernance et un plan d'action est tracé pour que les points divulgués dans le rapport soient examinés. Le conseil reçoit le rapport complet sur le questionnaire, accompagné des commentaires et des recommandations du comité de gouvernance, ainsi que d'une description des mesures de suivi que doit prendre le comité ou qui doivent être prises sous sa supervision.

Pour bien comprendre les observations obtenues à l'aide du questionnaire, le président du conseil et le président du comité de gouvernance rencontrent individuellement chaque administrateur une fois par année pour leur poser en entrevue les questions qu'ils ont formulées ensemble. Ces entrevues permettent à chaque administrateur de faire des observations au sujet du rendement du conseil, des autres administrateurs et des comités et

présidents des comités, ainsi qu'à l'égard de son propre rendement et de celui de la direction. Le président du comité de gouvernance profite aussi de l'occasion pour consulter chaque administrateur au sujet du rendement du président du conseil.

Les résultats sont examinés par le comité de gouvernance, puis transmis au conseil. Tous les problèmes identifiés durant le processus sont abordés par le président du conseil et/ou le président du comité de gouvernance. Le président du conseil et le président du comité de gouvernance présentent par la suite leurs observations appropriées au chef de la direction, puis analysent les commentaires faits par ce chef de la direction et en discutent.

### Résultats globaux du questionnaire du conseil et du processus d'évaluation

Après avoir passé en revue les résultats du questionnaire annuel du conseil et des entrevues individuelles confidentielles avec les administrateurs, ceux-ci ont conclu que le conseil continue de fonctionner avec efficacité et efficience et exerce une surveillance appropriée des priorités en matière de gestion des risques et de planification stratégique. Les administrateurs sont tout à fait convaincus du leadership du président du conseil et de celui du chef de la direction. Tout particulièrement, la dynamique du conseil est excellente, et les administrateurs amorcent un dialogue ouvert et transparent entre eux et avec les membres de la haute direction.

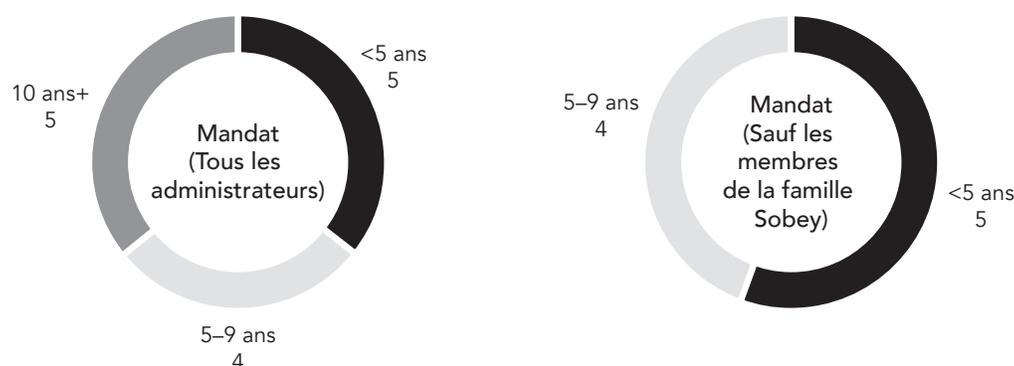
## Renouvellements et limites quant à la durée des mandats des membres du conseil

Le conseil tire sa force de la diversité, des qualités, des compétences et des expériences de ses membres. La composition et le renouvellement du conseil représentent des processus vitaux exigeant de la rigueur et de l'analyse et dont le conseil se charge au mieux en agissant de façon proactive. Le renouvellement du conseil offre l'occasion d'élargir la diversité de l'expérience et de l'expertise de ses membres et favorise des perspectives et des points de vue nouveaux. Le conseil reconnaît que les avantages du renouvellement doivent être soigneusement soupesés en regard des avantages de la continuité et de l'expérience acquise dans le cadre de l'adhésion au conseil. Le conseil et le comité de gouvernance sont d'avis que l'application d'un âge pour le départ à la retraite et l'imposition d'une limite des mandats qui soient raisonnables établissent un équilibre approprié entre ces deux idéaux concurrents.

Le conseil a adopté une nouvelle politique sur l'âge du départ à la retraite et la limite des mandats pour les administrateurs. À cette fin, à compter de l'exercice 2021, sauf si le conseil en décide autrement chaque année à l'égard d'un ou de plusieurs administrateurs particuliers, un administrateur

ne se portera pas candidat à la réélection à l'assemblée générale annuelle des actionnaires : 1) après son 72<sup>e</sup> anniversaire, sauf si l'administrateur n'a pas terminé 10 ans de service au conseil; ou 2) si l'administrateur a terminé 15 ans de service au conseil. L'âge du départ à la retraite et la limite des mandats qui sont décrits ci-dessus ne s'appliquent pas au chef de la direction ni aux membres de la famille Sobey. Malgré cette politique, un examen continu de la composition du conseil demeure primordial, et les responsabilités du conseil et de ses comités ne sont pas du tout amoindries par l'établissement de limites de mandat.

Le conseil est doté d'un solide mécanisme d'autoévaluation aux termes duquel l'efficacité du conseil et de chacun des administrateurs est évaluée chaque année. Depuis 2012, un renouvellement en profondeur s'est déroulé au sein du conseil puisque neuf nouveaux administrateurs indépendants se sont joints au conseil pour remplacer les administrateurs ayant pris leur retraite. La durée moyenne des mandats des administrateurs actuels, à l'exclusion de Frank C. Sobey, de John R. Sobey, de Karl R. Sobey, de Paul D. Sobey et de Rob G.C. Sobey, est de cinq ans.



## Orientation et formation permanente des administrateurs

Le comité de gouvernance est chargé d'établir et de maintenir des programmes d'orientation et de formation permanente pour les administrateurs. La fonction du secrétaire de l'entreprise contribue à la planification et à la mise en œuvre de ces programmes.

### Orientation

Lorsqu'un nouvel administrateur se joint au conseil, un programme d'orientation est élaboré pour lui/elle, compte tenu des antécédents et des aptitudes de l'administrateur, ainsi que de la participation qu'on s'attend de lui/d'elle à tout comité. Le programme d'orientation vise à faire connaître au nouvel administrateur l'entreprise, ainsi que les attentes de la Société envers ses administrateurs. L'orientation comprend des réunions avec la haute direction d'Empire et de ses filiales importantes, des réunions avec le président du conseil et les présidents des comités du conseil, des réunions

avec les membres de la famille Sobey agissant comme cadres, de même que des visites des immeubles et des magasins. Le nouvel administrateur reçoit le guide des administrateurs (qui porte notamment sur les mandats confiés au conseil et aux comités, les descriptions de postes et le code d'éthique, de même que des données historiques choisies au sujet de la Société), le plan d'affaires et le budget approuvés en cours, les récents bulletins du comité de direction, les derniers rapports financiers trimestriels et les documents d'information annuels, ainsi que les documents relatifs aux réunions tenues récemment par le conseil et ses comités, y compris la dernière session de stratégie du conseil. Le nouvel administrateur reçoit de la direction des renseignements dans des domaines comme la sécurité des aliments, la sécurité des technologies de l'information, la gouvernance d'entreprise et sur d'autres sujets pertinents pour le nouvel administrateur ou dont il a intérêt à prendre connaissance.

## Formation permanente

La Société s'est engagée à fournir aux administrateurs l'occasion de suivre des cours de formation permanente afin de les aider à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe d'être bien renseignés au sujet de l'entreprise de la Société, ainsi qu'au sujet des fonctions qu'ils doivent remplir et des responsabilités qu'ils doivent assumer. À cette fin, la Société donne périodiquement des séances d'information (lors de réunions du conseil et des comités, en remettant des documents écrits et en invitant des conférenciers extérieurs aux réunions du conseil et lors de dîners) sur des sujets comme les différents secteurs d'activité, les projets importants proposés et en cours, la concurrence, les tendances économiques à l'étranger et au pays, l'analyse des marchés financiers et les questions d'actualité en matière de finances et de gouvernance. Les administrateurs se voient offrir l'occasion de visiter les emplacements de la Société dans diverses parties du pays, ainsi que les emplacements et les entreprises des concurrents et celles du domaine de l'épicerie à l'extérieur du Canada. Les

administrateurs sont priés d'assister à des séances de discussion ouverte. La Société est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés (« IAS ») et encourage les administrateurs à tirer avantage des divers services offerts par cet institut. La Société encourage également la participation des administrateurs à d'autres programmes de formation permanente à leur intention, ainsi qu'à des programmes spécialisés dans des domaines pertinents, et elle leur rembourse les droits de scolarité et les frais connexes.

Durant l'exercice 2020, les administrateurs de la Société ont reçu des séances de formation et d'information sur divers sujets opérationnels, financiers et stratégiques, y compris l'innovation dans la vente au détail, le cybercommerce, la commercialisation, l'immobilier, la loyauté de la clientèle et la COVID-19. Ces séances ont été présentées par des conférenciers internes et des experts renommés dans les domaines concernés. Les administrateurs ont également participé à plusieurs visites de magasins à l'échelle de l'Amérique du Nord.

## Description de poste

Le conseil a adopté des descriptions de postes écrites pour le président du conseil et le chef de la direction, postes qu'occupent actuellement James M. Dickson et Michael Medline, respectivement. Le conseil a aussi adopté des descriptions de postes écrites pour les présidents des comités. Ces descriptions de postes sont régulièrement examinées par le conseil et peuvent être consultées sur le site Web d'Empire, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), et sont résumées ci-dessous.

### Président du conseil

Le président du conseil est responsable de l'efficacité et de l'efficience de l'ensemble des processus et de la gouvernance du conseil et est chargé de diriger le conseil dans l'exécution de ses devoirs, y compris le respect de toutes les obligations fiduciaires et légales. En autres choses, le président du conseil est censé :

- en tant que président du conseil, présider toutes les réunions du conseil et voir au leadership et à la direction du conseil et de ses processus;
- encourager un processus décisionnel éthique et responsable par le conseil, les comités et leurs membres individuels;
- établir et superviser les procédures et la structure pour régir les activités et les responsabilités du conseil et des comités, de concert avec le comité de gouvernance;
- collaborer avec le chef de la direction, le secrétaire de la Société et les autres administrateurs pour préparer, prioriser et organiser l'ordre du jour des réunions du conseil et de celles des comités;
- répertorier les questions de gouvernance qui doivent être étudiées pour l'entreprise et le conseil et, en collaboration avec le comité de gouvernance, voir à ce que chaque administrateur et le conseil dans son ensemble ajoutent une valeur importante;
- voir à ce que des plans de relève adéquats soient en place en ce qui a trait aux membres du conseil et des comités;
- de concert avec les autres administrateurs, par l'entremise du conseil et de ses divers comités, superviser le rendement, la relève et les décisions stratégiques et opérationnelles de la direction, ainsi que tous les aspects de la gouvernance et de la réputation de l'entreprise; et
- agir à titre de liaison efficace entre le conseil, le chef de la direction, la direction et, dans la mesure nécessaire, les actionnaires de la Société.

### Chef de la direction

Le conseil a approuvé une description de poste pour le chef de la direction. Le conseil tient le chef de la direction responsable, notamment :

- de l'élaboration et de la recommandation au conseil d'une stratégie et d'une vision à long terme pour la Société menant à la création d'une valeur pour les actionnaires;
- de développer et de recommander au conseil des plans d'affaires et des budgets annuels à l'appui de la stratégie à long terme de la Société; et
- de réaliser les buts et objectifs financiers et opérationnels de la Société.

### Présidents des comités

Le conseil a approuvé des descriptions générales de poste pour les présidents des comités. Outre les devoirs et responsabilités énoncés dans le mandat du conseil d'administration et dans tout autre mandat ou description de poste applicable, les responsabilités du président de chaque comité incluent, notamment, les suivantes :

- assister à toutes les réunions des comités et les présider, et fournir un leadership et une orientation au comité;
- favoriser un processus décisionnel éthique et responsable par le comité et ses membres individuels;
- superviser la structure, la composition et les membres du comité, ainsi que les activités qui lui sont déléguées;
- collaborer avec le chef de la direction, le chef des finances et le secrétaire de la Société pour organiser et établir l'ordre du jour de la réunion;
- avec le concours du secrétaire de la Société, assurer une transmission appropriée de l'information et examiner le caractère adéquat et le calendrier de diffusion de la documentation pour les réunions du comité;
- faciliter l'interaction du comité avec la direction, le conseil et les autres comités; et
- disposer d'un vote prépondérant en cas d'impasse.

## Engagement du conseil et des comités

### Sommaire des réunions du conseil et des comités tenues

Au total, six réunions du conseil ont eu lieu durant l'exercice terminé le 2 mai 2020 : quatre réunions trimestrielles régulières, la session stratégique annuelle et la réunion annuelle relative au budget. Le comité permanent s'est réuni en lien avec chaque réunion trimestrielle régulière du conseil.

SOMMAIRE DES RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS			
	Régulières	Extraordinaires	Total
Conseil	6	0	6
Comité d'audit	4	0	4
Comité de gouvernance	4	0	4
Comité des ressources humaines	4	2	6
Comité des mises en candidature	4	0	4

Outre les réunions du conseil tenues durant l'exercice terminé le 2 mai 2020 tel qu'il est indiqué ci-dessus, les membres du conseil continuent de s'intéresser régulièrement à la crise de la pandémie de la COVID-19 et à recevoir des mises à jour à cet égard en 2020 en ayant participé à trois conférences téléphoniques du conseil et reçu de nombreuses mises à jour écrites.

### Relevé des présences

Le tableau suivant présente sommairement les réunions du conseil et de ses comités permanents tenues durant l'exercice terminé le 2 mai 2020, ainsi que la présence de chaque administrateur à ces réunions.

RELEVÉ DES PRÉSENCES						
	Conseil	Comité d'audit	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines	Comité des mises en candidature	Total
Cynthia Devine	6 sur 6 100 %	4 sur 4 100 %	4 sur 4 100%		4 sur 4 100 %	100 %
James M. Dickson	6 sur 6 100 %					100 %
Sharon Driscoll	6 sur 6 100 %	4 sur 4 100 %				100 %
Gregory Josefowicz	6 sur 6 100 %			6 sur 6 100 %		100 %
Sue Lee	6 sur 6 100 %			6 sur 6 100 %		100 %
William Linton	6 sur 6 100 %		4 sur 4 100 %	6 sur 6 100 %	4 sur 4 100 %	100 %
Michael Medline	6 sur 6 100 %					100 %
Martine Reardon	6 sur 6 100 %	4 sur 4 100 %	4 sur 4 100 %		4 sur 4 100 %	100 %
Frank C. Sobey	6 sur 6 100 %		4 sur 4 100 %			100 %
John R. Sobey	6 sur 6 100 %	4 sur 4 100 %				100 %
Karl R. Sobey	6 sur 6 100 %			6 sur 6 100 %		100 %
Paul D. Sobey	6 sur 6 100 %		4 sur 4 100 %			100 %
Rob G.C. Sobey	6 sur 6 100 %		4 sur 4 100 %	6 sur 6 100 %		100 %
Martine Turcotte	6 sur 6 100 %	4 sur 4 100 %	4 sur 4 100 %		4 sur 4 100 %	100 %
<b>Présence globale aux réunions du conseil</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	

## Planification de la relève

Le conseil est chargé de nommer les membres de la haute direction et d'évaluer leur rendement, y compris approuver la nomination des membres de la haute direction de la Société, examiner le rendement en regard de l'objectif visant à maximiser la valeur pour les actionnaires, mesurer leur contribution en regard de cet objectif et superviser les politiques de rémunération. Le conseil et le comité des RH ont également été priés de superviser et d'examiner la gestion de la relève et de fournir une orientation à ce sujet.

Des détails supplémentaires sur les procédures de planification de la relève de la Société sont décrits dans la section de la présente circulaire intitulée « Déclaration de la rémunération de la haute direction – Planification de la relève ».

## Éthique commerciale et ligne téléphonique s’y rapportant

---

Le conseil a adopté un code de conduite et d'éthique commerciale (le « **code** ») à l'intention de tous les employés, dirigeants et administrateurs de la Société, qui reprend tous les éléments recommandés par le Règlement 58-201. Le code peut être consulté sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca). La Société entend bientôt mettre en œuvre un code à jour.

Le conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, reçoit des rapports sur les cas de conduite contraire à l'éthique signalés au moyen de la ligne téléphonique prévue à cette fin, ou de toute autre manière. Le conseil assume la responsabilité de gérance de la Société pour le compte des actionnaires d'Empire. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le conseil établit les politiques qui visent à assurer que les pratiques de la Société en matière de gouvernance soient conformes à l'engagement de celle-ci d'exercer ses activités commerciales de façon intègre et qu'elles comptent parmi les meilleures au Canada. À l'appui de ces politiques, le code met l'accent sur l'obligation de reddition de comptes et préconise une politique d'information de la Société axée sur la transparence. Sobeys a adopté un code de déontologie commerciale similaire, qui peut être consulté sur son site Web à l'adresse [www.sobeyscorporate.com](http://www.sobeyscorporate.com).

Tous les employés, les dirigeants et les administrateurs doivent confirmer chaque année leur conformité avec le code. Le conseil n'a jamais accordé de dispense à l'égard de l'application des dispositions du code en faveur d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction et en conséquence, aucun rapport de changement important n'a dû être déposé.

La Société a établi un mécanisme centralisé de signalement confidentiel et anonyme qui est décrit dans le code susmentionné, permettant de faire des signalements à un tiers indépendant par téléphone, en ligne et par la poste. Pour faire connaître ce mécanisme, des affiches ont été installées dans les lieux de travail à la grandeur du pays. Tous les signalements reçus par le tiers sont automatiquement acheminés aux cadres dirigeants dans le cadre de l'audit interne et sont transmis au personnel du contentieux afin qu'une enquête confidentielle soit menée et que les mesures appropriées soient prises. Un rapport trimestriel faisant état de tous ces signalements et de ces enquêtes est remis au comité d'audit, mais les problèmes graves sont signalés plus fréquemment.

Le conseil ne propose pour l'élection au conseil aucun candidat qui possède un intérêt important dans une affaire commerciale à laquelle la Société ou ses filiales participent. Il exige également des administrateurs qu'ils déclarent tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait survenir. Les administrateurs n'exercent aucune activité à titre de consultant pour la Société ni ne reçoivent d'elle une rémunération quelconque, sauf à titre d'administrateur. Les administrateurs qui sont également des employés de la Société ou d'une de ses filiales touchent leur revenu d'emploi indiqué dans la présente circulaire, mais ils ne reçoivent pas des honoraires des administrateurs.

Le conseil encourage une culture d'éthique commerciale en nommant des dirigeants très intègres et en surveillant leur rendement afin qu'ils puissent servir d'exemple à tous les employés.

## Politique d'information de la Société

---

La Société est déterminée à transmettre des communications efficaces aux actionnaires et à les tenir informés des développements importants. La Société a établi une politique d'information pour l'entreprise, dont l'objectif est d'assurer que les communications sur la Société auprès du public investisseur sont transmises en temps opportun et sont factuelles, précises et équilibrées, ainsi que largement diffusées conformément à toutes les obligations légales et réglementaires applicables. La politique s'applique à tous les employés et administrateurs de la Société et de ses filiales, ainsi qu'à ceux qui sont autorisés à s'exprimer en leur nom. Elle couvre l'information dans les documents déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières et les déclarations écrites faites dans les rapports annuels et trimestriels de la Société, les communiqués de presse, les lettres aux actionnaires, les présentations par la haute direction et l'information contenue sur le site Web de la Société, les

médias sociaux et les autres communications électroniques. Elle s'applique à toutes les déclarations verbales, y compris celles formulées lors de réunions et de conversations téléphoniques avec les analystes et les investisseurs, lors des entrevues avec les médias, ainsi que durant les allocutions, les conférences de presse et les conférences téléphoniques. Les documents d'information importants, y compris les états financiers annuels et intermédiaires, les communiqués associés au rapport de gestion, les circulaires de sollicitation de procurations pour les assemblées des actionnaires et les communiqués de presse connexes, la notice annuelle et tout communiqué de presse contenant des renseignements importants, sauf pour les communiqués de routine ou lorsqu'un communiqué immédiat est nécessaire pour le respect des lois ou des règles boursières, sont examinés et approuvés par le comité du conseil concerné et(ou) par le conseil.

## Médias sociaux

---

Outre la politique d'information de la Société, Sobeys a une politique sur les relations avec les médias d'information et une politique sur les déclarations publiques des employés et les médias sociaux. Ces politiques reconnaissent que la façon dont les employés de Sobeys communiquent à l'extérieur continue d'évoluer et que, même si cela crée de nouvelles occasions de communications et de collaboration, de nouvelles responsabilités s'ensuivent

également pour les employés. Tous les employés de la Société sont assujettis à la politique d'information de la Société, bien que ces politiques fournissent une meilleure orientation sur les déclarations et les commentaires publics sur les sites Web de réseautage multimédias et de réseautage social, ainsi que sur les déclarations aux médias de nouvelles pour le compte de la Société.

## Engagement environnemental et social et gouvernance

L'approche de la Société en matière de gouvernance s'applique à l'importance qu'elle accorde au développement durable, aux questions sociales et à la gestion des risques associés à ces domaines. La Société exerce ses activités depuis longtemps d'une manière qui accorde la priorité au bien-être de ses clients et des collectivités qu'elle dessert, sans compromettre la capacité des générations futures de prospérer sur la planète que nous partageons tous.

Les activités commerciales de la Société ont été édifiées sur des fondements reflétant les valeurs de celle-ci, tout en tenant compte des attentes de ses intervenants. Cette approche modulaire a permis à la Société de formuler et de mettre en œuvre des engagements audacieux afin de favoriser un changement environnemental et social significatif.

### Environnement

Durant l'exercice 2020, la Société a analysé et revu ses pratiques actuelles, recensé les questions importantes au sein de l'entreprise et établi les domaines où elle est en mesure d'instaurer un changement environnemental significatif. Après cette évaluation, la Société a défini deux piliers stratégiques et quatre domaines d'intérêt à l'égard du développement durable :

**La planète :** La Société a pour objectif de réduire son impact environnemental dans les domaines les plus importants pour son entreprise et d'améliorer sa tolérance aux changements climatiques afin de protéger la planète pour les générations futures en se concentrant sur la réduction des déchets et la diminution de la consommation d'énergie et des émissions.

**Réduction des déchets :** La Société est déterminée à réduire les plastiques à usage unique et les déchets alimentaires pouvant être évités dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'à diminuer pour l'ensemble de ses établissements la quantité de déchets acheminés aux sites d'enfouissement.

Depuis son initiative marquante visant à éliminer les sacs d'épicerie en plastique de la bannière Sobeys, retirant 225 millions de sacs en plastique de la circulation, jusqu'au lancement de l'application mobile FoodHero dans ses magasins IGA, la Société a réalisé d'importants progrès dans la réduction des déchets à l'échelle de ses activités l'an dernier. La Société a également pu appuyer ses clients en faisant des choix plus durables, comme la mise en œuvre d'un programme de contenants réutilisables, encourageant les sacs d'épicerie et de légumes réutilisables, et favorisant une campagne de réhabilitation des aliments grâce à des recettes contribuant à réduire les déchets alimentaires à la maison.

Pour l'avenir, la Société continuera de profiter de l'élan qu'ont insufflé ses efforts de réduction des déchets durant l'exercice 2020. La Société est particulièrement déterminée à accélérer un programme national de récupération alimentaire et à démontrer un progrès significatif en regard de son objectif de réduire les déchets alimentaires de 50 pour cent d'ici 2025. Au même moment, la réduction des plastiques et des emballages et l'amélioration du recyclage à l'échelle de ses bannières et de ses centres de distribution demeureront également des domaines prioritaires.

**Énergie et émissions :** La Société est déterminée à investir dans ses magasins et entrepôts afin d'exercer ses activités d'une manière plus efficiente et de réduire l'utilisation de l'énergie et les émissions des gaz à effet de serre (« GES »).

En tant qu'épicier détaillant national, la Société assume sa responsabilité de combattre les impacts des changements climatiques. La Société reconnaît également les risques que les changements climatiques représentent

pour la production alimentaire, ainsi que pour les collectivités locales qu'elle dessert. Durant l'exercice 2020, la Société a poursuivi son initiative d'efficacité énergétique, investissant dans plusieurs initiatives d'économie d'énergie dans ses magasins et ses centres de distribution afin de réduire la consommation d'électricité et les émissions de GES, comme la modernisation de l'éclairage et l'amélioration de l'efficacité des réfrigérateurs-chambres. La Société a aussi mis sur pied des partenariats stratégiques avec des vendeurs à l'échelle du Canada pour aller de l'avant avec ses mesures visant à réduire son empreinte carbone. Ceci inclut l'exécution d'une évaluation complète de ses émissions de GES et l'établissement d'une cible de réduction des émissions de nature scientifique.

**Pilier des produits :** La Société tente d'offrir des choix de produits durables et éthiques répondant aux besoins de ses clients en accordant l'importance à l'approvisionnement durable et à de solides partenariats avec ses fournisseurs pouvant offrir des solutions plus durables à ses clients.

**Approvisionnement durable :** La Société tente d'assurer la viabilité à long terme des ressources naturelles et le juste traitement des personnes et des animaux au moyen de pratiques d'approvisionnement durable en fruits de mer et de pratiques favorisant le bien-être animal et le commerce équitable.

Au cours de l'an dernier, la Société a instauré des lignes directrices d'achat respectant l'éthique et l'environnement dans ses secteurs de produits les plus importants pour son entreprise. Ces lignes directrices, qui sont axées sur ses produits de marque privée, orientent ses engagements d'achat et guident ses équipes d'approvisionnement dans des catégories de produits comme les fruits de mer et l'huile de palme durables.

**Partenariats avec les fournisseurs :** La Société tente d'établir de solides partenariats avec ses fournisseurs locaux et nationaux afin d'offrir des solutions plus innovantes et durables à ses clients.

En tant qu'entreprise qui a commencé ses activités en qualité de fournisseur local dans le Canada atlantique, Empire appuie solidement les producteurs, les cultivateurs et les fournisseurs locaux à l'échelle du pays.

La Société recherche activement des occasions de collaborer avec des partenaires locaux et nationaux qui partagent ses valeurs et offrent des concepts qui présentent des innovations durables. Le lancement de la ferme verticale modulaire en magasin dans certains magasins Safeway grâce à un partenariat avec Infarm est un bon exemple des efforts de la Société dans ce domaine. La Société continuera de chercher et d'établir des partenariats avec des fournisseurs et des organismes qui partagent ses points de vue.

### Engagement social

#### Investissement dans les collectivités

La Société s'attaque résolument aux enjeux de l'approvisionnement en aliments santé à prix abordable pour les Canadiens. Les activités d'entraide sont menées d'un océan à l'autre au moyen de partenariats avec des experts dans les communautés, des fournisseurs de services et des groupes d'entraide qui se chargent de venir en aide aux gens qui sont dans une situation d'insécurité alimentaire et de leur donner l'information dont ils ont besoin.

En février 2020, la Société a lancé un partenariat avec la fondation « The Grocery Foundation » et sa campagne Toonies for Tummies. De concert avec les clients et les réseaux de magasins en Ontario et dans l'Ouest canadien, une somme de 896 805 \$ a été recueillie à l'échelle de cinq provinces. Les fonds obtenus donneront plus de 448 000 repas à des enfants d'âge scolaire mal nourris.

La Société a poursuivi son engagement de longue date visant à appuyer les banques alimentaires, les programmes locaux et les réseaux alimentaires dans 900 collectivités à l'échelle du Canada en rendant possibles plus de 10 millions de repas. Au moyen d'un partenariat primé avec Olympiques spéciaux Canada, plus de 47 000 athlètes ont été habilités grâce à des programmes de sport et d'éducation nutritionnelle.

Le 23 mars 2020, la Société a créé le Fonds d'action communautaire afin de contribuer à répondre aux besoins d'urgence immédiate à l'échelle du pays durant la pandémie de la COVID-19. Le fonds a donné des millions de dollars à des programmes et à des efforts communautaires choisis par des coéquipiers de première ligne de 1 500 épiceries et pharmacies dans tout le Canada. La Société a étroitement collaboré avec les banques alimentaires à l'échelle du pays afin de contribuer à alléger le fardeau imposé à leurs services. IGA, au Québec, de concert avec la Tablée des Chefs et des partenaires, a rempli les réfrigérateurs des banques alimentaires du Québec, en préparant plus de 800 000 repas pour ceux qui étaient dans le besoin durant la pandémie de la COVID-19. Et les efforts du fonds se poursuivent à mesure que le besoin de soutenir les organismes de première ligne continue d'évoluer sur le long chemin du redressement.

Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe ou que des voisins traversent une crise difficile, la Société est là pour apporter son aide. Depuis une aide immédiate grâce à des aliments et fournitures jusqu'au maintien de son ouverture en tant que service essentiel, la Société recense des moyens immédiats lui permettant d'intervenir et d'aider les collectivités locales en période difficile.

#### **Diversité et inclusion**

La diversité et l'inclusion constituent une priorité absolue pour la Société. Trouvant leurs racines dans les valeurs principales d'Empire, la diversité et l'inclusion s'avèrent cruciales pour permettre à la Société d'innover et de servir ses divers clients et collectivités variés à l'échelle du pays.

Au cours des deux dernières années, nous avons concentré notre stratégie sur l'accroissement des occasions pour les femmes, l'amélioration de la représentation des sexes au sein des équipes de direction et la création d'une souplesse en milieu de travail. Bien qu'il y ait encore d'autres progrès à accomplir, cet effort a considérablement rehaussé la souplesse en milieu de travail et la représentation des sexes. En date du 2 mai 2020, trois des onze membres de la haute direction de la Société (environ 27 pour cent) étaient des femmes. L'an dernier, le groupe des cadres supérieurs (premiers vice-présidents et vice-présidents) a augmenté de quelque 32 pour cent pour les femmes, soit un taux de croissance de 10 pour cent, et la représentation au niveau des administrateurs s'est accrue à environ 34 pour cent de femmes.

Empire est d'avis que la diversité et l'inclusion s'avèrent fondamentales au raffermissement de la Société et à la mise sur pied d'équipes à haut rendement pour servir des clients et des collectivités variés à l'échelle du pays. Bien que les travaux se poursuivent en vue d'augmenter la représentation des sexes à l'échelle de l'entreprise pour le plus grand bien de toute la Société, Empire a reconnu la nécessité d'accroître l'importance qu'elle accorde à cette question. Tout particulièrement, alors qu'Empire d'observer des débats déterminants et un appel à l'action au sujet des relations raciales avec une insistance particulière sur le racisme anti-Noirs et anti-Autochtones, il est plus important que jamais de donner la priorité à la diversité et à l'inclusion dans l'organisation. En qualité de détaillant national au Canada possédant une riche histoire de plus de 113 ans, employant quelque 127 000 coéquipiers par l'entremise de ses filiales, de ses franchisés et des membres de son groupe et servant 900 collectivités à l'échelle du pays, la Société a la responsabilité d'écouter, d'apprendre et d'agir afin de contribuer à lutter contre l'injustice et l'inégalité raciales, d'améliorer la diversité dans l'organisation et d'apporter un changement significatif en vue d'un cadre plus inclusif.

La stratégie élargie de la Société en matière de diversité et d'inclusion trace la voie à suivre en vue d'apporter un changement significatif pour un milieu de travail plus diversifié et inclusif accordant une importance accrue à l'accélération des plans d'action destinée à améliorer les questions et les inégalités raciales systémiques.

Bien qu'Empire n'ait pas actuellement de cibles de diversité définies, la Société reconnaît que la mesure et la supervision des efforts déployés à l'égard de la diversité et de l'inclusion sont déterminants pour assurer son succès. Par conséquent, l'importance accordée à l'élargissement de la diversité que permettent des lignes directrices et des politiques établies pour le recrutement, la gestion des talents et la planification de la relève inclut : des lignes directrices sur les talents qui sont équilibrées entre les hommes et les femmes pour l'engagement de personnes dans les rôles clés, la sélection des programmes de perfectionnement de la direction des magasins et la planification de la relève pour les hauts dirigeants reposant sur la constitution d'une équipe de personnes qualifiées comptant sur les femmes pour assurer la relève. L'introduction de l'auto-identification pour la diversité à l'intention des postulants et des employés est également une étape cruciale de la mesure du succès et de la stratégie au-delà des mesures initiales promouvant l'égalité des sexes.

L'importance accrue que la Société accorde à la diversité et à l'inclusion inclut diverses priorités comme :

**Attirer, accroître et conserver les équipes :** Mettre à profit les meilleurs talents provenant d'un bassin large et diversifié s'avère fondamental à l'établissement d'équipes à haut rendement. La Société élargira son centre d'intérêt afin d'attirer et de conserver des équipes diversifiées, de recenser les occasions et d'agir afin d'améliorer la diversité dans toute l'organisation. Un niveau de référence sera établi grâce à l'amélioration de la participation à l'auto-identification dans tous les bureaux de la Société et à la création d'un niveau de référence dans les magasins d'entreprise et les entrepôts. Ce niveau de référence informera les principaux secteurs des mesures à prendre en fonction des lacunes et des occasions observées, tant au niveau de la Société que des équipes. La Société prendra des mesures pour élargir son bassin de talents à l'externe auprès des collectivités marginalisées, grâce à un recrutement ciblé et à des partenariats stratégiques, et raffermira les efforts de perfectionnement des talents pour accroître et conserver des talents diversifiés en créant des programmes de perfectionnement des talents qui répondent aux besoins des collectivités marginalisées, tout en étant avantageux pour tous.

**Progrès pour une culture d'inclusion :** Favoriser une culture d'inclusion constitue une priorité absolue pour quiconque veut s'épanouir au sein d'équipes diversifiées. Les chefs qui démontrent un engagement profond et une solide compréhension de l'établissement d'une culture d'inclusion contribuent au succès d'un changement de culture. La réputation de leader de la Société inclura des préjugés inconscients et le perfectionnement d'un leadership inclusif, une éducation sur la solidarité et la lutte contre le racisme, de même que la planification des mesures devant aboutir au changement. Les coéquipiers seront renseignés sur les répercussions du racisme, la position de la Société quant à la création d'un cadre propice et inclusif pour les coéquipiers, les clients et les collectivités. Un plan systématique sera instauré pour encourager une saine discussion sur ces sujets d'intérêt, de même que pour doter les chefs et les équipes de moyens favorisant l'ouverture, la transparence et la confiance.

Afin d'assurer que la Société adopte une approche juste, équitable et inclusive concernant le recrutement, le perfectionnement et le progrès des talents, ces processus seront examinés et des mesures seront prises pour atténuer les préjugés et promouvoir l'équité.

### Accélérer la diversité et l'inclusion dans les résultats opérationnels :

Il s'avère crucial d'accélérer la diversité et l'inclusion dans les résultats opérationnels afin d'innover et de mieux servir les clients. La Société reconnaît avoir un rôle important à jouer dans ses interactions avec ses partenaires fournisseurs afin de promouvoir la diversité et l'inclusion, et elle créera et activera des plans afin d'accorder la priorité absolue à ce secteur.

**Mesure et suivi des progrès :** Afin de reconnaître que les bonnes mesures donnent de bons résultats, les mesures de la diversité et de l'inclusion seront intégrées aux paramètres de rendement, et le progrès sera supervisé grâce à des cartes de pointage et à des mesures trimestrielles. Cette stratégie est endossée par le comité des RH et le conseil de la Société et est régie par le chef de la direction grâce à un leadership actif de la haute direction, de concert avec un conseil de la diversité et de l'inclusion constitué d'un groupe varié de cadres supérieurs à l'échelle des principales fonctions de l'entreprise. Le modèle de gouvernance donne le ton depuis les échelons supérieurs et supervise l'exécution de la stratégie et des résultats mesurables.

Pour assurer que des plans d'action concrets soient instaurés afin de s'attaquer aux iniquités raciales, tout en créant l'équité et l'inclusion pour tous, la Société apporte des points de vue plus diversifiés à la table des délibérations, recherchant des sommités qui représentent des collectivités marginalisées, et demeurant à l'écoute afin de bien comprendre les enjeux.

## Engagement envers les actionnaires

---

La Société reconnaît l'importance d'un engagement solide et uniforme avec nos actionnaires. La direction s'entretient à l'année avec une vaste gamme de constituants, y compris, notamment, des actionnaires, des investisseurs à revenu fixe, des entreprises de services-conseils en matière de procurations et des actionnaires éventuels.

Notre engagement envers les actionnaires prend diverses formes, comme des présentations itinérantes non associées à des opérations particulières, des réunions, des appels téléphoniques et des entretiens avec le chef de la direction, le chef des finances et d'autres membres de la direction, les diffusions sur le Web et des conférences téléphoniques trimestrielles dans le cours ordinaire, des communiqués de presse, des conférences générales et propres à l'industrie à l'intention des investisseurs en présence de divers membres de la direction, des visites des magasins, des visites des centres de distribution et des entretiens dans le cours ordinaire avec notre service des relations avec les investisseurs. En raison de l'éclosion de la pandémie de la COVID-19 et de la réglementation gouvernementale connexe décourageant les réunions publiques, la direction poursuit ses entretiens avec les actionnaires au moyen de conférences téléphoniques et d'appels de vidéoconférence pendant que des protocoles d'éloignement physique sont en place.

### Comment communiquer avec nous

Les actionnaires, les employés et d'autres personnes peuvent communiquer directement avec le conseil par écrit en s'adressant à notre vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire ou au président du conseil ou encore en s'adressant à notre conseil par courriel à l'adresse de courriel de celui-ci.

## Planification stratégique

---

La direction est responsable de l'élaboration de plans stratégiques pour chaque unité commerciale et pour l'entreprise qui tiennent compte, notamment, des occasions qui se présentent à l'entreprise et des risques auxquels elle s'expose, ainsi que de la mise en œuvre de plans stratégiques. Le conseil a la responsabilité d'établir les buts et objectifs à long terme de la Société, d'adopter un processus de planification stratégique et d'approuver

La voie à suivre continuera d'être modifiée au fil du processus d'écoute et d'apprentissage de la Société. Celle-ci collabora avec des organismes comme Black North Initiative, qui relève du Canadian Council of Business Leaders Against Anti-Black Systemic Racism, afin de se renseigner et de prendre des mesures aux côtés de ceux qui suivent la même voie, et de superviser le progrès de la Société en regard des objectifs dans le cadre d'un engagement visant à apporter un changement systémique.

Pour Empire est déterminée à poursuivre le changement et à cultiver un environnement diversifié, équitable et inclusif, tant pour les coéquipiers que pour les clients et les collectivités. La Société endosse la responsabilité d'écouter, d'apprendre, de prendre des mesures et, en dernier lieu, de changer.

### Gouvernance

Le comité exécutif et le conseil se chargent de superviser les stratégies environnementales et sociales de la Société.

Des renseignements supplémentaires sur les initiatives et les progrès réalisés par la Société en matière de durabilité, ainsi que des détails sur ce qui est indiqué ci-dessus, figurent sur le site Web de l'entreprise de Sobeys, à l'adresse [corporate.sobeys.com/corporate-responsibility/le-developpement-durable-chez-sobeys/](https://corporate.sobeys.com/corporate-responsibility/le-developpement-durable-chez-sobeys/).

### Par la poste :

Doug Nathanson  
Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire  
Empire Company Limited  
115 King Street  
Stellarton (Nouvelle-Écosse)  
B0K 1S0

James M. Dickson  
Président du conseil d'Empire Company Limited  
Empire Company Limited  
115 King Street  
Stellarton (Nouvelle-Écosse)  
B0K 1S0

### Par courriel :

[board@empireco.ca](mailto:board@empireco.ca)

chaque année les plans stratégiques élaborés par la direction. Le conseil surveille la mise en œuvre des plans par la haute direction et évaluera en permanence l'atteinte des buts et objectifs de la Société. Une fois par année, les plans stratégiques sont présentés à une réunion du conseil pour obtenir une rétroaction, et des mises à jour sont souvent présentées lors de réunions subséquentes du conseil.

## Gestion du risque

---

Le conseil a la responsabilité générale d'évaluer les principaux risques auxquels la Société est exposée, de veiller à la mise en œuvre des stratégies et des systèmes appropriés pour gérer ces risques et d'examiner toutes les questions de droit importantes concernant la Société dans son ensemble ou ses investissements dans toute grande société en exploitation. Le comité d'audit examine périodiquement le cadre de gestion des risques liés à l'entreprise (« GRE ») recommandé par la direction, évalue le caractère adéquat et complet du processus pour le recensement et l'évaluation des risques auxquels la Société fait face et s'assure que la supervision principale pour chacun des principaux risques recensés par le GRE est attribuée au conseil ou à un de ses comités. Le comité d'audit fait régulièrement rapport de ses conclusions et recommandations au conseil.

La GRE a pour objectif premier de permettre une gestion systématique des risques, à l'échelle de la Société, dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur. Pour ce faire, le programme de GRE est et demeurera un processus dynamique, itératif et permanent qui fonctionne en harmonie et de concert avec nos priorités et nos objectifs stratégiques.

Les risques qui se posent généralement à l'échelle de l'entreprise se classent en quatre grandes catégories :

### 1) Risques stratégiques

Ces risques sont étroitement liés à la stratégie d'entreprise et au marché externe, ainsi qu'aux contextes politique, économique et social, et peuvent avoir des répercussions importantes sur le rendement de l'entreprise. Voici des exemples de ces risques :

- concurrence;
- événements critiques;
- partenariats/alliances stratégiques; et
- expansion du commerce électronique.

### 2) Risques financiers

Ces risques sont liés aux flux de trésorerie de la Société et aux répercussions connexes sur les résultats du rendement financier. Voici des exemples de tels risques :

- liquidité;
- gestion des capitaux;
- change; et
- fluctuations des taux d'intérêt.

### 3) Risques liés à la réglementation et à la conformité

Ces risques sont liés au cadre de réglementation au sein duquel la Société fait affaire. Voici des exemples de ces risques :

- changements apportés à la réglementation;
- traités/tarifs internationaux sur le commerce;
- conflits et litiges; et
- taxes et impôts.

### 4) Risques opérationnels

Ces risques découlent de l'exécution quotidienne de la stratégie et des décisions que la direction doit prendre régulièrement pour s'assurer de pouvoir atteindre ses cibles de rendement financier. Voici des exemples de ces risques :

- Pandémie de la COVID-19;
- relations de travail/avec le syndicat;
- cybersécurité; et
- salubrité des aliments.

Dans le cadre du processus de GRE, la Société s'est affairée à identifier, à évaluer, à gérer et à signaler les risques grâce à la mise en œuvre continue de ce programme, y compris le classement et l'identification des risques importants, de même que l'établissement d'une propriété claire pour la haute direction dans chaque cas. De plus, des procédés ont été mis en place pour faciliter la supervision efficace par l'établissement de déclarations de tolérance au risque, d'indicateurs des principaux risques, de plans d'action de traitement, de tableaux de bord et de fréquence des révisions pour les risques qui ont été recensés comme étant importants. Les principaux risques sont et continueront d'être traités lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu lors des réunions du conseil et(ou) des comités. Dans cette optique, les cadres et dirigeants de la Société effectuent chaque année une évaluation exhaustive de l'efficacité de la Société en matière de gestion des risques existants et connus, tout en cherchant à repérer les risques potentiels (comme la cybersécurité, la protection de l'information et la protection des renseignements personnels).

De plus, les cadres et dirigeants de la Société favorisent une solide culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation par l'élaboration et le maintien de plans de gestion de crise et de continuité des activités puisqu'il s'agit de facteurs clés qui permettront une réponse efficace dans des situations imprévues.

Pour assurer une gouvernance efficace, la haute direction examine le rendement et les risques opérationnels et s'entretient à cet égard avec le comité d'audit et les membres du conseil aux réunions trimestrielles du comité d'audit et du conseil. Le conseil effectue en permanence un suivi, directement et par l'entremise de ses comités, à l'égard des placements et des initiatives d'envergure.

Voir le rapport de gestion de la Société pour l'exercice 2020 pour un commentaire plus élaboré sur la gestion et l'atténuation des risques de la Société.

## Section 5.

# Rémunération des administrateurs

### Philosophie et procédure en matière de rémunération des administrateurs

La philosophie qui sous-tend le régime de rémunération des administrateurs de la Société consiste à fournir une rémunération qui attirera et fidélisera des administrateurs qualifiés et les motivera à siéger au conseil et à harmoniser leurs intérêts à ceux des actionnaires. L'approche de la Société est conçue pour encourager la direction à prendre des décisions et des mesures qui entraîneront une croissance durable à long terme, ainsi que la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires.

Dans le but d'atteindre une croissance et une expansion continues des activités, tout en décourageant la prise de risques excessifs, le régime de rémunération des administrateurs a été élaboré, sous la supervision du comité de gouvernance, en fonction des principes suivants :

- fournir aux administrateurs une rémunération qui soit concurrentielle sur le marché;
- attirer et fidéliser des gens qui ont un sens du leadership pour générer des résultats;
- harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux de nos actionnaires;
- représenter des normes élevées en matière de saine gouvernance; et
- être facile à comprendre pour nos actionnaires.

Bien que les administrateurs de la Société soient automatiquement nommés au poste d'administrateur de la filiale en propriété exclusive de la Société, Sobeys, ils ne reçoivent aucune rémunération additionnelle pour cette fonction. Les sociétés sont traitées comme une seule entité à toutes fin pratiques.

### Examen de la rémunération des administrateurs

Le comité de gouvernance passe annuellement en revue la rémunération actuelle des administrateurs et recommande des rajustements au conseil, qui recommande à son tour la rémunération aux actionnaires pour approbation à l'assemblée. Le groupe de comparaison utilisé antérieurement pour la rémunération des administrateurs est indiqué ci-dessous.

GROUPE DE COMPARAISON	
Alimentation Couche-Tard Inc.	Compagnie de la Baie d'Hudson
Société Canadian Tire Limitée	Les Compagnies Loblaw Limitée
Dollarama Inc.	Métro Inc.
George Weston Limitée	Saputo Inc.

Durant l'exercice 2021, le comité remplacera la Compagnie de la Baie d'Hudson par Lululemon Athletica Inc. dans le groupe de comparaison en raison de la privatisation de la Compagnie de la Baie d'Hudson au début de 2020.

Le régime de rémunération des administrateurs est actuellement constituée d'une structure de rémunération globale fixe payable au comptant et(ou) en attributions fondées sur des actions sous forme d'UAD. Après son examen de la rémunération des administrateurs mené en 2020, le comité de gouvernance a recommandé qu'aucun changement ne soit apporté

aux arrangements de rémunération des administrateurs qui avaient été initialement approuvés par les actionnaires à l'assemblée de septembre 2019 et qui sont entrés en vigueur le 3 novembre 2019. Au lieu de recevoir une rémunération annuelle et des jetons de présence aux réunions du conseil et des comités, les administrateurs (sauf le président du conseil) qui sont membres d'un comité recevront une rémunération globale de 220 000 \$ et les administrateurs qui sont membres de deux ou plusieurs comités recevront une rémunération globale de 225 000 \$. Les administrateurs qui sont présidents d'un comité reçoivent une rémunération additionnelle. Le président du conseil reçoit une rémunération globale de 450 000 \$.

## Rémunération versée aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2020, les administrateurs de la Société qui n'étaient pas des employés de celle-ci ou des membres de son groupe ont reçu une rémunération pour leur participation à titre de membres du conseil et de ses comités :

RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX ADMINISTRATEURS <sup>1)</sup>		
	2020	2019
Rémunération du président du conseil <sup>2)</sup>	450 000 \$	400 000 \$
Rémunération des administrateurs		100 000 \$
Rémunération globale des administrateurs		
• Membres d'un comité	220 000 \$	
• Membres de deux comités	225 000 \$	
Rémunération additionnelle des présidents des comités		
• Audit	30 000 \$	30 000 \$
• Ressources humaines	25 000 \$	25 000 \$
• Gouvernance et(ou) mises en candidature <sup>3)</sup>	15 000 \$	15 000 \$
Rémunération des membres des comités		
• Audit		5 000 \$
• Ressources humaines		5 000 \$
• Gouvernance et(ou) mises en candidature <sup>3)</sup>		4 000 \$
Jetons de présence aux réunions des membres des comités		
• Conseil		2 000 \$
• Comité <sup>3)</sup>		2 000 \$
• Conférence téléphonique (conseil ou comité)		1 500 \$

### Notes :

- 1) La rémunération pour l'exercice 2020 a été approuvée à l'assemblée générale annuelle de septembre 2019 et était applicable en date du 3 novembre 2019. Les administrateurs ayant assisté à une réunion tenue après le 4 mai 2019 (fin de l'exercice d'Empire), mais avant le 3 novembre 2019, ont été rémunérés selon les honoraires approuvés de l'exercice 2019, conformément au tableau ci-dessus. Les administrateurs qui ne sont pas des résidents du Canada reçoivent leur rémunération d'administrateur en dollars US. Par exemple, pour les administrateurs qui sont membres d'un comité, la rémunération globale des administrateurs s'est établie à 220 000 \$ US durant l'exercice 2020.
- 2) Le président du conseil ne reçoit pas de jetons de présence aux réunions.
- 3) Les membres de comités qui siègent à la fois au comité de gouvernance et au comité des mises en candidature ne sont rémunérés qu'une seule fois à l'égard des deux comités. La rémunération pour une réunion durant l'exercice 2019 a été payée à l'égard des réunions trimestrielles régulières des comités, et une rémunération distincte a été payée pour toute réunion supplémentaire de l'un ou l'autre comité.

## Régime d'unités d'actions différées des administrateurs

La Société offre depuis l'exercice 2001 un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (« RUAD ») à ses administrateurs qui sont des résidents du Canada. Les administrateurs qui sont des résidents des États-Unis y ont droit depuis mars 2008 et, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Société offrait un RUAD à tous les administrateurs, indépendamment de leur lieu de résidence. Aux termes du RUAD, les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou toute partie de leur rémunération en UAD plutôt qu'une somme au comptant. Une UAD est une inscription aux comptes correspondant à la valeur d'une action sans droit de vote de catégorie A. Le nombre d'UAD reçues varie selon la valeur marchande des actions sans droit de vote de catégorie A à la date du versement de la rémunération trimestrielle des administrateurs. D'autres UAD sont attribuées à titre d'équivalents de dividendes. Les UAD ne peuvent être rachetées pour une contrepartie au comptant tant que le détenteur est un administrateur de la Société. La valeur de rachat d'une UAD correspond à la valeur marchande d'une action sans droit de vote de catégorie A au moment du rachat, conformément au RUAD. Chaque trimestre, la Société évalue son obligation au titre des UAD à la valeur marchande actuelle d'une action et comptabilise toute hausse de cette obligation à titre de charge d'exploitation.

## Exigence d'actionariat par les administrateurs

Dans le but de faire concorder les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de la Société, le conseil a déterminé que la propriété d'un nombre d'actions (toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD) d'au moins 580 000 \$ est appropriée pour les administrateurs de la Société, à l'exception du chef de la direction, pour lequel une exigence différente a été établie par le conseil (pour plus de renseignements sur les lignes directrices relatives à l'actionariat s'appliquant aux MHDV de la Société, voir la section de la présente circulaire intitulée « Rémunération et risques – Actionariat »). Le conseil a établi une exigence selon laquelle tous les administrateurs doivent affecter au moins 50 pour cent de leur rémunération totale à l'achat d'UAD jusqu'à ce que ce seuil soit atteint et chaque fois que leur propriété devient inférieure à ce seuil. En raison de l'obligation pour les administrateurs de recevoir un certain pourcentage de leur rémunération totale sous forme d'UAD jusqu'à ce que leur seuil d'actionariat soit atteint, le conseil n'estime pas nécessaire d'exiger que les administrateurs achètent des actions sur le marché libre. On s'attend à ce que tous les administrateurs atteignent leurs seuils dans un délai de cinq ans à compter de leur entrée en fonction au conseil. Une fois ce seuil atteint, on recommande aux administrateurs de recevoir au moins 25 pour cent de leur rémunération totale sous forme d'UAD.

## Rémunération versée au cours de l'exercice 2020

Le tableau suivant présente une description détaillée de la rémunération versée aux administrateurs au cours de l'exercice terminé le 2 mai 2020. Conformément à la politique de la Société, les administrateurs qui sont employés de la Société n'ont pas le droit de recevoir une rémunération pour leurs services d'administrateur.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS D'EMPIRE <sup>1)</sup>							
Administrateur	Rémunération des membres du conseil <sup>2)</sup>	Rémunération des membres des comités <sup>2)</sup>	Rémunération globale <sup>3)</sup>	Jetons de présence aux réunions du conseil <sup>2)</sup>	Jetons de présence aux réunions des comités <sup>2)</sup>	Total	% de la rémunération totale affectée à l'achat d'UAD
Cynthia Devine	50 000 \$	17 000 \$	127 500 \$	3 500 \$	12 000 \$	210 000 \$	100 %
James M. Dickson	200 000	–	225 000	–	–	425 000	25 %
Sharon Driscoll	50 000	2 500	110 000	4 000	8 000	174 500	100 %
Gregory Josefowicz <sup>4)</sup>	50 000	2 500	110 000	4 000	11 000	177 500	100 %
Sue Lee	50 000	2 500	110 000	4 000	11 000	177 500	100 %
William Linton	50 000	14 500	125 000	4 000	15 000	208 500	100 %
Martine Reardon <sup>4)</sup>	50 000	4 500	112 500	4 000	12 000	183 000	100 %
Frank C. Sobey	50 000	2 000	110 000	4 000	8 000	174 000	100 %
John R. Sobey	50 000	2 500	110 000	4 000	8 000	174 500	0 %
Karl R. Sobey	50 000	2 500	110 000	4 000	11 000	177 500	0 %
Paul D. Sobey	50 000	2 000	110 000	4 000	8 000	174 000	0 %
Rob G.C. Sobey	50 000	4 500	112 500	4 000	15 000	186 000	25 %
Martine Turcotte	50 000	10 000	120 000	4 000	12 000	196 000	100 %

### Notes:

- 1) La rémunération renvoie à celle qui a été versée aux administrateurs au cours de l'exercice terminé le 2 mai 2020, que ce soit sous forme de somme au comptant ou d'UAD.
- 2) Du 4 mai 2019 au 3 novembre 2019, la rémunération des administrateurs était fondée sur la rémunération approuvée pour l'exercice 2019.
- 3) Après le 3 novembre 2019, la rémunération des administrateurs était fondée sur la rémunération globale des administrateurs.
- 4) Les administrateurs qui ne sont pas des résidents du Canada reçoivent leur rémunération d'administrateur en dollars US. Par exemple, pour ces administrateurs, la rémunération globale des administrateurs est établie à 220 000 \$ US durant l'exercice 2020. Pour l'exercice 2020, à l'aide d'un taux de change moyen de 1,3363 \$, la rémunération totale de M. Josefowicz et de M<sup>me</sup> Reardon en dollars CA s'est respectivement établie à 233 184 \$ et à 244 543 \$.

La rémunération versée à Michael Medline à titre de MHDV de la Société est indiquée à la section de la présente circulaire intitulée « Rémunération des membres de la haute direction visés ».

## Section 6.

# Rapports des comités du conseil

## Rapport du comité d'audit

Membres en date du 2 mai 2020 :



Cynthia Devine  
(Présidente)



Sharon Driscoll



Martine Reardon



John R. Sobey



Martine Turcotte

On peut consulter le mandat du comité d'audit sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), à la section traitant de gouvernance. Les membres du comité d'audit répondent tous aux critères en matière de compétence financière et d'indépendance prescrits. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit dans la notice annuelle d'Empire pour l'exercice terminé le 2 mai 2020. Le comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2020.

Le comité d'audit est responsable auprès du conseil des politiques et des pratiques relatives à l'intégrité de l'information financière et de l'information exigée aux fins de la réglementation, de même que des contrôles internes, afin d'atteindre les objectifs que sont la sauvegarde des actifs de la Société, la communication d'une information fiable et la conformité avec les politiques et les lois. Le comité d'audit est également chargé de s'assurer que les principaux risques auxquels est exposée l'entreprise sont identifiés et que des techniques de gestion appropriées de ces risques sont en place.

Au cours de l'exercice 2020, le comité d'audit, conformément à son mandat, a accompli ce qui suit :

### Gestion et information financières :

- passé en revue et recommandé à l'approbation du conseil les états financiers intermédiaires et annuels de la Société, le rapport de gestion, les paiements des dividendes et les communiqués diffusant l'information trimestrielle et l'information importante;
- examiné les informations de nature financière contenues dans le rapport annuel et la notice annuelle;
- examiné la politique d'information de l'entreprise et le mandat du comité en matière de communication de l'information;
- surveillé les contrôles et procédures de communication de l'information et l'élaboration des contrôles internes sur la publication de l'information financière;
- assuré le fonctionnement efficace d'un système comportant la réception appropriée et l'examen des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles internes sur la comptabilité, les questions d'audit, y compris la soumission confidentielle et anonyme, par les employés, de préoccupations au sujet de questions douteuses en matière de comptabilité ou d'audit; et
- passé en revue l'état et le caractère adéquat des efforts de la Société pour faire en sorte que ses activités soient menées et que ses installations soient exploitées d'une manière éthique et légale et recommandé au conseil, en vue de son approbation, les modifications aux politiques et aux initiatives des programmes jugées souhaitables.

### Auditeur externe :

- fait les vérifications nécessaires pour s'assurer que l'auditeur externe est en règle avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes et que l'associé principal et les autres associés respectent les exigences de rotation;
- passé en revue la relation entre l'auditeur externe et la direction de la Société et confirmé qu'elle est caractérisée par l'indépendance;
- examiné le plan d'audit annuel de l'auditeur externe;
- recommandé au conseil la nomination de l'auditeur externe;
- recommandé au conseil la rémunération de l'auditeur externe;
- approuvé au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe doit rendre à la Société, s'il y a lieu;
- examiné, avec l'auditeur externe et la direction, l'ensemble des politiques et des pratiques comptables essentielles adoptées ou proposées, les risques et les incertitudes d'importance et les estimations et les appréciations clés; et
- examiné les rapports d'audit annuel et trimestriels de concert avec l'auditeur externe.

Le comité d'audit examine et évalue l'indépendance de l'auditeur sur une base continue. Le comité d'audit a examiné l'indépendance et le rendement de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. après la fin de sa cinquième année en tant qu'auditeur externe de la Société. Sur le fondement de cet examen, il a recommandé au conseil la reconduction de leur nomination. Une politique a été mise en œuvre afin d'assurer que tous les services fournis par l'auditeur externe soient approuvés au préalable. Le processus d'approbation préalable permet de savoir si la nature et l'étendue de ces services sont compatibles avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur externe. Il a été conclu que les services de consultation ainsi rendus n'ont pas compromis l'indépendance de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

**Audit interne :**

- examiné et approuvé la charte et le plan annuel d'audit interne;
- examiné les rapports trimestriels du vice-président, audit interne, et rencontré celui-ci à huis clos;
- fait le nécessaire pour que la fonction d'audit interne soit indépendante des fonctions de gestion et soit dotée de ressources suffisantes pour exécuter son mandat.

**Gestion du risque :**

- examiné la gouvernance concernant les importants projets de changement apportés aux procédés d'affaires et à la technologie de l'information;
- examiné le caractère adéquat et la qualité de la couverture d'assurance que la Société maintient;

- examiné les rapports trimestriels de gestion des risques d'entreprise et examiné le cadre de travail de la gestion des risques d'entreprise pour la Société, et évalué le caractère adéquat et complet du processus d'identification et d'évaluation des principaux facteurs de risque auxquels la Société fait face. Pour plus de renseignements sur la gestion des risques, voir la rubrique intitulée « Gestion des risques » dans la présente circulaire;
- passé en revue le rapport environnemental et le rapport sur les litiges trimestriels;
- reçu les rapports trimestriels relatifs à la salubrité alimentaire, aux pharmacies, à la technologie de l'information et à la sécurité; et
- examiné la conformité avec les lois et les règlements, de même que l'étendue et l'état des systèmes établis pour assurer celle-ci, et reçu des rapports de la direction, des conseillers juridiques et autres tiers selon ce que le comité d'audit détermine à l'égard de ces questions.

**Administration :**

- rempli le questionnaire annuel d'autoévaluation du comité d'audit et passé en revue les compétences financières et l'indépendance du comité d'audit; et
- passé en revue son mandat et recommandé au comité de gouvernance les modifications qu'il y aurait lieu d'y apporter.

Ce rapport est soumis par les membres du comité d'audit :

Cynthia Devine (présidente), Sharon Driscoll, Martine Reardon, John R. Sobey et Martine Turcotte

## Rapport du comité de gouvernance

Membres en date du 2 mai 2020 :



Martine Turcotte  
(présidente)



Cynthia Devine



William Linton



Martine Reardon



Frank C. Sobey



Paul D. Sobey



Rob G.C. Sobey

Le mandat du comité de gouvernance peut être consulté sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), dans la section sur la gouvernance. Il incombe au comité de gouvernance de superviser toutes les questions concernant la gouvernance et de donner au conseil d'administration des conseils à cet égard.

Au cours de l'exercice 2020, conformément à son mandat, le comité de gouvernance a accompli ce qui suit :

- reçu et abordé les mises à jour de la réglementation et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, en même temps que les évaluations des pratiques de gouvernance de la Société publiées par diverses parties externes;
- effectué l'évaluation annuelle du conseil comprenant un sondage confidentiel et des entrevues individuelles avec tous les administrateurs et remis un rapport à ce sujet;
- examiné la taille actuelle du conseil et établi qu'elle était appropriée à l'heure actuelle;
- fait des recommandations au conseil à l'égard de la structure et de la composition des comités du conseil;
- examiné et approuvé un énoncé de principe sur la rotation périodique des présidents et des membres des comités;
- s'est penché sur la question des limites de mandat et a commencé l'élaboration d'une proposition incluant une composante d'âge et une composante relative à la durée du mandat et accordant au conseil une discrétion dérogatoire;
- après un examen de la rémunération des administrateurs sur le marché entrepris durant l'exercice 2019, recommandé au conseil que des changements soient apportés à la rémunération annuelle des administrateurs, y compris une structure de rémunération globale fixe pour les administrateurs et des changements aux lignes directrices en matière d'actionariat;
- examiné l'indépendance de tous les administrateurs et donné au conseil d'administration des conseils à cet égard;
- examiné la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et recommandé son approbation par le conseil;
- examiné le mandat du conseil et des comités, ainsi que les descriptions de poste pour le président du conseil et les présidents des comités, puis, au besoin, recommandé leur révision;
- recommandé la nomination des dirigeants de la Société;
- examiné la gouvernance de l'investissement de la Société dans le FPI Crombie et les personnes affectées par la Société aux fonctions de fiduciaires du FPI Crombie;
- examiné la structure de la fonction de sécurité de l'entreprise;
- examiné les dépenses engagées par le chef de la direction au cours de l'exercice, ainsi que l'utilisation des avions d'affaires et les coûts et frais s'y rapportant;
- reçu des mises à jour sur les initiatives de la Société concernant la durabilité et la stratégie de responsabilité sociale de l'entreprise; et
- examiné le plan de travail du comité de gouvernance.

Ce rapport est soumis par les membres du comité de gouvernance :

Martine Turcotte (présidente), Cynthia Devine, William Linton, Martine Reardon, Frank C. Sobey, Paul D. Sobey et Rob G.C. Sobey

## Rapport du comité des mises en candidature

---

Membres en date du 2 mai 2020 :



Martine Turcotte  
(présidente)



Cynthia Devine



William Linton



Martine Reardon

Le mandat du comité des mises en candidature peut être consulté sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), dans la section sur la gouvernance. Tous les membres du comité des mises en candidature sont des administrateurs indépendants. Il revient au comité des mises en candidature de s'acquitter des responsabilités du conseil se rapportant à la composition du conseil et au recrutement de nouveaux administrateurs.

Au cours de l'exercice 2020, conformément à son mandat, le comité des mises en candidature a accompli ce qui suit :

- examiné la grille des compétences des administrateurs et comparé celle-ci avec celle des homologues de la Société pour assurer son harmonie avec les priorités évolutives de l'entreprise et établi que la combinaison de talents des administrateurs actuels est appropriée;
- examiné la composition actuelle du conseil, y compris l'expérience et le mandat des membres, et a établi qu'elle était appropriée à l'heure actuelle;
- abordé la nécessité de pondérer le renouvellement du conseil en regard des avantages de la continuité et de l'expérience et entrepris un processus de recensement de candidats potentiels au poste d'administrateur pour agrandir le conseil ou pour doter les postes vacants à l'avenir;
- effectué un suivi et des échanges à l'égard des développements, notamment en matière de réglementation, sur le sujet de la composition et de la diversité au sein du conseil; et
- examiné le plan de travail du comité des mises en candidature.

Ce rapport est soumis par les membres du comité des mises en candidature :  
Martine Turcotte (présidente), Cynthia Devine, William Linton et Martine Reardon

## Rapport du comité des ressources humaines

Membres en date du 2 mai 2020 :



William Linton  
(président)



Gregory Josefowicz



Sue Lee



Karl R. Sobey



Rob G.C. Sobey

Le mandat du comité des ressources humaines peut être consulté sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), dans la section sur la gouvernance.

Conformément à ce mandat, la majorité des membres du comité sont indépendants.

Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'acquitter de son rôle de surveillance en ce qui a trait :

- à la stratégie, aux politiques et aux programmes en matière de ressources humaines de la Société (y compris la santé et la sécurité au travail); et
- aux questions stratégiques reliées à l'utilisation efficace des ressources humaines au sein de la Société, en prêtant une attention toute particulière aux questions de relève, de perfectionnement et de rémunération (y compris les risques liés à la rémunération).

Au cours de l'exercice 2020, conformément à son mandat, le comité des ressources humaines a accompli ce qui suit :

- passé en revue l'ensemble des politiques de la Société relatives à la rémunération des membres de la haute direction et des cadres dirigeants et formulé des recommandations au conseil à cet égard;
- fourni des conseils à la haute direction de la Société sur les conditions d'emploi de la haute direction et des cadres dirigeants pour leur permettre d'atteindre les objectifs de croissance et de rentabilité de la Société, et pour assurer l'engagement à long terme de ces employés clés dans l'entreprise;
- établi des objectifs à court terme et surveillé les progrès réalisés en regard de ces objectifs. En consultation avec le chef de la direction, fixé les objectifs et les attentes à long terme;
- recommandé au conseil la rémunération annuelle appropriée du chef de la direction, compte tenu du rendement et d'autres facteurs pertinents;
- en reconnaissance des importantes contributions du chef de la direction et pour assurer que la Société bénéficie de son leadership solide et stable pour les années à venir, recommandé au conseil que la Société conclue l'accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction avec celui-ci. L'accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction est décrit à la page 60 de la présente circulaire;
- examiné et surveillé des plans de relève à l'égard des cadres dirigeants qui visent aussi bien le départ planifié qu'imprévu de ceux-ci;
- au moyen de mises à jour trimestrielles à l'intention de la direction, passé en revue les initiatives de la Société en matière de perfectionnement du personnel de celle-ci et fourni des conseils à cet égard, y compris les programmes et le processus de gestion et de perfectionnement des talents, de même que leur exécution; les processus et les outils de

gestion de la relève, ainsi que leur exécution; la diversité en matière d'emploi; les processus et les outils de gestion du rendement, ainsi que leur exécution; et la stratégie concernant les relations de travail et l'exécution de cette stratégie;

- passé en revue les recommandations de la direction à l'égard des augmentations de salaire annuelles et du versement de primes incitatives;
- surveillé la participation de la Société dans les régimes de pension enregistrés ou non de Sobey ou d'autres entités, ainsi que la gouvernance du régime de participation différée aux bénéficiaires, tel qu'il est plus amplement décrit dans les mandats de gouvernance concernant la structure des régimes de pension et des régimes de participation différée aux bénéficiaires, que le conseil a approuvés à l'occasion;
- examiné le rendement des placements, la conformité avec la réglementation et l'administration des régimes de retraite de la Société et recommandé au conseil un groupe révisé de gestionnaires de fonds, ainsi qu'une nouvelle combinaison d'actifs que les membres du régime peuvent choisir;
- s'est acquitté de la responsabilité générale du conseil en matière de santé et de sécurité au travail, y compris celle de s'assurer que la Société a intégré la promotion d'un milieu de travail sécuritaire et sain dans sa planification et ses activités commerciales courantes;
- examiné et approuvé un code de déontologie commerciale mis à jour, simplifié et modernisé;
- passé en revue et approuvé les renseignements au titre de l'obligation d'information relative à la rémunération de la haute direction contenus dans la circulaire de la Société ou les autres documents requis en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris l'analyse de la rémunération; et
- examiné le groupe de comparaison pour la rémunération de la haute direction, en même temps que d'autres données d'analyse provenant d'un échantillonnage plus large du secteur dans l'évaluation de la compétitivité de la rémunération de la haute direction de la Société.

Ce rapport est soumis par les membres du comité des ressources humaines :

William Linton (président), Gregory Josefowicz, Sue Lee, Karl R. Sobey et Rob G.C. Sobey

## **Section 7.**

# Déclaration de la rémunération de la haute direction

## LETTRE AUX ACTIONNAIRES

---

### **Accent sur les priorités**

De récente mémoire, aucun exercice n'a été similaire à celui qui vient de s'écouler. Nous avons appris de nombreuses leçons, mais l'un des principaux points a été l'importance du leadership en temps de crise. L'une des principales priorités du comité des RH est de s'assurer que la Société a une excellente équipe de cadres supérieurs.

Nous nous efforçons toujours de déployer les meilleurs talents, mais nous n'aurions jamais pu prévoir que cette façon de faire pouvait dégager autant de résultats, jusqu'à ce que nous constatons l'excellence de l'intervention d'urgence de notre Société à l'éclosion de la pandémie de la COVID-19. Nos chefs et nos employés à tous les niveaux sont allés bien au-delà des exigences du devoir et sont notre fierté pour la façon dont ils ont servi les Canadiens cette année.

### **Accord de maintien en poste du chef de la direction**

L'an dernier, nous avons conclu un accord de maintien en poste avec notre président et chef de la direction, Michael Medline, pour nous assurer de continuer à bénéficier de son leadership remarquable pour les années à venir. Nous avons pris cette décision après avoir tenu compte des éléments suivants :

1. nous avons un chef de la direction qui offre un rendement élevé, et le conseil est d'avis qu'il s'agit du bon chef pour déployer notre plan stratégique en vue d'un bénéfice à long terme pour tous les intervenants, y compris nos employés, nos actionnaires, nos partenaires commerciaux et nos collectivités;
2. la rémunération totale de notre chef de la direction se situe dans les normes du marché, mais est néanmoins en deçà du 50<sup>e</sup> percentile (médiane) de notre groupe de comparaison; et
3. le conseil se sent à l'aise de combler l'écart avec la médiane du marché grâce à un incitatif tout à fait aligné sur les intérêts de nos actionnaires qui donne à notre chef de la direction un incitatif considérable de demeurer auprès de la Société pendant plusieurs années et de la quitter pour prendre sa retraite après avoir créé une rentabilité récurrente sensiblement améliorée.

En collaboration avec notre conseiller indépendant, le comité des RH a conclu que la meilleure approche pour atteindre de tels objectifs de maintien en poste, d'amélioration du rendement et de compétitivité était d'accorder à notre chef de la direction une attribution non récurrente d'options d'achat d'actions de la manière suivante :

- 500 000 options d'achat d'actions fondées sur l'écoulement du temps devant acquises intégralement après six ans, soit la date potentielle du départ à la retraite de notre chef de la direction;
- 250 000 options d'achat d'actions fondées sur le rendement qui deviennent acquises seulement si le cours de nos actions atteint en moyenne 46,33 \$ ou plus pendant trente jours au cours des six prochaines années; et
- 250 000 options d'achat d'actions fondées sur le rendement qui deviennent acquises seulement si le cours de nos actions atteint en moyenne 59,33 \$ ou plus pendant trente jours au cours des six prochaines années.

La valeur estimative de cet arrangement à la date d'attribution s'établit à 6 900 000 \$, comme vous pouvez le constater dans le tableau sommaire de la rémunération, ou à 1 150 000 \$ par année lorsque ce montant est ramené sur une base annuelle sur six ans. Ce montant additionnel de 1 150 000 \$ par année comble l'écart total de rémunération par rapport au 50<sup>e</sup> percentile de notre groupe de comparaison d'une façon qui dépend en grande partie du rendement.

### **Régime de participation aux bénéfices**

Sur le plan financier, l'exercice 2020 s'est terminé sur une note très positive. Compte tenu de nos avantages fiscaux découlant du projet Sunrise et de l'impact de la COVID-19 sur les résultats des derniers mois, nous avons terminé l'année en dépassant tous les objectifs financiers prévus au budget.

Alors que tous nos employés ont répondu de façon très impressionnante au défi soulevé par la COVID-19, nos employés de première ligne sont ceux qui ont réellement servi les besoins de nos clients. À ce titre, nous leur avons accordé une prime de paie pour travail héroïque d'une durée de 8 semaines durant l'exercice 2020 et de 14 semaines au total, du 8 mars au 13 juin, soit un programme spécial bien mérité et bien désigné.

De même, comme c'était la bonne chose à faire pour nos actionnaires, nos cadres supérieurs ont recommandé que les attributions au titre du régime annuel de participation aux bénéfices (RPB) soient plafonnées à la cible pour nos MHDV, malgré une formule qui calculait les attributions bien au-delà de la cible. Le comité des RH a souscrit à cette recommandation et le conseil a approuvé les paiements d'attributions dans le cadre du RPB à la cible pour nos MHDV, y compris notre chef de la direction.

### Perspectives pour l'exercice 2021

Le comité et le conseil sont très fiers de notre équipe de leadership et de notre éventail de talents. Selon nous, les actionnaires peuvent actuellement compter sur une équipe de cadres remarquable, et les accords en place permettront de conserver notre groupe principal de chefs durant le déploiement de notre ambitieuse feuille de route stratégique.

Le comité ne prévoit pas apporter des changements importants à notre programme de rémunération ni accorder des hausses élevées à la rémunération totale cible des MHDV pour l'exercice 2021. Toutefois, puisque l'exercice qui commence verra se poursuivre la pandémie de la COVID-19, l'établissement d'objectifs au titre du régime incitatif soulève beaucoup plus de défis que d'habitude, et le comité des RH reconnaît qu'il devra peut-être prendre des décisions discrétionnaires relatives à la paie durant l'exercice 2021. En toutes circonstances, le comité des RH continuera de prendre des décisions et de faire des recommandations au conseil qui soient alignées avec le intérêts à long terme des actionnaires et des autres intervenants.

### Conclusion

Nous avons confiance en notre approche relative à la rémunération de la haute direction, sur laquelle vous êtes priés de voter. Nos décisions en matière de rémunération respectent nos principes directeurs et, à ce titre, atteignent le juste équilibre entre l'obtention de la loyauté de cadres talentueux et qualifiés, une rémunération étroitement liée au rendement, une prise de risque judicieuse et un alignement des intérêts des principaux chefs avec ceux des actionnaires.

signé « William Linton »

**William Linton**

Président du comité des ressources humaines

signé « James M. Dickson »

**James M. Dickson**

Président du conseil

## INTRODUCTION

La déclaration de la rémunération de la haute direction qui suit a pour objectif de fournir aux actionnaires d'Empire une description des procédures et des décisions concernées dans l'élaboration et la surveillance des régimes de rémunération de la Société ainsi que les distributions versées aux termes de ceux-ci aux MHDV pour l'exercice 2020. Pour l'exercice terminé le 2 mai 2020, les MHDV étaient les suivants :

- Michael Medline, président et chef de la direction
- Michael Vels, chef de la direction financière
- Pierre St-Laurent, vice-président exécutif et chef de l'exploitation, gamme complète de services
- Simon Gagné, vice-président exécutif, ressources humaines
- Vivek Sood, vice-président exécutif, entreprises connexes

## Rôle, composition et expérience du comité des ressources humaines

Le conseil a délégué au comité des RH la responsabilité de recommander à l'approbation du conseil et de mettre en œuvre la politique de rémunération des membres de la haute direction d'Empire et de Sobeys. Pour les décisions touchant la rémunération durant l'exercice 2020, le comité des RH était formé des administrateurs suivants : William Linton (président), Gregory Josefowicz, Sue Lee, Karl R. Sobey et Rob G.C. Sobey. Tous les membres du comité des RH sont indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables régissant la divulgation des pratiques de gouvernance et ont accumulé une expérience pertinente dans le domaine des ressources humaines et de la rémunération, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Administrateur	Chef de la direction/ Cadre supérieur	Gouvernance	RH/Engagement des employés	Gestion du changement/ Transformation
William Linton	✓	✓	✓	✓
Gregory Josefowicz	✓	✓	✓	
Sue Lee	✓	✓	✓	✓
Karl R. Sobey	✓	✓		
Rob G.C. Sobey	✓	✓	✓	

**William Linton** est administrateur de la Société et de Sobeys depuis 2015. Il est membre et président du comité des RH depuis septembre 2016. Auparavant, il a été membre du comité d'audit. Son expérience financière, jumelée à plus de 30 ans d'expérience en affaires qu'il a acquise dans le cadre de rôles au sein de la haute direction, lui a permis d'apporter une contribution particulière lors du débat sur les risques dans le contexte de la rémunération des membres de la haute direction. M. Linton est administrateur de Deveron UAS Corp. et du Groupe TMX Limitée, ainsi que de diverses sociétés fermées.

**Gregory Josefowicz** est administrateur de la Société et de Sobeys depuis 2016. Il est membre du comité des RH depuis septembre 2016. Il possède une expérience de près de 40 ans dans le domaine de la vente au détail, dont 25 ans qu'il a passés en tant que cadre supérieur et membre du conseil, de sorte qu'il a pu observer de près les approches et les programmes en matière de rémunération de la haute direction d'un éventail de sociétés. M. Josefowicz est président du conseil de KeHE Distributors, LLC et administrateur de United States Cellular Corporation.

**Sue Lee** est administratrice de la Société et de Sobeys depuis 2014. Elle est membre du comité des RH depuis qu'elle est devenue membre du conseil. En 2012, elle a quitté son rôle de vice-présidente principale, ressources humaines et communications, auprès de Suncor Energy Inc. (« **Suncor** »). Durant les 16 années qu'elle a passées auprès de Suncor, ses responsabilités incluaient la rémunération de la haute direction, ainsi que la planification de la relève, la gouvernance, la stratégie d'intégration des fusions et les relations avec les intervenants et les autorités gouvernementales. Avant de commencer à travailler pour Suncor, M<sup>me</sup> Lee a eu une carrière de 14 ans dans le domaine des ressources humaines auprès de TransAlta Corporation. Elle est administratrice et membre du comité de rémunération de Waste Connections Inc.

**Karl R. Sobey** est administrateur de la Société depuis 2001 et de Sobeys depuis 2007. M. Sobey était président de la division de l'Atlantique de Sobeys, où il était responsable de toutes les activités et de tous les employés de cette division jusqu'à son départ à la retraite en 2001, après avoir passé 27 ans auprès de Sobeys. M. Sobey est diplômé du programme de gestion avancé, de la Richard Ivey School of Business de la University of Western Ontario.

**Rob G.C. Sobey** est administrateur de la Société depuis 1998 et de Sobeys depuis 2007. M. Sobey a été président et chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited de 2006 jusqu'à son départ à la retraite en 2014, après avoir passé 25 ans auprès de Sobeys. Il a été président du comité des ressources humaines et du comité de la rémunération de DHX Media Ltd. pendant 8 ans et a accumulé une expérience dans le domaine des ressources humaines et de la rémunération dans les secteurs de l'enseignement post-secondaire et des organismes gouvernementaux, notamment en tant que président de l'Art Gallery of Nova Scotia et du Nova Scotia Community College. M. Sobey est administrateur de SeaFort Capital et de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Le mandat du comité des RH comprend l'élaboration et l'examen permanent des régimes de rémunération de la haute direction qui renforcent l'atteinte des objectifs de la Société, notamment la fixation des échelles de salaire annuel de base, la fixation des attributions aux termes du régime de participation aux bénéfices annuel (le « **RPB** »), la fixation des attributions aux termes du RILT qui inclut les UAR/UAD et les options d'achat d'actions, et la supervision de la planification de la relève. Ce comité a tenu six réunions durant l'exercice 2020 et a remis des rapports réguliers au conseil sur ses activités, ainsi que sur les politiques et les pratiques instaurées par le service des ressources humaines de la Société. Des renseignements plus détaillés sur le comité des RH sont présentés dans la section de la présente circulaire intitulée « Approche en matière de gouvernance – Comités du conseil ».

## Planification de la relève

La planification de la relève est cruciale pour la croissance soutenue à long terme de la Société. Le comité des RH est responsable de surveiller et d'examiner les questions de planification de la relève des membres de la haute direction, et il donne des conseils à cet égard. Son rôle englobe la préparation des transitions prévues et imprévues au sein de la haute direction qui découlent des transformations des activités, des mouvements des employés, des départs à la retraite et des sorties volontaires et involontaires, ainsi que l'élaboration d'arrangements en matière de perfectionnement et de rémunération d'une nature spéciale à l'intention de la haute direction. Le comité supervise un processus structuré de planification et d'évaluation de la relève à l'égard des principaux postes de haute direction, qui comporte des activités de repérage et de catégorisation servant à établir dans quelle mesure les candidats à l'interne sont aptes à succéder à chaque membre de la haute direction, ainsi que toutes les possibilités pour la relève générale à l'égard de chaque rôle.

Chaque année, les plans de relève sont examinés et mis à jour pour les postes de leadership à partir du niveau des vice-présidents, et pour certains postes au-delà du niveau des vice-présidents. Des candidats internes sont recensés en tant que successeurs pour un ou plusieurs postes indiqués, tout comme les possibilités de perfectionnement requises pour améliorer l'aptitude de ces candidats à cet égard. Des forums sur les talents sont organisés pour

assurer un point de vue plus large sur les talents et leur capacité à assurer la relève, ainsi que pour intégrer une perspective interfonctionnelle.

Les plans de relève incluront des mesures visant à accélérer le perfectionnement des talents clés à l'interne, à élargir la diversité ou à combler les écarts dans la relève pour un rôle particulier pouvant inclure la recherche de talents. Des objectifs précis en matière de perfectionnement et des mesures connexes sont établis pour les remplaçants internes, y compris de nouvelles expériences ou affectations, des conseillers externes pour évaluer la formation, des commandites internes ou des mouvements orchestrés de talents destinés à élargir leur leadership. Un ensemble standard de paramètres pour la relève sert à évaluer les plans de relève, y compris le caractère adéquat et l'éventail de la relève, la diversité des talents, les progrès accomplis sur le plan du perfectionnement des talents et de leur capacité à assurer la relève, ainsi que le maintien en poste. Des technologies et pratiques perfectionnées relatives aux talents ont été instaurées pour contribuer à la conservation des talents et au raffermissement de la liste des candidats à la relève. Les scénarios relatifs à la relève comportant des évaluations des risques sont en place pour combler d'éventuelles lacunes. Le conseil reçoit régulièrement des exposés au sujet des plans de relève des principaux membres de la haute direction.

## Philosophie et procédure en matière de rémunération

La philosophie qui sous-tend le régime de rémunération de la haute direction de la Société est de fournir un niveau de rémunération qui attirera, motivera et fidélisera une équipe de direction hors pair, en plus d'harmoniser directement sa rémunération avec l'atteinte tant des objectifs de la Société que des objectifs de rendement personnel. L'approche de la Société est d'encourager la direction à prendre des décisions et des mesures qui entraîneront une croissance durable à long terme, ainsi que la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires.

Dans le but d'atteindre une croissance et une expansion continue des activités tout en décourageant la prise de risques excessifs, le régime de rémunération de la haute direction a été élaboré, sous la supervision du comité des RH, en fonction des principes suivants :

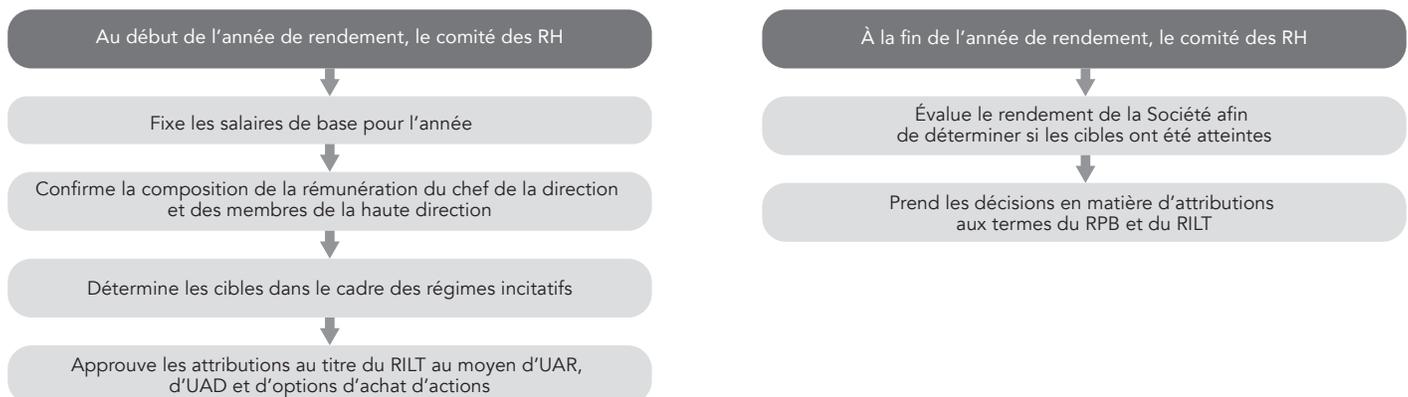
- fournir aux membres de la haute direction une rémunération qui est concurrentielle;
- attirer et fidéliser les gens qui ont un sens du leadership pour générer des résultats;
- fournir une rémunération qui traduit une philosophie de rémunération liée au rendement;

- harmoniser les intérêts de la haute direction avec ceux de nos actionnaires;
- représenter des normes élevées en matière de saine gouvernance; et
- être facile à comprendre pour nos actionnaires.

Le comité des RH a décidé que les principes de rémunération de la haute direction devraient être identiques à ceux applicables à tous les hauts dirigeants, sauf que :

- la partie de la rémunération des membres de la haute direction qui est exposée à des risques devrait être plus importante que celle de tout autre employé;
- la rémunération des membres de la haute direction devrait tenir compte des résultats à long terme de la Société;
- une portion significative de la rémunération des membres de la haute direction devrait être fixée en fonction des résultats de l'entreprise dans son ensemble; et
- une portion considérable de la rémunération de la haute direction devrait reproduire l'expérience des actionnaires de la Société.

La Société a établi le protocole suivant pour permettre au comité des RH de revoir annuellement la rémunération de la haute direction, qui est présenté ci-dessous :



Tous les éléments de la rémunération du chef de la direction et des MHDV sont assujettis à l'approbation du conseil.

## Rémunération et risques

Le comité des RH participe activement à la surveillance des risques relativement à la politique et aux pratiques de la Société en matière de rémunération et est convaincu qu'il n'y a pas de risques inhérents susceptibles d'avoir des répercussions défavorables importantes sur la Société.

Conformément aux principes de rémunération susmentionnés, et tel qu'il est décrit plus en détail à la rubrique « Éléments de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire, la rémunération de la haute direction de la Société est pondérée en fonction de la rémunération des résultats à moyen terme et à long terme, ce qui diminue l'incitation pour la direction à courir des risques indus. Ceci vise à faire concorder la rémunération des membres de la haute direction avec les intérêts des actionnaires. Cette approche prudente a toujours bien servi la Société à long terme.

Le conseil est d'avis que les politiques suivantes contribuent elles aussi à atténuer davantage tout risque lié au programme de rémunération de la haute direction :

### Remboursement de la rémunération incitative et de la rémunération à base d'actions (politique de récupération)

Le conseil peut, à son seul gré, dans toute la mesure permise par le droit applicable et dans la mesure qu'il juge dans l'intérêt de la Société, exiger le remboursement, dans certains cas, de la totalité ou d'une partie de la rémunération incitative versée à certains membres de la haute direction visés, dont le chef de la direction et le chef des finances. Plus particulièrement, le conseil d'administration peut exiger le remboursement de la totalité ou d'une partie de la rémunération d'un membre de la haute direction ou d'un ancien membre de la haute direction dans l'éventualité où : i) le montant de la rémunération incitative a été calculé en fonction de l'atteinte de certains résultats financiers, ou si elle est conditionnelle à ceux-ci, qui ont par la suite fait l'objet d'un redressement ou ont été touchés par un redressement de la totalité ou d'une partie des états financiers de la Société et où la rémunération incitative versée aurait été inférieure si les résultats financiers avaient été adéquatement divulgués; ii) le membre de la haute direction ou l'ancien membre de la haute direction a commis une fraude, un vol, un détournement ou une activité similaire touchant les finances de la Société; iii) le membre de la haute direction ou l'ancien membre de la haute direction a enfreint le code de déontologie d'une façon importante; ou iv) le membre de la haute direction ou l'ancien membre de la haute direction a fait preuve d'une grave inconduite ayant occasionné des dommages à la situation financière ou à la réputation de la Société.

### Politique de couverture

Il est interdit à tous les initiés, les dirigeants et les tiers qui sont systématiquement en possession d'informations importantes non divulguées (la ou les « **personnes soumises à des restrictions** ») d'effectuer des opérations ayant pour effet de couvrir la valeur économique de tout intérêt direct ou indirect de ces personnes soumises à des restrictions dans les actions sans droit de vote de catégorie A de la Société ou dans tout autre titre d'Empire ou de ses filiales. Cette restriction en matière de couverture interdit les opérations suivantes : i) la vente à découvert de tout titre d'Empire ou de ses filiales; ii) la vente d'une option d'achat ou l'achat d'une option de vente sur tout titre d'Empire ou de ses filiales; ou iii) la participation à quelque opération de monétisation de titres ou à quelque autre opération de couverture visant à réduire ou à compenser une diminution de la valeur marchande des titres d'Empire ou de ses filiales.

### Actionnariat

Sur la recommandation du comité des RH, le conseil a établi des lignes directrices d'actionnariat pour les MHDV qui sont entrées en vigueur durant l'exercice 2015.

L'actionnariat par la haute direction fait correspondre les intérêts de nos membres de la haute direction (y compris les MHDV) à ceux de nos actionnaires. Les lignes directrices d'actionnariat de la Société sont liées à la participation des membres de la haute direction au RILT, qui est conçu pour permettre aux participants d'atteindre leurs exigences respectives en matière d'actionnariat (une combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'UAD) dans un délai de cinq ans, dans l'hypothèse du rendement cible. Les UAR et les options d'achat d'actions ne sont pas prises en compte pour établir l'actionnariat.

Empire a pour politique que le chef de la direction doit conserver, jusqu'à une année après sa démission ou son départ à la retraite, la totalité des actions sans droit de vote de catégorie A acquises au moyen des programmes de la Société ou encore avec une aide financière directe accordée par la Société, sauf dans la mesure où, au moment de la démission ou du départ à la retraite, le niveau d'actionnariat du chef de la direction est supérieur à trois fois son salaire. Le chef de la direction peut disposer librement de toutes les actions dépassant ce seuil.

Les lignes directrices sur l'actionnariat sont fondées sur le poste du participant, tel que l'indique le tableau ci-dessous.

Poste	Niveau de l'actionnariat
Chef de la direction	3 fois le salaire
Membres de la haute direction dont la cible du RILT correspond à 150 % du salaire	2 fois le salaire
Tous les autres participants	0,5 fois le salaire

Le tableau suivant présente des renseignements sur l'actionnariat par les MHDV qui étaient employés par la Société en date du 2 mai 2020.

ACTIONNARIAT <sup>1)</sup>						
Nom	Actions sans droit de vote de catégorie A		UAD acquises <sup>2)</sup>		Actionnariat total (\$)	Valeur totale en tant que multiple du salaire de base <sup>3)</sup>
	(#)	(\$)	(#)	(\$)		
Michael Medline	80 635	2 500 491 \$	109 628	3 399 564 \$	5 900 056 \$	5,24
Michael Vels	79 767	2 473 575	56 498	1 752 003	4 225 578	6,04
Pierre St-Laurent	1 456	45 151	26 303	815 656	860 807	1,32
Simon Gagné	14 043	435 473	44 824	1 389 992	1 825 466	3,44
Vivek Sood	1 707	52 934	25 739	798 166	851 100	2,27

**Notes :**

- 1) Le nombre de titres détenus est donné en date du 2 mai 2020. La valeur des actions est calculée à l'aide du cours des actions sans droit de vote de catégorie A en date du 1<sup>er</sup> mai 2020, soit 31,01 \$.
- 2) Des renseignements additionnels sur la valeur des UAD figurent dans la section de la présente circulaire intitulée « Attributions au titre d'un régime incitatif ».
- 3) M. St-Laurent a été promu au poste de vice-président exécutif, mise en marché et Québec, durant l'exercice 2019 et son multiple du salaire de base requis a été ajusté. Il est censé excéder les lignes directrices concernant son actionnariat dans le délai prévu de 5 ans à mesure que ses attributions au titre du RILT deviennent acquises et viennent à échéance au cours des prochaines années.

## Consultant du comité des ressources humaines

Lorsqu'il le juge approprié, le comité des RH peut retenir les services d'un consultant externe en rémunération de la haute direction afin que ce dernier lui fournisse des conseils et des renseignements indépendants sur :

- l'élaboration de pratiques et du programme de rémunération de la Société;
- les niveaux de rémunération totale adéquats en fonction d'une analyse des pratiques de la concurrence et des références;
- les mises à jour des tendances actuelles en matière d'élaboration de la rémunération de la haute direction et de gouvernance; et
- toute autre information dans le cadre de l'évaluation des recommandations sur la rémunération et la prise de décisions efficaces concernant celle-ci.

Durant l'exercice 2019, le comité des RH a nommé Hexarem Inc. comme son consultant pour qu'elle lui fournisse des services relatifs à la rémunération de la haute direction. Durant l'exercice 2020, le comité des RH a retenu les services de Hexarem Inc. pour exécuter des travaux reliés à la rémunération de la haute direction, y compris : examiner les régimes de rémunération de certains membres de l'équipe de haute direction, effectuer des analyses de sensibilité de la rémunération au rendement, effectuer un étalonnage

de la rémunération totale en regard des sociétés de notre groupe de comparaison, exécuter des recherches sur le marché, examiner la section de la déclaration de la rémunération de la haute direction de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue à l'égard de l'exercice 2019 et fournir en permanence des conseils au comité des RH et à d'autres membres du conseil.

Durant l'exercice 2019, le comité des RH a mandaté Hugessen Consulting Inc. pour examiner la section du relevé de la rémunération de la haute direction de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction préparée dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la société tenue relativement à l'exercice 2018.

Bien que le comité des RH reçoive des renseignements et des conseils de Hexarem Inc. sur les questions reliées à la rémunération de la haute direction, le comité formule ses propres recommandations et prend ses propres décisions, qui peuvent refléter des considérations autres que les renseignements et les conseils de Hexarem Inc.

En tant que conseillers indépendants, ni Hexarem Inc., ni Hugessen Consulting Inc. n'ont fourni de services au bénéfice direct de la direction.

HONORAIRES DES CONSULTANTS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES				
	Hexarem Inc.		Hugessen Consulting Inc.	
	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2019
Rémunération de la haute direction – Honoraires connexes	61 294 \$	53 739 \$	0 \$	4 013 \$

## Étalonnage de la rémunération

À l'occasion, dans le cadre des délibérations du comité des RH pour fixer la rémunération totale directe (le salaire de base plus le RPB et le RILT), un certain nombre de références concurrentielles canadiennes médianes sont examinées dans le but de donner un contexte devant servir à établir et à rajuster la rémunération de la haute direction. Ces références concurrentielles ont en général inclus des sociétés de vente au détail, des sociétés autonomes de taille comparable, des sociétés diversifiées exerçant leurs activités au Canada, ainsi que des sociétés immobilières.

Dans le cadre de son examen de la rémunération de la haute direction, le comité des RH a tenu compte des renseignements publics au sujet de la rémunération des membres de la haute direction du groupe suivant de grandes sociétés ouvertes canadiennes que le comité estime être comparables dans le secteur :

GROUPE DE COMPARAISON	
Alimentation Couche-Tard Inc.	Compagnie de la Baie d'Hudson
Société Canadian Tire Limitée	Les Compagnies Loblaw Limitée
Dollarama Inc.	Metro Inc.
George Weston Limitée	Saputo Inc.

Pour fournir un contexte additionnel et demeurer informé au sujet des tendances sur un marché plus vaste, le comité des RH tient aussi compte de manière générale d'un échantillonnage plus vaste de sociétés du secteur pour évaluer les aspects concurrentiels de la rémunération de la haute direction de la Société.

Durant l'exercice 2021, le comité remplacera la Compagnie de la Baie d'Hudson par Lululemon Athletica Inc. dans le groupe de comparaison par suite de la privatisation de la Compagnie de la Baie d'Hudson au début de 2020.

## ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

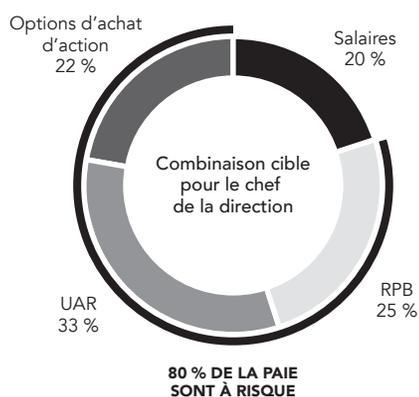
### Éléments de la rémunération de la haute direction

Les éléments clés du régime de rémunération de la haute direction d'Empire, notamment des MHDV, sont le salaire de base, le RPB et le RILT, qui est constitué d'un pourcentage pondéré d'UAR ou d'UAD et d'options d'achat d'actions. Les prestations, les avantages indirects et les autres avantages sociaux ne sont pas, dans leur ensemble, des éléments importants de la rémunération totale.

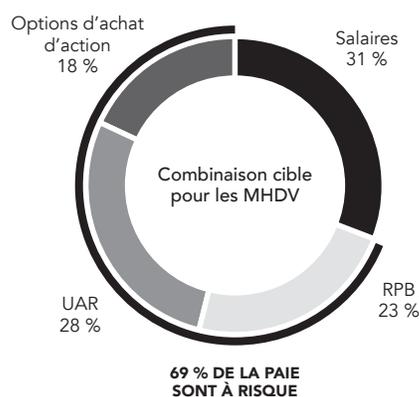
Ces éléments fournissent ensemble une rémunération globale qui se veut attirante et qui fidélisera les personnes hautement qualifiées tout en produisant un incitatif significatif pour harmoniser leurs efforts et motiver les cadres à atteindre un rendement de la Société qui crée une valeur à long terme durable pour les actionnaires.

La portion du salaire de base des membres de la haute direction est fixe, alors que les portions composées par le RPB et le RILT sont variables. La valeur totale de la rémunération est pondérée en fonction des composantes incitatives variables, ce qui signifie qu'une portion importante de la rémunération du membre de la haute direction est à risque. Les graphiques ci-dessous illustrent la combinaison de la rémunération totale cible directe pour le chef de la direction et les MHDV et indiquent la pondération, dans cette combinaison, de la paie qui est à risque.

COMBINAISON CIBLE POUR LE CHEF DE LA DIRECTION



COMBINAISON CIBLE POUR LES MHDV



De plus, la valeur totale du régime de rémunération qui est à risque pour le chef de la direction, ainsi que pour chaque MHDV, est illustrée dans le tableau ci-dessous.

POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE CIBLÉE POUR L'EXERCICE 2020 <sup>1)</sup>								
Nom	Salaire	RPB	RILT		% de la rémunération à risque <sup>4)</sup>	Rémunération directe totale ciblée	Rémunération non à risque (\$)	Rémunération à risque (\$) <sup>4)</sup>
			UAR/UAD <sup>2)</sup>	Options d'achat d'actions <sup>3)</sup>				
Michael Medline	20 %	25 %	33 %	22 %	80 %	5 625 000 \$	1 125 000 \$	4 500 000 \$
Michael Vels	31 %	23 %	28 %	18 %	69 %	2 275 000	700 000	1 575 000
Pierre St-Laurent	31 %	23 %	28 %	18 %	69 %	2 112 500	650 000	1 462 500
Simon Gagné	31 %	23 %	28 %	18 %	69 %	1 722 500	530 000	1 192 500
Vivek Sood	31 %	23 %	28 %	18 %	69 %	1 218 750	375 000	843 750

**Notes:**

- 1) La rémunération totale directe exclut les avantages sociaux, les rentes de retraite et les avantages indirects.
- 2) Les données présentées dans cette colonne pour M. Vels et M. St-Laurent n'incluent pas les émissions spéciales non récurrentes d'UAR décrites dans la section de la présente circulaire intitulée « RILT – Attributions au cours du dernier exercice terminé »
- 3) Les données présentées dans cette colonne pour M. Medline n'incluent pas les options d'achat d'actions émises conformément à l'attribution de maintien en poste décrite dans la section de la présente circulaire intitulée « Accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction ». Les données dans cette colonne pour M. Vels n'incluent pas l'attribution spéciale d'options d'achat d'actions au titre du RILT.
- 4) La portion à risque de la rémunération représente le total du RPB et du RILT (UAR/UAD et options d'achat d'actions).

Le tableau suivant fait ressortir la concordance entre la rémunération à risque du chef de la direction et celle des MHDV pour l'exercice 2020, ainsi que le besoin de réaliser des paramètres spécifiques de rendement à court terme et à long terme, tout comme la nécessité de faire croître considérablement le patrimoine des actionnaires, avant que la plus grande partie de la rémunération à risque pour l'exercice 2020 ne soit gagnée par le chef de la direction et les MHDV.

SENSIBILITÉ DE LA RÉMUNÉRATION À RISQUE EN FONCTION DES RÉSULTATS POTENTIELS POUR L'EXERCICE 2020 <sup>1)</sup>						
Nom	Rémunération à risque <sup>2)</sup>	Scénario A <sup>3)</sup>	Scénario B <sup>4)</sup>	Scénario C <sup>5)</sup>	Scénario D <sup>6)</sup>	Scénario E <sup>7)</sup>
Michael Medline	4 500 000 \$	773 000 \$	2 180 000 \$	3 262 000 \$	4 031 000 \$	5 064 000 \$
Michael Vels	1 575 000	262 000	787 000	1 155 000	1 528 000	2 046 000
Pierre St-Laurent	1 462 500	244 000	731 000	1 072 000	1 315 000	1 640 000
Simon Gagné	1 192 500	199 000	596 000	874 000	1 072 000	1 337 000
Vivek Sood	843 750	141 000	422 000	619 000	758 000	946 000

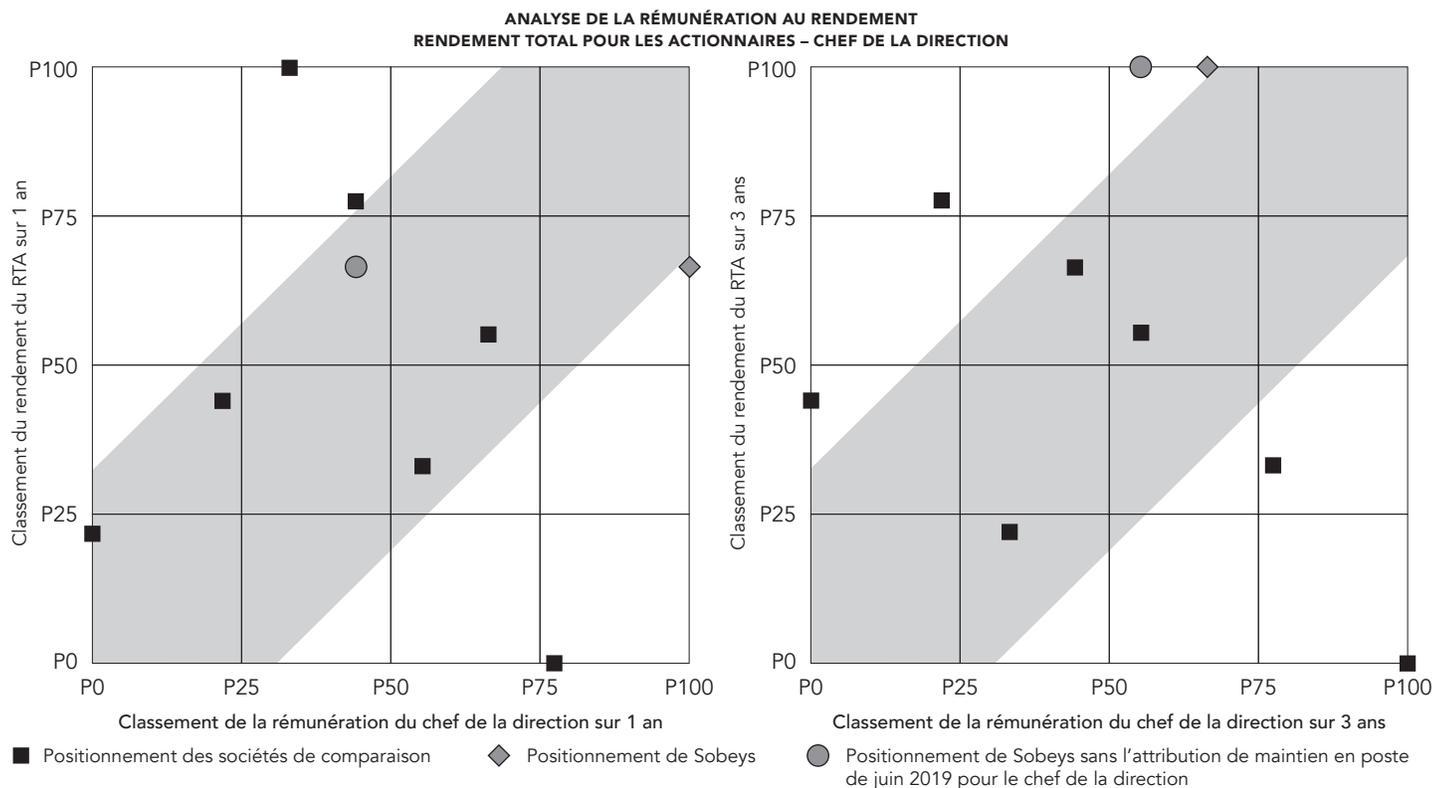
**Notes:**

- 1) Pour M. Medline, ce tableau n'inclut pas l'attribution de maintien en poste décrite dans la section de la présente circulaire intitulée « Accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction ». Pour M. Vels, ce tableau n'inclut pas l'attribution spéciale d'options d'achat d'actions au titre du RILT et d'UAR décrite dans la section de la présente circulaire intitulée « RILT – Attributions durant le dernier exercice terminé ». Pour M. St-Laurent, ce tableau n'inclut pas l'attribution non récurrente d'UAS décrite dans la section de la présente circulaire intitulée « RILT – Attributions durant le dernier exercice terminé ».
- 2) La rémunération à risque représente le total des valeurs au titre du RPB et du RILT (UAR/UAD et options d'achat d'actions).
- 3) Scénario A : Rémunération à risque gagnée si le rendement cible du RPB n'est pas atteint, le rendement des UAR et des UAD n'est pas atteint et le cours des actions n'augmente pas.
- 4) Scénario B : Rémunération à risque gagnée si le rendement cible du RPB est atteint, le rendement des UAR et des UAD n'est pas atteint et le cours des actions n'augmente pas.
- 5) Scénario C : Rémunération à risque gagnée si le rendement cible du RPB est atteint, le rendement des UAR et des UAD est atteint et le cours des actions n'augmente pas.
- 6) Scénario D : Rémunération à risque gagnée si le rendement cible du RPB est atteint, le rendement des UAR et des UAD est atteint et le cours des actions augmente de 10 %.
- 7) Scénario E : Rémunération à risque gagnée si le rendement cible du RPB est atteint, le rendement des UAR et des UAD est atteint et le cours des actions augmente de 25 %.

Le tableau suivant illustre le positionnement relatif du classement de la rémunération totale directe (« RTD ») et du rendement total pour les actionnaires (« RTA ») en regard du groupe de comparaison de la Société sur un délai d'un an et de trois ans. Le solide rendement du cours des actions atteste le progrès réalisé dans le cadre de diverses transformations et améliorations de l'entreprise. Veuillez consulter la page 50 de la circulaire pour les sociétés du groupe de comparaison.

	RÉMUNÉRATION TOTALE DIRECTE DU CHEF DE LA DIRECTION ET DES MHDV ET RENDEMENT TOTAL POUR LES ACTIONNAIRES DURANT L'EXERCICE 2020			
	1 an		3 ans	
	Positionnement de la rémunération totale directe (percentile)	Rendement total pour les actionnaires (percentile)	Positionnement de la rémunération totale directe (percentile)	Rendement total pour les actionnaires (percentile)
Chef de la direction sans l'attribution de maintien en poste	< 50 P	67 P	> 50 P	100 P
Chef de la direction avec l'attribution de maintien en poste	100 P	67 P	> 50 P	100 P
MHDV sans l'attribution de maintien en poste	33 P	67 P	33 P	100 P

Les tableaux suivants illustrent également le positionnement relatif du classement du rendement de la RTD et du RTA du chef de la direction en regard du groupe de comparaison en indiquant le positionnement particulier relativement aux sept membres du groupe de comparaison, indiquant la RTD compte tenu et compte non tenu de l'attribution de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction indiquée à la page 60 de la présente circulaire. Sobeys a eu le RTA le plus élevé sur trois ans parmi les sociétés de comparaison et démontre une solide rémunération au rendement. En regard des sociétés de comparaison, le positionnement de Sobeys sur un an se situe toutefois à peine au-dessus de la zone d'alignement de la rémunération au rendement, sans l'attribution de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction. Sobeys se situe dans la zone d'alignement pour la rémunération et le rendement du RTA et de la paye du chef de la direction.



De plus amples détails sur chaque élément du régime de rémunération de la haute direction et sur son objectif figurent dans le tableau suivant et ailleurs dans la présente circulaire.

ÉLÉMENTS ACTUELS DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION				
Élément	Forme		Période couverte	Objectives
Salaire de base	Au comptant		Annuelle	• Tenir compte de l'étendue de la responsabilité, du rendement et de la contribution de chaque membre de la haute direction
Rémunération variable	RPB	Au comptant	Annuelle	• Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuels
	RILT	Unités d'actions axées sur le rendement (les « UAR »)	Pluriannuelle	• Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement sur trois ans
		Unités d'actions différées (les « UAD »)		
		Unités d'actions spéciales (les « UAS »)	Pluriannuelle	• Récompenser les membres de la haute direction pour le rehaussement de la valeur du placement des actionnaires
	Options d'achat d'actions	Pluriannuelle	• Motiver l'équipe de la haute direction à créer une valeur à long terme pour les actionnaires • Fidéliser les gens de talent en offrant une rémunération concurrentielle	
<b>Autres éléments de la rémunération</b>				
Rente de retraite et avantages sociaux	L'objectif des régimes de retraite de la Société est de fournir des versements périodiques aux membres des régimes durant leur retraite jusqu'à leur décès en fonction de leurs années de service en tant qu'employés. Les MHDV actuels cotisent à un régime à cotisations déterminées et au régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées pour les membres de la haute direction (le « RRCHD PD »). Un RRCHD à prestations déterminées est maintenant disponible, bien que les MHDV actuels ne participent pas à ce régime. Les MHDV actuels participent au régime d'avantages sociaux de la Société qui offre une assurance médicale, une assurance-médicaments, une assurance dentaire, une assurance contre les maladies graves, une assurance-vie et une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident collectives, une assurance-invalidité de courte durée et une assurance-invalidité de longue durée payée par l'employé.			
Avantages indirects	Des avantages indirects limités sont fournis et comprennent une voiture louée par la Société, un examen médical annuel, une allocation de planification financière pour les membres de la haute direction et une allocation d'adhésion à un club..			

<b>SALAIRE DE BASE</b>	<i>Le salaire de base reflète l'étendue de la responsabilité, du rendement et de la contribution des membres de la haute direction.</i>
------------------------	---

Le comité des RH revisite le salaire de base annuellement afin de s'assurer qu'il continue de refléter le rendement individuel et les conditions du marché pour les cadres d'Empire et de Sobeyes

<b>RÉGIME DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES ANNUEL</b>	<i>Le régime de participation aux bénéfices annuel est conçu pour récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuel.</i>
---	--

Les attributions incitatives annuelles aux cadres reposent surtout sur des cibles prédéterminées en matière de rendement pour l'exercice. L'atteinte du rendement cible entraîne le versement de paiements incitatifs selon des niveaux cibles. Si le rendement est supérieur aux cibles prédéterminées en matière de rendement, le régime prévoit des versements améliorés jusqu'à des niveaux maximaux prévus. Il est également possible de ne recevoir aucun paiement aux termes du régime.

Tous les MHDV participent au RPB de la Société. Les attributions aux termes du RPB reposent sur des cibles annuelles pour le chiffre d'affaires et la rentabilité approuvées par le conseil (c'est-à-dire le rendement « cible »), avec une pondération de 40 pour cent au titre du chiffre d'affaires et de 60 pour cent au titre de la rentabilité. Les attributions au titre du RPB des MHDV reposent également sur l'atteinte d'objectifs précis liés au succès de la mise en œuvre des initiatives stratégiques de la Société (« IRC »).

Pour tous les MHDV, 75 pour cent de leur RPB cible sont fondés sur l'atteinte des cibles en matière de chiffre d'affaires et de rentabilité consolidés d'Empire, et cette cible est aussi fondée, dans une proportion de 25 pour cent, sur l'atteinte des IRC. La rentabilité est définie comme le bénéfice net ajusté. Les IRC sont établies lors de chaque exercice et dépendent des initiatives clés de l'exercice établies par le conseil. L'atteinte des IRC ne dépend pas de l'atteinte de la composante du chiffre d'affaires et de la rentabilité de l'attribution au titre du RPB. Si les objectifs non financiers des IRC sont atteints, la composante de l'IRC augmente selon le même ratio que le rendement au titre du chiffre d'affaires et la rentabilité a augmenté au-dessus de la cible précitée. La rentabilité est définie comme étant le bénéfice net ajusté. Les cibles pour les attributions au titre du RPB pour l'exercice 2020 sont décrites à la page 57 de la présente circulaire.

COMPOSANTE FINANCIÈRE DU RPB				
Paramètre de rendement	Pondération	Variation du rendement (en % de la cible)		
		Seuil	Cible	Maximum
Chiffre d'affaires d'Empire	40 %	97 %	100 %	103 %
Rentabilité d'Empire (bénéfice net ajusté) <sup>1)</sup>	60 %	85 %	100 %	115 %
Niveau de paiement (en % de l'attribution cible)		40 %	100 %	200 %

**Note :**

- 1) Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR et n'a pas de signification normalisée aux termes de PCGR. La Société mesure le bénéfice net ajusté en ajustant le revenu net déclaré pour des éléments spécifiques afin de prévoir un paramètre du rendement plus comparable d'une année à l'autre. Pour plus de renseignements sur l'utilisation de mesures financières non conformes aux PCGR, y compris la façon dont cette utilisation mesure le bénéfice net ajusté, voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 2 mai 2020.

Les attributions réelles au titre du PRB pour l'exercice 2020 sont décrites aux pages 57 et 58 de la présente circulaire.

Il est important de noter que le comité des RH peut exercer sa discrétion pour augmenter le montant d'une attribution au-delà du double du pourcentage

cible lorsqu'il est dans l'intérêt d'assurer un lien approprié entre le rendement exceptionnel de l'entreprise et la rémunération. À l'inverse, le comité des RH peut, à son gré, diminuer le montant d'une attribution gagnée si cela est dans l'intérêt d'assurer un lien approprié entre le rendement de l'entreprise dans un domaine précis et la rémunération.

RÉGIME INCITATIF À LONG TERME	<i>Le RILT a pour principal objectif de motiver les membres de la haute direction de la Société à générer de la valeur pour celle-ci en faisant correspondre une importante partie de leur rémunération totale à l'atteinte d'objectifs financiers à long terme.</i>
-------------------------------	--

Le RILT de la Société a été établi pour contribuer à motiver les cadres de la Société à créer une valeur à long terme en leur offrant des attributions incitatives liées à une forte croissance durable. Tous les MHDV participent au RILT et les attributions sont étudiées chaque année par le comité des RH. Les participants au RILT peuvent obtenir des unités d'actions attribuées (UAR et/ou UAD) et des options d'achat d'actions, conformément aux modalités du régime relatif aux UAR d'Empire, du régime d'unités d'achat d'actions différées à l'intention de la haute direction (« RUADC ») et du régime incitatif à long terme d'Empire, respectivement.

Le RUAR et le RUAD prévoient chacun que le comité des RH peut attribuer des UAR ou des UAD qui, en totalité ou en partie, sont acquises en fonction du temps seulement, et peut établir le calendrier d'acquisition des UAR ou des UAD accordées aux termes de chacune de ces attributions, sous réserve d'une période d'acquisition maximum de trois exercices. Les UAR/ UAD émises strictement sous forme d'unités dont l'acquisition est fondée sur le temps peuvent également être appelées aux présentes des unités d'actions spéciales (« UAS »).

Les participants au RILT doivent faire à l'avance le choix de recevoir toute attribution d'unités d'actions sous forme d'UAR ou d'UAD. Les participants peuvent choisir de recevoir entièrement leurs attributions annuelles fondées sur des unités d'actions ou seulement un pourcentage de leur attribution sous forme d'UAR ou d'UAD. Les critères en matière de rendement, la période de rendement, ainsi que la période d'acquisition maximum de trois années, seront identiques dans un cas comme dans l'autre. La principale différence résulte du fait que les UAR seront payées peu après la date d'acquisition sous forme d'actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire achetées sur le marché libre, tandis que les UAD deviendront acquises, mais ne seront payables au comptant que lors du départ à la retraite du participant ou si celui-ci démissionne de son poste auprès de la Société. Le choix doit être fait au plus tard le 15 décembre de l'année civile, avant que l'attribution ne soit effectuée.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du RILT de la Société qui s'appliquent à tous les MHDV.

PROGRAMME INCITATIF À LONG TERME																																					
Forme d'attribution	UAR		UAD <sup>1)</sup>	Options d'achat d'actions																																	
Moment/forme du paiement	Paiement immédiatement après l'acquisition; versement sous forme d'actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire achetées sur le marché libre		Paiement reporté jusqu'au départ à la retraite; versement au comptant	Paiement lorsque l'option est exercée; versement sous forme d'actions sans droit de vote de catégorie A nouvelles d'Empire																																	
Pondération de l'attribution au titre du RILT	60 % (35 % en fonction du rendement et 25 % en fonction de l'écoulement du temps)			40 %																																	
Nombre d'unités émises	<p>La taille de l'attribution est fondée sur le salaire de base, la cible au titre du RILT, la pondération de l'attribution et le prix de l'octroi.</p> <p>Le formule est la suivante :</p> $\text{Salaire de base} * \text{Cible au titre du RILT} * \text{Pondération des unités d'actions} / \text{Prix de l'attribution} = \# \text{UAR/UAD attribuées}$ <p>Le prix de l'attribution correspond au cours moyen pondéré selon le volume (« CMPV ») des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire à la Bourse TSX pour les 5 jours précédant le début de la période de rendement applicable.</p> <p>Le nombre d'unités calculé est soumis au comité des RH pour l'approbation du conseil.</p>			<p>La taille de l'attribution est fondée sur le salaire de base, la cible du RILT, la pondération de l'attribution et le prix de l'octroi.</p> <p>La valeur des options d'achat d'actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire est établie à l'aide du modèle Black-Scholes et cette valeur sert à établir le multiplicateur d'attribution d'options d'achat d'actions de quatre.</p> <p>La formule est la suivante :</p> $\text{Salaire de base} * \text{Cible au titre du RILT} * \text{Pondération des options d'achat d'actions} / (\text{Prix d'attribution} * 4) = \# \text{Options d'achat d'actions attribuées}$ <p>Le prix d'attribution est le CMPV des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire à la Bourse TSX pour les 5 jours précédant la date de prise d'effet des options d'achat d'actions.</p> <p>Le nombre d'options d'achat d'actions calculé est soumis au comité des RH pour l'approbation du conseil.</p>																																	
Période de rendement	3 ans			Jusqu'à 8 ans (le régime permet un maximum de 10 ans)																																	
Paramètres de rendement et critères d'acquisition	<p>Le nombre d'unités devenant acquises aux termes d'une attribution dépend de l'écoulement du temps et de l'atteinte de mesures de rendement.</p> <p><b>Mesures de rendement pour les unités fondées sur le rendement :</b></p> <p>Bénéfices par action (« BPA ») et rendement des capitaux engagés (« RCE ») reposant sur le bénéfice net ajusté.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="5">MESURES DE RENDEMENT, NIVEAUX DE RENDEMENT ET FACTEURS D'AJUSTEMENT</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Niveau de rendement</th> <th colspan="3">Mesures de rendement</th> <th rowspan="2">Facteur d'ajustement (% d'acquisition de l'attribution)</th> </tr> <tr> <th>En-dessous du niveau seuil</th> <th>BPA (pondération de 50 %)</th> <th>RCE (pondération de 50 %)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Au niveau seuil</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>En-deçà duquel 0 % de l'attribution sera acquis</td> </tr> <tr> <td>Au niveau cible</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>30 % de l'attribution seront acquis</td> </tr> <tr> <td>Au niveau maximum</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>100 % de l'attribution seront acquis</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>200 % de l'attribution seront acquis</td> </tr> </tbody> </table> <p>Chaque année constitue le tiers du critère de rendement pour qu'une attribution soit gagnée. Le rendement peut être réalisé durant une seule année et ne dépend pas de l'atteinte du rendement du BPA et du RCE sur toutes les trois années pour qu'une attribution partielle soit gagnée. Le rendement cible est gagné lorsque la moyenne du rendement du BPA et du RCE sur trois ans correspond à 100 % du rendement cible.</p> <p>À la fin de la période de trois exercices, le comité des RH examine le rendement réel de la Société en regard des mesures de rendement et établit le niveau de rendement atteint pour chaque exercice.</p> <p>Le nombre d'UAR ou d'UAD assujetti au critère d'acquisition fondée sur le rendement qui seront acquises est ajusté à la hausse ou à la baisse, selon le rendement réel en regard des mesures de rendement précisées pour le BPA et le RCE, avec une fourchette de paiement pour les UAR/UAD de zéro fois à deux fois la cible. Le BPA et le RCE au-dessus du niveau seuil et en-dessous du niveau maximum seront calculés au moyen d'une interpolation, à moins qu'ils ne soient spécifiquement au niveau seuil ou au niveau cible où ils seront réputés être respectivement acquis à 30 % et à 100 %. Le nombre d'unités fondées sur l'écoulement du temps qui sont attribuées est alors ajouté aux unités fondées sur le rendement devant devenir acquises pour déterminer le nombre total d'unités devant être acquises.</p> <p>Le nombre total d'unités acquises est alors assujetti à un paramètre relatif (absolu) où la valeur des UAR/UAD gagnées et payées lors de l'acquisition sera modifiée selon la croissance relative sur trois ans des actions sans droit de vote de catégorie A en regard de la croissance des actions cotées en bourse des deux principaux concurrents de la Société dans le domaine de l'épicerie, les Compagnies Loblaw Limitée et Métro Inc. Si la croissance des actions sans droit de vote de catégorie A excède à la fois celle de Loblaw et celle de Métro, les UAR/UAD deviendraient alors acquises à une valeur assortie d'une prime de 10 %. Si la croissance des actions sans droit de vote de catégorie A est inférieure à la fois à celle de Loblaw et à celle de Métro, les UAR/UAD deviendraient alors acquises à une valeur réduite de 10 %. Si la croissance des actions sans droit de vote de catégorie A excède celle de Loblaw ou celle de Métro, ni la prime d'acquisition de 10 % ni la décote d'acquisition de 10 % ne s'appliqueraient.</p>			MESURES DE RENDEMENT, NIVEAUX DE RENDEMENT ET FACTEURS D'AJUSTEMENT					Niveau de rendement	Mesures de rendement			Facteur d'ajustement (% d'acquisition de l'attribution)	En-dessous du niveau seuil	BPA (pondération de 50 %)	RCE (pondération de 50 %)	Au niveau seuil				En-deçà duquel 0 % de l'attribution sera acquis	Au niveau cible				30 % de l'attribution seront acquis	Au niveau maximum				100 % de l'attribution seront acquis					200 % de l'attribution seront acquis	<p>Les options d'achat d'actions deviennent habituellement acquises à raison de 25 % de l'attribution à la fin de chaque exercice pour les quatre premières années de la durée.</p>
MESURES DE RENDEMENT, NIVEAUX DE RENDEMENT ET FACTEURS D'AJUSTEMENT																																					
Niveau de rendement	Mesures de rendement			Facteur d'ajustement (% d'acquisition de l'attribution)																																	
	En-dessous du niveau seuil	BPA (pondération de 50 %)	RCE (pondération de 50 %)																																		
Au niveau seuil				En-deçà duquel 0 % de l'attribution sera acquis																																	
Au niveau cible				30 % de l'attribution seront acquis																																	
Au niveau maximum				100 % de l'attribution seront acquis																																	
				200 % de l'attribution seront acquis																																	

**Notes:**

1) Le participant doit choisir de recevoir des UAD au plus tard le 15 décembre de l'année précédant la date de l'attribution, sans quoi il se verra émettre des UAR. Les participants reçoivent des UAD jusqu'à ce que les lignes directrices en matière d'actionariat soient atteintes.

Pour fixer les niveaux de rendement tant à l'égard du RCE que du BPA, ainsi que les facteurs d'ajustement respectifs, le conseil a l'autorité d'établir un niveau de rendement minimum auquel, ou au-dessous duquel, le facteur d'ajustement sera de zéro et aucune UAR ni UAD ne sera acquise pour la durée visée. Le conseil a aussi l'autorité de modifier ou de rajuster à son gré les mesures de rendement, les niveaux de rendement et les facteurs d'ajustement pendant la durée d'une attribution. Les cibles de rendement des UAR et des UAD pour l'exercice 2020 sont décrites à la page 57 de la présente circulaire.

Le conseil peut mettre fin au RUAR et au RUAD, à condition que cela n'ait aucune incidence sur les droits d'un participant qui détient des UAR ou des UAD au moment de la cessation du régime sans son consentement.

### Changements apportés à la rémunération pour l'exercice 2021

En reconnaissance des responsabilités additionnelles que le vice-président exécutif, entreprises connexes, a assumées, son salaire annuel de base est passé de 375 000 \$ à 400 000 \$ par année.

### Retraite et avantages sociaux

Les employés admissibles de la Société participent à un régime de retraite à cotisations déterminées (« CD ») qui est enregistré en vertu des lois de la Nouvelle-Écosse intitulées *Pension Benefits Act* et *Income Tax Act* (la « Loi de l'impôt »). Les contributions à tous les régimes sont assujetties aux limites permises en vertu de la Loi de l'impôt. À la retraite, les crédits des employés aux termes des régimes peuvent être utilisés notamment aux fins de la constitution d'une rente qui procure un revenu de retraite payable du vivant du retraité et qui est versé par la suite à son conjoint survivant. Si le retraité fait ce choix, le revenu de retraite peut comporter certaines périodes de paiement garanti.

La Société a plusieurs régimes CD, tel que l'indique le tableau ci-dessous, auxquels les MHDV participent dans le cadre du régime des membres de la haute direction. De plus, les MHDV et certains autres cadres participent au régime de retraite complémentaire à l'intention de la haute direction (le « RRCHD »), tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Régime de retraite	Type de régime	Plan Overview
Régime à l'intention des employés	CD	Admissibilité – Employés admissibles à temps plein et à temps partiel Contribution et jumelage – Contribution exigée de 2,5 % des gains réguliers, jumelée à 100% par la Société. Contributions volontaires – Les membres peuvent verser des contributions additionnelles non jumelées jusqu'à concurrence de 10 % de leurs gains réguliers, sous réserve des limites prescrites en vertu de la Loi de l'impôt. Certains membres faisant partie de la direction sont admissibles à un jumelage par la Société pour la première tranche de 2 % de toute contribution volontaire.
Régime à l'intention des cadres supérieurs	CD	Admissibilité – Employés définis comme faisant partie des cadres supérieurs Contribution et jumelage – Le membre doit verser une contribution de 2 500 \$ par année. La Société verse en contribution un montant correspondant à 6 % des gains réguliers de chaque membre, sous réserve des limites permises en vertu de la Loi de l'impôt. Contributions volontaires – Les membres peuvent effectuer des contributions additionnelles non jumelées jusqu'à concurrence de 10 % de leurs gains réguliers, sous réserve des limites permises en vertu de la Loi de l'impôt.
Régime à l'intention de la haute direction	CD	Admissibilité – Employés définis comme faisant partie de la haute direction, y compris les MHDV Contribution et jumelage – Le membre doit verser une contribution de 3 500 \$ par année. La Société verse en contribution un montant égal à 12 % des gains réguliers de chaque membre, sous réserve des limites permises en vertu de la Loi de l'impôt. Contributions volontaires – Les membres peuvent verser des contributions additionnelles non jumelées, sous réserve des limites permises en vertu de la Loi de l'impôt.
Régime de retraite complémentaire à l'intention de la haute direction	PD	Admissibilité – MHDV, ainsi que certains autres cadres supérieurs. Selon les dispositions de ce régime, des paiements supplémentaires seront versés à ces membres de la haute direction lors de la retraite si le niveau des paiements qui leur sont versés aux termes du régime à l'intention de la haute direction n'atteint pas certains niveaux cibles. Méthodologie de calcul – Les niveaux cibles sont établis à une accumulation annuelle de 2 % par année de service décomptée pour un maximum de 60 % de la moyenne des gains annualisés ouvrant droit à pension du membre de la haute direction (salaire de base) durant les 60 mois de service continu précédant la date du départ à la retraite du membre de la haute direction.

### Régime de retraite complémentaire des membres de la haute direction

La Société a instauré un nouveau régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées (« RRCHD CD ») en janvier 2020. Ce RRCHD CD remplace le RRCHD PD et sera le régime de retraite complémentaire des membres de la haute direction qui sera utilisé lorsqu'il faudra établir les membres du nouveau régime de retraite complémentaire des membres de la haute direction. Les membres existants du RRCHD PD demeureront membres du RRCHD CD précité. Les principales caractéristiques du nouveau RRCHD CD sont les suivantes :

- aucun membre ne participe actuellement au RRCHD CD;
- la contribution annuelle de la Société au RRCHD CD totalisera 16 pour cent du salaire de base du membre de la haute direction, y compris les contributions au régime de retraite à cotisations déterminées. Les primes incitatives gagnées ne sont pas admissibles pour les contributions au RRCHD CD;
- le nouveau RRCHD CD comportera une acquisition immédiate;
- il n'y a aucune reconnaissance pour service passé pour le nouveau RRCHD CD; et
- le nouveau RRCHD CD sera un régime de retraite par capitalisation.

## Décisions en matière de rémunération pour l'exercice 2020

### Revue de l'exercice

Les résultats de la Société pour l'exercice 2020 reflètent une amélioration marquée en comparaison de ceux de l'exercice 2019. Le chiffre d'affaires et la rentabilité ont chacun dépassé la cible : le chiffre d'affaires s'est établi à 26,6 milliards de dollars, en regard d'une cible de 26,0 milliards de dollars. Le résultat net ajusté déclaré a atteint 596,8 millions de dollars (2,20 \$ par action diluée) contre une cible de 481,0 millions de dollars (1,77 \$ par action diluée). La conception du régime excluait les ventes de carburant du chiffre d'affaires. De même, les gains réalisés lors de la vente d'immobilisations sont exclus du résultat net ajusté pour l'établissement des attributions incitatives. Les détails du rendement financier de la Société durant d'exercice 2020 peuvent être consultés dans le rapport de gestion de celle-ci pour l'exercice 2020.

### Salaire de base

Les salaires de base des MHDV pour l'exercice 2020 ont été fixés au début de l'exercice en fonction des facteurs mentionnés à la rubrique « Éléments de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

### RPB – Attributions au cours du dernier exercice terminé

L'attribution au titre du RPB est fondée sur l'atteinte des cibles que le conseil a approuvées pour le chiffre d'affaires et la rentabilité, outre l'atteinte de certaines IRC. Les IRC pour l'exercice 2020 étaient axés sur trois importantes initiatives stratégiques. Ces initiatives reposaient sur l'atteinte de cibles précises concernant les économies de coût du projet Sunrise, les niveaux des services de réapprovisionnement, ainsi que l'amélioration des marges brutes. Tel qu'il est décrit à la page 53 de la circulaire, la pondération des attributions aux termes du RPB pour les MHDV était de 75 pour cent selon les résultats financiers et de 25 pour cent selon l'atteinte des objectifs de l'IRC. Les objectifs de deux IRC ont été atteints, occasionnant une réalisation de 75 pour cent du rendement de l'IRC selon les exigences spécifiques du régime.

Le tableau suivant indique les critères en matière de rendement et le rendement financier réel pour l'exercice 2020 :

Critères de rendement	Fourchette de rendement (en % de la cible)			Rendement financier réel pour l'exercice 2020 (en % de la cible)	Paiement en % de la cible
	Seuil	Cible	Maximum		
Chiffre d'affaires d'Empire	97 %	100 %	103 %	102,6 %	Calculé à : 193,3 %
Rentabilité d'Empire (résultat net ajusté)	85 %	100 %	115 %	114,0 %	Réellement payé : 100,0 %

Avec la pondération de la composante au titre du RPB à 40 pour cent pour le chiffre d'affaires et à 60 pour cent pour la rentabilité, et le rendement réel à 102,6 pour cent de la cible pour le chiffre d'affaires et à 114,0 pour cent de la cible pour la rentabilité, le résultat aurait été 193,3 pour cent de la cible du RPB lié au rendement financier.

Cependant, la direction a déterminé qu'il ne serait pas approprié que les octrois incitatifs annuels à l'intention des cadres supérieurs incluent les gains positifs résultant de la pandémie de la COVID-19. Le conseil s'est dit d'accord avec cette recommandation et a donc établi les octrois des MHDV pour l'exercice 2020 à la cible, plutôt que de payer des octrois en fonction du chiffre d'affaires réel et de l'atteinte des profits tel qu'il a été indiqué ci-dessus. La direction et le conseil sont d'avis que cette approche s'avérerait appropriée puisque la Société affichait un rendement approchant

les niveaux de rendement prévus au budget immédiatement avant que la COVID-19 n'ait une incidence sur les résultats financiers de la Société plus tard durant l'exercice 2020.

La direction a également recommandé et le conseil a accepté i) qu'il ne serait pas approprié que les employés de la direction ne faisant pas partie des magasins reçoivent une prime incitative annuelle incluant les gains positifs résultant de la pandémie de la COVID-19 et ii) que les octrois annuels incitatifs pour la direction des magasins devraient inclure les gains positifs résultant de l'incidence de la COVID-19, puisque ces équipes avaient une obligation redditionnelle accrue et devaient répondre à des attentes, assumer des responsabilités et relever des défis considérables durant la pandémie de la COVID-19.

Les résultats individuels au regard du RPB pour chacun des MHDV sont indiqués dans le tableau suivant :

PAIEMENTS AU TITRE DU RPB POUR L'EXERCICE 2020											
Nom	Cible du RPB (en % de base)	Cible du RPB (\$)	Pondération				Attribution calculée				Attribution réelle au titre du RPB (\$) <sup>4)</sup>
			Rendement financier	IRC	Atteinte du rendement cible financier (%) <sup>1)</sup>	Atteinte du rendement cible de l'IRC (%) <sup>2)</sup>	Paiement calculé en % du RPB cible (%) <sup>3)</sup>	Paiement total calculé au titre du RPB (% du salaire de base)	Attribution calculée au titre du RPB (\$)		
Michael Medline	125 %	1 406 250 \$	75 %	25 %	145 %	36,2 %	181,2 %	226,6 %	2 548 784 \$	1 406 250 \$	
Michael Vels	75 %	525 000	75 %	25 %	145 %	36,2 %	181,2 %	135,9 %	951 546	525 000	
Pierre St-Laurent	75 %	487 500	75 %	25 %	145 %	36,2 %	181,2 %	135,9 %	883 579	487 500	
Simon Gagné	75 %	397 500	75 %	25 %	145 %	36,2 %	181,2 %	135,9 %	720 456	397 500	
Vivek Sood	75 %	281 250	75 %	25 %	145 %	36,2 %	181,2 %	135,9 %	509 757	281 250	

**Notes :**

- 1) L'atteinte du rendement financier cible correspond au produit de la pondération du RPB cible reposant sur le rendement financier multiplié par le rendement financier réel pour l'exercice 2020. Par exemple, pour M. Vels, l'atteinte du rendement financier cible est 75 %, multipliés par le paiement calculé de 193,3 % en pourcentage du RPB cible figurant dans le tableau intitulé « Rendement au titre du RPB pour l'exercice 2020 » à la page 57 de la présente circulaire.
- 2) L'atteinte du rendement cible de l'IRC correspond au produit de la pondération du RPB cible reposant sur le rendement de l'IRC multiplié par l'atteinte réelle du rendement de l'IRC de 75 %, décrit dans la section de la présente circulaire intitulée « RPB – Attributions au cours du dernier exercice terminé », et ensuite par le rendement financier réel pour l'exercice 2020. Par exemple, pour M. Vels, l'atteinte du rendement cible de l'IRC correspond à 25 %, multipliés par 75 %, et ensuite multipliés par 193,3 %.
- 3) Le paiement calculé en pourcentage de la cible du RPB correspond à la somme de l'atteinte du rendement financier cible et de l'atteinte du rendement cible de l'IRC, d'où un paiement calculé de 181,2 %.
- 4) Pour l'exercice 2020, tel qu'il est indiqué ci-dessus, le conseil a fait preuve de discrétion en plafonnant l'octroi réel au titre du RPB à la valeur d'octroi cible.

**RILT – Attributions au cours du dernier exercice terminé**

Pour l'exercice 2020, le tableau suivant donne les détails des UAR, des UAD et des options d'achat d'actions attribuées aux MHDV.

ATTRIBUTIONS AU TITRE DU RILT POUR L'EXERCICE 2020 <sup>1)</sup>													
Nom	Attributions d'UAR/UAD									Attributions d'options d'achat d'actions			
	Cible du RILT (en % du salaire de base)	Cible des UAR/UAD (en % du salaire de base)	Nombre total d'UAR/UAD attribuées	total d'UAR attribuées (selon le temps) <sup>1)</sup>	Nombre total d'UAR attribuées (selon le rendement) <sup>1)</sup>	total d'UAD attribuées (selon le temps)	Nombre total d'UAD attribuées (selon le rendement)	Prix d'attribution des UAR/UAD <sup>2)</sup>	Valeur des attributions fondées sur des UAR/UAD durant l'exercice 2020 <sup>3)</sup>	Cible des options d'achat d'actions (en % du salaire de base)	Nombre d'options d'achat d'actions attribuées <sup>14)</sup>	Prix d'exercice des options	Valeur des attributions en options d'achat d'actions pour l'exercice 2020 <sup>3)</sup>
Michael Medline	275 %	165 %	61 792	0	0	25 747	36 045	30,04 \$	1 856 250 \$	110 %	157 995	31,33 \$	1 237 500 \$
Michael Vels	150 %	90 %	34 953	5 825	8 156	8 738	12 234	30,04	1 050 000	60 %	89 370	31,33	700 000
Pierre St-Laurent	150 %	90 %	40 701	21 227	0	8 114	11 360	30,04	1 235 000	60 %	49 792	31,33	390 000
Simon Gagné	150 %	90 %	15 878	0	0	6 616	9 262	30,04	477 000	60 %	40 600	31,33	318 000
Vivek Sood	150 %	90 %	11 235	0	0	4 681	6 554	30,04	337 500	60 %	28 726	31,33	225 000

**Note:**

- 1) Pour M. Vels, les données présentées dans les colonnes Options d'achat d'actions et UAR incluent une attribution spéciale au titre du RILT dont la valeur était égale à son salaire de base de 700 000 \$ et qui ont été émises en reconnaissance de ses importantes contributions à la Société, ainsi que pour garantir son maintien en poste jusqu'à la retraite. Pour M. St-Laurent, les données dans la colonne des UAR représentent une attribution spéciale non récurrente d'UAR qui ont été émises en reconnaissance de ses importantes contributions à la Société et en garantie d'un contrat de non-concurrence. Les UAR de M. St-Laurent sont également appelées UAS, ce sont des unités qui doivent devenir acquises uniquement en fonction de l'écoulement du temps.
- 2) Pour M. St-Laurent, les données dans la colonne du prix d'attribution des UAR/UAD sont le cours moyen pondéré des UAR et des UAD qui lui ont été émises durant l'exercice de 2020.
- 3) La valeur des UAR, des UAD et des options d'achat d'actions pour 2020 a été établie en date du 27 juin 2019, soit la date d'attribution, sauf pour M. St-Laurent, dont l'attribution additionnelle d'UAS a été établie en date du 20 janvier 2020, soit la date de l'attribution additionnelle.
- 4) Pour M. Medline, les données présentées dans cette colonne n'incluent pas l'attribution spéciale de 1 000 000 d'options d'achat d'actions décrit dans la section de la présente circulaire intitulée « Accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction ».

Les cibles de rendement pour les UAD portent sur la période d'acquisition de trois ans se terminant durant l'exercice 2022. Les cibles du BPA et du RCE pour la période d'acquisition de trois ans sont élaborées en fonction des stratégies commerciales et du rendement d'exploitation prévu de la Société. Ces mesures sont approuvées par le comité des RH et sont élaborées afin de correspondre aux attentes relatives à la croissance du placement des actionnaires.

Le tableau ci-dessous présente les paramètres de rendement et le rendement réel pour l'exercice 2020. Les cibles de rendement des UAD pour l'exercice 2021 et l'exercice 2022 sont prospectives et seront divulguées au moment de l'acquisition des UAD.

CIBLE DE RENDEMENT DES UAR ET DES UAD POUR L'EXERCICE 2020 ET RÉALISATIONS						
Paramètre de rendement <sup>1)</sup>	Rendement cible et fourchette de rendement (en % de la cible)			Cible pour l'exercice 2020 <sup>4)</sup>	Réalisation calculée pour l'exercice 2020 <sup>5)</sup>	Réalisation réelle pour l'exercice 2020 <sup>5)</sup>
	Seuil <sup>2)</sup>	Cible	Maximum <sup>3)</sup>			
BPA d'Empire	< 90 %	100 %	110 %	1,77 \$	2,02 \$	<b>1,78 \$</b>
RCE d'Empire	< 90 %	100 %	110 %	7,63 %	8,10 %	<b>7,54 %</b>

**Notes :**

- 1) Le bénéfice utilisé pour établir le BPA cible et le RCE cible exclut les gains en capital d'Empire et de Sobey's.
- 2) Le rendement correspondant au seuil dégage une atteinte de 30 % de l'attribution cible. Le rendement qui tombe sous le seuil correspond à une atteinte de 0 % de l'attribution cible.
- 3) Le rendement correspondant au rendement maximum dégage une atteinte de 200 % de l'attribution cible.
- 4) L'atteinte du rendement entre 90 % et 99 % et l'atteinte du rendement entre 101 % et 110 % sont calculées par interpolation.
- 5) Pour l'exercice 2020, tel qu'il est indiqué ci-dessous, le conseil a approuvé le fait que l'atteinte du rendement du BPA et du RCE pour l'exercice 2020 exclut l'incidence financière positive de la COVID-19. La réalisation réelle pour l'exercice 2020, qui exclut l'impact de la COVID-19, a servi à établir l'acquisition des octrois d'UAD et d'UAR.

D'une manière compatible avec le RPB annuel, la direction a recommandé et le conseil a accepté que, durant l'exercice 2020, l'atteinte du rendement au titre du BPA et du RCE pour l'exercice 2020 exclut l'impact financier positif de la COVID-19, établissant pour l'essentiel le rendement réel du BPA et du RCE aux taux cibles de réalisation.

### Accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction

L'accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction a été mentionné dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société pour 2018 en raison de son importance.

M. Medline a commencé à travailler pour Empire en tant que président et chef de la direction en janvier 2017, alors que les actions ordinaires de la Société étaient négociées à Bourse TSX à moins de 17,00 \$. En janvier 2019, dans les deux années de la nomination de M. Medline, le cours des actions de la Société a presque doublé, surtout par suite des améliorations qu'il a supervisées sur de multiples fronts et qui ont été perceptibles à l'échelle de plusieurs paramètres financiers clés.

Alors que la Société s'engage plus avant au titre de son ambitieuse feuille de route stratégique, le conseil s'est entretenu sur la question de savoir combien il était crucial pour la Société d'avoir un leadership stable et solide et comment M. Medline était bien le chef de la direction dont la Société avait besoin pour son développement au cours des prochaines années. En conséquence, le conseil a mandaté le comité des RH pour élaborer un accord conçu pour maximiser la perspective que M. Medline demeure chef de la direction de la Société pendant au moins six autres années, un calendrier compatible avec l'horizon du plan stratégique.

Le comité des RH et M. Medline se sont rapidement entendus sur les principes directeurs du maintien en poste à long terme, de l'alignement avec les actionnaires, de la compétitivité du marché, de la paie au rendement et des objectifs de rendement élargis.

Le 27 juin 2019 (la « **date d'attribution** »), le conseil, sur la recommandation du comité des RH, a conclu un accord de maintien en poste (l'« **accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction** ») avec M. Medline, accordant à celui-ci une attribution de maintien en poste de 1 000 000 d'options d'achat d'actions accordées conformément aux modalités du RILT.

L'accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction accorde à M. Medline des incitatifs l'encourageant à demeurer président et chef de la direction jusqu'au 27 juin 2025 grâce à une combinaison d'options d'achat d'actions fondées sur l'écoulement du temps et fondées sur le rendement à long terme de la manière suivante :

*Options d'achat d'actions fondées sur l'écoulement du temps* : Les attributions fondées sur l'écoulement du temps sont constituées de 500 000 d'options d'achat d'actions sans droit de vote de catégorie A qui deviennent intégralement acquises lors du sixième anniversaire de la date d'attribution.

*Options d'achat d'actions fondées sur le rendement* : Les attributions fondées sur le rendement sont constituées de 500 000 d'option d'achat d'actions qui deviendront acquises seulement lorsque seront atteints certains paramètres fondés sur le rendement directement liés à la valeur du marché des actions sans droit de vote de catégorie A de la manière suivante :

- 250 000 options d'achat d'actions fondées sur le rendement qui deviennent acquises dans l'éventualité et au moment où les deux conditions d'acquisition suivantes ont été respectées :
  - *Condition liée au rendement* : Le CMPV sur 30 jours des actions sans droit de vote de catégorie A doit excéder de 15,00 \$ le prix d'exercice des options d'achat d'actions à la Bourse TSX (46,33 \$) durant les six années de la date d'attribution; et
  - *Condition liée à l'écoulement du temps* : Même si la condition liée au rendement indiquée ci-dessus a été respectée auparavant, les options d'achat d'actions fondées sur le rendement ne deviendront acquises que dans la mesure de 25 pour cent lors du quatrième anniversaire de la date d'attribution, de 25 pour cent lors du cinquième anniversaire de la date d'attribution et de 50 pour cent lors du sixième anniversaire de la date d'attribution, respectivement; et
- 250 000 options d'achat d'actions fondées sur le rendement deviendront acquises dans l'éventualité et au moment où les deux conditions d'acquisition suivantes ont été respectées :
  - *Condition liée au rendement* : Le CMPV sur 30 jours des actions sans droit de vote de catégorie A doit excéder de 28,00 \$ le prix d'exercice des options d'achat d'actions à la Bourse TSX (59,33 \$) dans les six ans de la date d'attribution; et
  - *Condition liée à l'écoulement du temps* : Même si la condition liée au rendement indiquée ci-dessus a été respectée auparavant, les options d'achat d'actions fondées sur le rendement ne deviendront acquises que dans la mesure de 25 % lors du quatrième anniversaire de la date d'attribution, de 25 % lors du cinquième anniversaire de la date d'attribution et de 50% lors du sixième anniversaire de la date d'attribution, respectivement.

Toute option d'achat d'actions fondée sur le rendement pour lesquelles les conditions liées au rendement non pas été respectées avant le 27 juin 2025, soit le sixième anniversaire de la date d'attribution, deviendront déchués et seront annulées.

En raison des défis soulevés par le marché et l'industrie que la Société devra relever durant les années à venir, le conseil a établi l'accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction afin d'inciter M. Medline à demeurer auprès de la Société pendant au moins six ans et de faire mieux correspondre ses intérêts avec ceux des actionnaires et des autres intervenants. Le calendrier d'acquisition de six ans des options d'achat d'actions fondées sur l'écoulement du temps qui ont été attribuées aux termes de l'accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction et le fait que 50 pour cent des options d'achat d'actions fondées sur le rendement qui ont été attribuées dans le cadre de l'accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction sont à risque en fonction du rendement des actions sans droit de vote de catégorie A, également sur une période de six ans, sont destinés à faire correspondre les intérêts de M. Medline avec ceux des actionnaires.

La juste valeur marchande de l'attribution de maintien en poste à la date d'attribution s'élevait à 6,9 millions de dollars, tel que l'indique le tableau sommaire de la rémunération ci-dessous. La valeur de l'attribution de maintien en poste de 1,15 million de dollars (6,9 millions de dollars divisés par 6 ans) ramenée sur une base annuelle, une fois ajoutée à la paie annuelle régulière, réaligne la rémunération totale cible de M. Medline avec le 50<sup>e</sup> percentile des postes de chef de la direction au sein de notre groupe de comparaison.

## Rémunération des membres de la haute direction visés

Le tableau ci-dessous présente la rémunération gagnée pour les services rendus au cours des trois derniers exercices par les personnes qui étaient des MHDV au cours de l'exercice 2020 :

Nom et fonction principale	Année	Salaire	Attributions fondées sur des actions <sup>1)</sup>	Attributions fondées sur des options <sup>2)3)</sup>	Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres	Valeur du régime de retraite <sup>4)</sup>	Toute autre rémunération <sup>5)</sup>	Rémunération totale
					Annuelle (RPB)			
Michael Medline Président et chef de la direction	2020	1 109 610 \$	1 856 250 \$	8 137 500 \$ (1 237 500 \$ + 6 900 000 \$)	1 406 250 \$	471 000 \$	55 075 \$	13 035 685 \$
	2019	1 008 172	1 691 250	1 127 500	1 298 333	368 000	2 833	5 496 088
	2018	900 003	1 850 000	900 000	1 620 000	263 000	2 779	5 535 782
Michael Vels Chef des finances	2020	684 608 \$	1 050 000 \$	700 000 \$	525 000 \$	152 000 \$	2 811 \$	3 114 419 \$
	2019	597 306	540 000	360 000	534 375	97 000	2 361	2 131 042
	2018	524 229	1 970 000	580 000	783 000	87 000	285 940	4 230 169
Pierre St-Laurent Vice-président exécutif et chef de l'exploitation, gamme complète de services	2020	636 275 \$	1 235 000 \$	390 000 \$	487 500 \$	946 000 \$	4 476 \$	3 699 251 \$
	2019	535 393	495 000	330 000	489 844	2 353 000	3 861	4 207 098
	2018	350 004	315 000	210 000	315 000	68 000	3 694	1 261 698
Simon Gagné Vice-président exécutif, ressources humaines	2020	524 609 \$	477 000 \$	318 000 \$	397 500 \$	248 000 \$	95 528 \$	2 060 637 \$
	2019	496 076	445 500	297 000	440 859	33 000	95 078	1 807 513
	2018	488 079	745 500	297 000	668 250	303 000	95 033	2 596 862
Vivek Sood Vice-président exécutif, entreprises connexes	2020	375 005 \$	337 500 \$	225 000 \$	281 250 \$	(8 000) \$	2 811 \$	1 213 566 \$
	2019	371 636	337 500	225 000	222 656	143 000	2 361	1 302 153
	2018	350 006	315 000	210 000	315 000	68 000	52 316	1 310 322

### Notes :

- Les montants indiqués dans cette colonne représentent la valeur de rémunération des UAR/UAD attribuées, y compris les attributions spéciales émises à M. Vels et à M. St-Laurent durant l'exercice 2020 tel qu'il est indiqué à la page 58 de la présente circulaire, ainsi que les attributions spéciales à M. Medline, à M. Vels et à M. Gagné pour l'exercice 2018.
- Les montants indiqués dans cette colonne représentent la valeur de la rémunération des options d'achat d'actions accordées aux termes du RILT, tel qu'il est indiqué ci-après :
  - au cours de l'exercice 2020, des options d'achat d'actions ont été attribuées à un prix d'attribution de 31,33 \$. Le comité des RH a utilisé 25 % du prix d'attribution pour estimer la valeur en termes de rémunération de chaque option. En conséquence, la valeur de rémunération sous forme d'options d'achat d'actions s'est établie à 7,83 \$. Aux fins comptables, les options d'achat d'actions ont été évaluées à l'aide du modèle d'établissement du prix des options Black-Scholes à 6,79 \$ par option d'achat d'actions, soit 1,04 \$ de moins que la valeur de rémunération utilisée pour établir les attributions d'options d'achat d'actions. Les attributions consenties à M. Medline, à M. Vels, à M. St-Laurent, à M. Gagné et à M. Sood ont été respectivement évaluées aux fins comptables à 1 066 616 \$, à 603 332 \$, à 336 143 \$, à 274 089 \$ et à 193 928 \$;
  - au cours de l'exercice 2019, des options d'achat d'actions ont été attribuées à un prix d'attribution de 25,68 \$. Le comité des RH a utilisé 25 % du prix d'attribution pour estimer la valeur en termes de rémunération de chaque option. En conséquence, la valeur de rémunération par option d'achat d'actions s'est établie à 6,42 \$. Aux fins comptables, les options d'achat d'actions ont été évaluées à l'aide du modèle d'établissement du prix des options Black-Scholes à 5,70 \$ par option d'achat d'actions, soit 0,72 \$ de moins que la valeur de rémunération utilisée pour établir les attributions d'options d'achat d'actions. Les attributions consenties à M. Medline, à M. Vels, à M. St-Laurent, à M. Gagné et à M. Sood ont été respectivement évaluées aux fins comptables à 1 001 523 \$, à 319 772 \$, à 293 124 \$ à 263 812 \$ et à 199 857 \$; et
  - au cours de l'exercice 2018, des options d'achat d'actions ont été attribuées à un prix d'attribution de 19,06 \$. Le comité des RH a utilisé 20 % du prix d'attribution pour estimer la valeur en termes de rémunération de chaque option. En conséquence, la valeur de rémunération par option d'achat d'actions s'est établie à 3,81 \$. Aux fins comptables, les options d'achat d'actions ont été évaluées à l'aide du modèle d'établissement du prix des options Black-Scholes à 3,48 \$ par option d'achat d'actions, soit 0,33 \$ de moins que la valeur de rémunération utilisée aux fins de l'établissement des attributions d'options d'achat d'actions. Les attributions consenties à M. Medline, à M. Vels, à M. St-Laurent, à M. Gagné et à M. Sood ont été respectivement évaluées aux fins comptables à 781 045 \$, à 503 338 \$, à 191 835 \$, à 257 743 \$ et à 191 835 \$.
- Durant l'exercice 2020, 1 000 000 d'options d'achat d'actions additionnelles ont été attribuées à M. Medline, tel qu'il est décrit à la page 60 de la présente circulaire dans la section intitulée « Accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction ». La juste valeur marchande des options d'achat d'actions à la date d'attribution a été estimée à 6 900 000 \$ à l'aide du modèle d'établissement du prix des options Monte Carlo. La valeur réelle, le cas échéant, que M. Medline pourrait réaliser sur ses options d'achat d'actions dépend du respect de conditions fondées sur l'écoulement du temps et fondées le rendement qui sont préalables à l'acquisition. La valeur cible de l'attribution de maintien en poste, ramenée sur une base annuelle, s'établit à 1 150 000 \$ (6 900 000 \$ divisés par 6 ans).
- La valeur du régime de retraite correspond à la variation attribuable à des éléments rémunérables décrite dans la section de la présente circulaire intitulée « Régimes de retraite, prestations et autre rémunération – Tableau des régimes à prestations déterminées ».
- Pour M. Vels, qui a commencé à travailler pour la Société au milieu de juin 2017, le montant indiqué dans cette colonne inclut une prime de signature de 275 000 \$, ainsi qu'une allocation d'automobile. Pour M. Gagné, les montants indiqués dans cette colonne incluent une indemnité de déménagement pour chacun des exercices 2020, 2019 et 2018. Pour M. Sood, les montants indiqués dans cette colonne pour l'exercice 2018 incluent une prime de rendement de 50 000 \$. Toutes les autres rémunérations incluent également des primes versées au chapitre de l'assurance-vie et en cas de décès et de mutilations accidentelles collectives pour les MHDV. À l'exception de M. Medline, la valeur des avantages indirects n'a pas dépassé 50 000 \$ au total ou 10 % ou plus du salaire des MHDV et n'est donc pas incluse dans cette colonne. Pour M. Medline, la valeur des avantages indirects, incluant une voiture de fonction, l'adhésion à un centre de conditionnement, les frais médicaux pour les membres de la haute direction et des frais de planification financière, a excédé 50 000 \$ au total et a donc été incluse.

## Attributions au titre d'un régime incitatif

ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ET DES ACTIONS EN COURS								
Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions			
	Exercice de l'attribution	Titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>1)</sup>	Unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>2)</sup>	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) <sup>3)4)</sup>
Michael Medline	2020	157 995	31,33 \$	Juin 2027	0 \$	61 792	1 916 170 \$	0 \$
	2020 <sup>5)</sup>	1 000 000	31,33	Juin 2027	0	0	0	0
	2019	175 623	25,68	Juin 2026	936 071	67 812	2 102 850	0
	2018	236 096	19,06	Juin 2025	2 821 347	0	0	3 548 381
	2017	89 549	15,60	Juin 2024	1 379 950	0	0	4 490 853
Michael Vels	2020	89 370	31,33 \$	Juin 2027	0 \$	34 953	1 083 893 \$	0 \$
	2019	56 074	25,68	Juin 2026	298 874	21 651	671 398	0
	2018	152 150	19,06	Juin 2025	1 818 193	0	0	2 401 482
Pierre St-Laurent	2020	49 792	31,33 \$	Juin 2027	0 \$	40 701	1 262 138 \$	0 \$
	2019	51 401	25,68	Juin 2026	273 967	19 847	615 455	0
	2018	55 089	19,06	Juin 2025	658 314	0	0	643 042
	2017	14 724	20,68	Juin 2024	152 099	0	0	181 409
	2016	3 837	30,25	Juin 2023	2 916	0	0	0
	2015	4 893	22,38	Juin 2022	42 210	0	0	0
	2014	10 236	25,33	Juin 2021	58 140	s. o.	s. o.	s. o.
	2014	10 236	27,44	Juin 2021	36 543	s. o.	s. o.	s. o.
Simon Gagné	2020	40 600	31,33 \$	Juin 2027	0 \$	15 878	492 377 \$	0 \$
	2019	46 261	25,68	Juin 2026	246 571	17 862	553 901	0
	2018	77 911	19,06	Juin 2025	931 036	0	0	1 066 005
	2017	65 280	20,68	Juin 2024	674 342	0	0	492 966
	2016	43 761	30,25	Juin 2023	33 258	0	0	0
	2015	57 984	22,38	Juin 2022	500 209	0	0	0
	2014	0	25,33	Juin 2021	0	s. o.	s. o.	s. o.
	2014	0	27,44	Juin 2021	0	s. o.	s. o.	s. o.
Vivek Sood	2020	28 726	31,33 \$	Juin 2027	0 \$	11 235	348 397 \$	0 \$
	2019	35 046	25,68	Juin 2026	186 795	13 532	419 627	0
	2018	55 089	19,06	Juin 2025	658 314	0	0	643 042
	2017	13 302	20,68	Juin 2024	137 410	0	0	163 919
	2016	4 458	30,25	Juin 2023	3 388	0	0	0
	2015	5 892	22,38	Juin 2022	50 828	0	0	0
	2014	10 449	25,33	Juin 2021	59 350	s. o.	s. o.	s. o.
	2014	10 449	27,44	Juin 2021	37 303	s. o.	s. o.	s. o.

### Notes:

- 1) Les montants indiqués dans cette colonne sont fondés sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 31,01 \$ le 1<sup>er</sup> mai 2020.
- 2) Les montants indiqués dans cette colonne sont fondés sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 31,01 \$ le 1<sup>er</sup> mai 2020 et supposent que les mesures de rendement cibles seront atteintes à 100 %; le paiement réel se situant entre 0 % et 200 %.
- 3) Les montants indiqués dans cette colonne représentent les valeurs de paiement pour les unités d'actions acquises qui n'ont pas encore été payées en date du 2 mai 2020, tout particulièrement :
  - a. pour l'exercice 2018, les attributions d'UAR pour cet exercice, qui sont devenues acquises à 130,30 % de l'attribution cible accordée. Pour M. Medline, l'attribution de 23 753 UAS en reconnaissance de sa contribution à la Société durant les tout premiers mois de son emploi. Pour M. Gagné, le montant indiqué dans cette colonne inclut également la valeur des unités dont les droits sont devenus acquis par suite de l'attribution spéciale non récurrente d'UAR fondées sur l'écoulement du temps durant l'exercice 2018. La valeur de paiement pour toutes les attributions s'établit à 31,44 \$, soit le CMPV précédant immédiatement la date d'acquisition; et
  - b. pour l'exercice 2017, les attributions d'UAR pour cet exercice qui sont devenues acquises à 77,02 %. Pour M. Medline, l'attribution de 64 102 UAR qui lui ont été émises au moment où il a été engagé afin de garantir son emploi, de même que 13 681 UAS qui lui ont été attribuées afin qu'il atteigne des objectifs spécifiques établis par le conseil pour le reste de l'exercice 2017. La valeur de paiement présentée dans cette colonne pour les UAR acquis pour l'exercice 2017 est fondée sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 31,01 \$ le 2 mai 2020. La valeur de paiement indiquée dans cette colonne pour l'attribution d'UAR acquises de M. Medline s'établit à 31,44 \$, soit le CMPV précédant immédiatement la date d'acquisition.
- 4) Le montant indiqué dans cette colonne pour M. Vels représente la valeur des UAR dont les droits sont devenus acquis par suite de son attribution spéciale non récurrente d'UAR pour 2018. La valeur de paiement pour cette attribution est établie à 31,44 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume immédiatement avant la date d'acquisition.
- 5) Les options d'achat d'actions indiquées dans cette colonne sont celles qui ont été émises conformément à l'attribution de maintien en poste décrite dans la section de la présente circulaire intitulée « Accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction ».

M. Gagné a exercé ses options d'achat d'actions durant l'exercice 2020. Aucun autre MHDV n'a exercé d'option d'achat d'actions au cours de l'exercice 2020, ni en tout temps auparavant.

Le texte suivant donne les grandes lignes des attributions aux termes du régime incitatif qui sont devenues acquises ou qui ont été gagnées durant l'exercice 2020.

Selon les modalités du régime d'options d'achat d'actions, à la fin de l'exercice 2020, les droits des options d'achat d'actions pour l'exercice 2016 étaient acquis à 100 pour cent, ceux des options attribuées pour l'exercice 2017 étaient acquis à 75 pour cent, ceux des options attribuées pour l'exercice 2018 étaient acquis à 50 pour cent et ceux des options attribuées pour l'exercice 2019 étaient acquis à 25 pour cent.

Pour les attributions fondées sur des actions, les UAD attribuées pour l'exercice 2018 sont devenues acquises et sont venues à échéance à la fin de l'exercice 2020. Ces UAD ont été acquises durant l'exercice 2018 à 130,30 pour cent de l'attribution cible. Pour M. Medline, la valeur des attributions fondées sur des actions qui sont devenues acquises en 2020 inclut également 1 247 634 \$ pour les octrois d'UAS qui lui ont été émises durant l'exercice 2018 pour ses contributions à la Société et pour avoir atteint des objectifs de rendement spécifiques durant l'exercice 2017. De plus, les UAR émises à M. Medline pour garantir son emploi durant l'exercice 2018 sont également devenues acquises durant l'exercice 2020 avec une valeur de paiement de 3 354 334 \$. Pour M. Gagné, l'attribution fondée sur des actions inclut la valeur de 156 540 \$ des unités acquises résultant de l'attribution spéciale non récurrente d'unités émises durant l'exercice 2018. Pour M. Vels, l'attribution fondée sur des actions représente la valeur de 625 184 \$ des unités acquises résultant de l'attribution spéciale non récurrente d'UAR émises durant l'exercice 2018. La valeur de paiement pour toutes les attributions est établie à 31,44 \$, soit le CMPV immédiatement avant la date d'acquisition.

Les montants présentés dans la colonne « Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondée sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice » représente le total des paiements au titre du RPB pour l'exercice 2020.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN PLAN INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE			
Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondée sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice
Michael Medline	2 878 967 \$	7 358 626 \$	1 406 250 \$
Michael Vels	975 269	2 401 482	525 000
Pierre St-Laurent	707 696	643 042	487 500
Simon Gagné	2 120 469	1 066 005	397 500
Vivek Sood	682 440	643 042	281 250

Le tableau suivant présente l'ensemble des renseignements relatifs à tous les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la Société.

NOMBRE TOTAL DES TITRES DISPONIBLES AUX FINS D'ÉMISSION AUX TERMES DE TOUS LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ							
Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en circulation			Nombre de titres restant à émettre dans le cadre de régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres		Nombre total de titres à émettre dans le cadre de régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	
	Nombre	Pourcentage d'actions émises et en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Pourcentage d'actions émises et en circulation	Nombre	Pourcentage d'actions émises et en circulation
Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres approuvés par les actionnaires	4 685 664	1,7 %	26,03 \$	4 365 541	1,6 %	9 051 205	3,3 %
Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres non approuvés par les actionnaires	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Total	4 685 664	1,7 %	26,03 \$	4 365 541	1,6 %	9 051 205	3,3 %

## Graphique de rendement

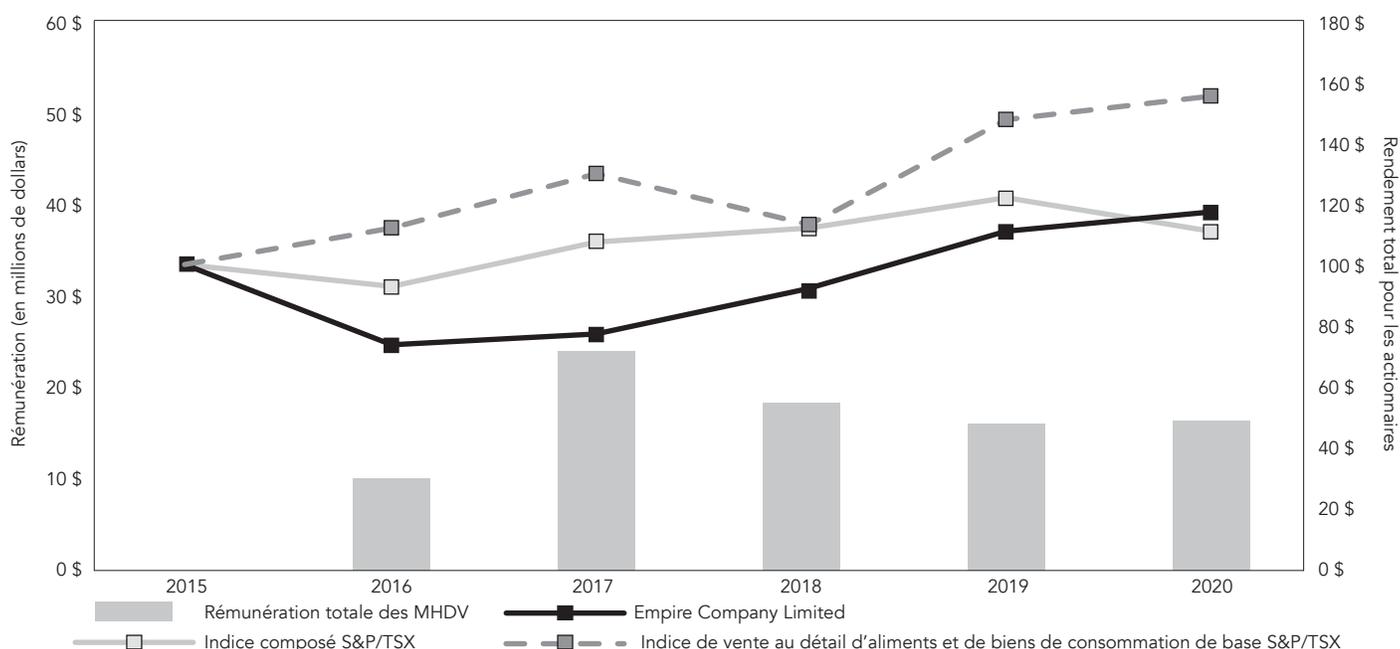
Le graphique suivant illustre le rendement cumulatif total d'une somme de 100 \$ placée en actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire depuis le 2 mai 2015, ainsi que le rendement cumulatif total de l'Indice composé S&P/TSX et de l'Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX pour la même période quinquennale se terminant le 2 mai 2020; ce rendement cumulatif total tient compte du réinvestissement de tous les dividendes. Les actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire sont incluses dans chacun de ces indices.

La tendance du rendement total cumulatif pour les actionnaires de la Société est illustrée dans le graphique ci-dessous, de même que la tendance visant le montant total de la rémunération versée aux MHDV pour les cinq exercices terminés le 2 mai 2020, suivant ce qui est indiqué dans la section

de la présente circulaire intitulée « Tableau sommaire de la rémunération ». Au cours des cinq dernières années, le rendement total des actions sans droit de vote de catégorie A s'est maintenu en moyenne à 3,0 pour cent comparativement au rendement total de 2,1 pour cent de l'Indice composé S&P/TSX et de 9,2 pour cent de l'Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX pour la même période. Ce graphique indique également la rémunération totale des MHDV de la Société pendant la même période. Au cours des deux dernières années, la tendance relative à la rémunération totale des MHDV de la Société, à l'exclusion de certains éléments spéciaux comme les paiements de cessation ou les ajustements non récurrents au titre des régimes de retraite, n'a pas été augmenté en fonction de la tendance positive du rendement total du placement des actionnaires de la Société.

### COMPARAISON DU RENDEMENT GLOBAL CUMULATIF SUR 5 ANS

Entre Empire Company Limited, l'Indice composé S&P/TSX et l'Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX



#### Note :

La barre dans le graphique ci-dessus et le nombre dans le tableau ci-dessous pour l'exercice 2018 incluent la rémunération totale des six MHDV. Les barres dans le graphique ci-dessus et les nombres dans le tableau ci-dessous pour l'exercice 2017 incluent chacun la rémunération totale pour les sept MHDV. D'autres détails sur la rémunération des MHDV peuvent être consultés dans la section de la présente circulaire intitulée « Rémunération des membres de la haute direction visés ».

(en millions de dollars)	7 mai 2016	6 mai 2017	5 mai 2018	4 mai 2019	2 mai 2020
Nombre de MHDV	5	7	6	5	5
Rémunération totale des MHDV	9,9 \$	23,8 \$	18,1 \$	16,0 \$	16,2 \$

#### Note :

La rémunération totale des MHDV pour l'exercice 2020 n'inclut pas l'attribution de maintien en poste de M. Medline décrite dans la section de la présente circulaire intitulée « Accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction ».

### Rendement global cumulatif sur cinq ans d'un placement de 100 \$ pour les actionnaires

	2 mai 2015	7 mai 2016	6 mai 2017	5 mai 2018	4 mai 2019	2 mai 2020	Taux de croissance annuelle composé sur cinq ans
Empire Company Limited	100,00 \$	73,51 \$	76,59 \$	90,70 \$	110,35 \$	116,02 \$	3,0 %
Indice composé S&P/TSX	100,00 \$	92,17 \$	107,82 \$	112,06 \$	121,20 \$	110,97 \$	2,1 %
Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX	100,00 \$	112,29 \$	130,10 \$	114,24 \$	148,11 \$	155,27 \$	9,2 %

## Régimes de retraite, prestations et autre rémunération

Le tableau suivant fait état des prestations de retraite annuelles estimatives des MHDV en fonction de la rémunération et des années de service. Les années de service suivant les 30 premières années de service ne sont pas décomptées.

Rémunération <sup>1)</sup>	Années de service			
	15	20	25	30
125 000 \$	37 500 \$	50 000 \$	62 500 \$	75 000 \$
150 000 \$	45 000 \$	60 000 \$	75 000 \$	90 000 \$
175 000 \$	52 500 \$	70 000 \$	87 500 \$	105 000 \$
200 000 \$	60 000 \$	80 000 \$	100 000 \$	120 000 \$
250 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	125 000 \$	150 000 \$
300 000 \$	90 000 \$	120 000 \$	150 000 \$	180 000 \$
400 000 \$	120 000 \$	160 000 \$	200 000 \$	240 000 \$
500 000 \$	150 000 \$	200 000 \$	250 000 \$	300 000 \$
600 000 \$	180 000 \$	240 000 \$	300 000 \$	360 000 \$
700 000 \$	210 000 \$	280 000 \$	350 000 \$	420 000 \$
800 000 \$	240 000 \$	320 000 \$	400 000 \$	480 000 \$
900 000 \$	270 000 \$	360 000 \$	450 000 \$	540 000 \$
1 000 000 \$	300 000 \$	400 000 \$	500 000 \$	600 000 \$
1 100 000 \$	330 000 \$	440 000 \$	550 000 \$	660 000 \$

### Note :

1) Moyenne du salaire de base de l'employé au cours des cinq dernières années.

Dans certains cas, des cibles minimums de prestations de retraite supérieures à celles indiquées dans le tableau ci-dessus ont été fixées.

Les prestations de retraite versées aux MHDV sont établies selon le montant le plus élevé entre l'engagement de la prestation de retraite déterminée et l'engagement de la cotisation déterminée. Ainsi, les prestations annuelles payables, l'obligation au titre des prestations déterminées, la variation attribuable à des éléments rémunérateurs et la variation attribuable à des éléments non rémunérateurs indiquées dans le tableau suivant sont présentées sur une base cumulée à l'égard de tous les programmes de

retraite auxquels ces membres de la haute direction ont accumulé des prestations de retraite, y compris les régimes à cotisations déterminées et le régime de participation différée aux bénéfices. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice représente la valeur actuelle de la prestation de retraite projetée gagnée jusqu'à maintenant pour tous les services, dans le cadre de tous les programmes de retraite de la Société, y compris les régimes à cotisations déterminées. Les prestations annuelles payables constituées au 2 mai 2020 sont calculées en fonction d'une retraite reportée payable à l'âge de 65 ans et sont payables à raison de 60 pour cent à titre de rente réversible.

**TABLEAU DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

Nom	Années de service décomptées	Prestations annuelles payables (\$)¹)		Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées au début de l'exercice, au 5 mai 2019²)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs³)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs⁴)	Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice, au 2 mai 2020²)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Michael Medline	3,25	64 000 \$	227 000 \$	589 000 \$	471 000 \$	(67 000) \$	993 000 \$
Michael Vels	2,83	36 000	112 000	211 000	152 000	93 000	456 000
Pierre St-Laurent	28,83	246 000	256 000	3 930 000	946 000	661 000	5 537 000
Simon Gagné	22,83	220 000	278 000	3 176 000	248 000	472 000	3 896 000
Vivek Sood	19,83	139 000	194 000	1 573 000	(8 000)	210 000	1 775 000

**Notes :**

- 1) Les prestations de retraite annuelles payables à 65 ans sont estimées d'après le total des années de service projetées à 65 ans, le salaire moyen final en date du 2 mai 2020 et les modalités des ententes de retraite en vigueur le 2 mai 2020.
- 2) La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, au 5 mai 2019, et la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice, au 2 mai 2020, ont été calculées selon les mêmes méthodes et hypothèses utilisées pour établir les obligations au titre du régime de retraite à la fin de l'exercice, telles qu'elles ont été respectivement présentées dans les états financiers consolidés de l'exercice 2019 et de l'exercice 2020.
- 3) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs comprend le coût annuel des prestations au titre des services rendus pour l'employeur, ce qui représente la valeur de la prestation de retraite projetée gagnée au cours de l'année, ainsi que l'incidence relative à la différence entre les augmentations salariales réelles et prévues au cours de l'exercice 2020. Elle inclut également l'incidence de la reconnaissance des services passés aux termes du RRCHD PD pour les nouveaux membres désignés durant l'année. Pour M. St-Laurent, ce montant reflète un ajustement concernant son salaire de base associé à sa promotion au poste de vice-président exécutif et chef de l'exploitation, gamme complète de services.
- 4) La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs reflète toutes les autres variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées au début et à la fin de l'exercice qui ne sont pas incluses dans la variation attribuable à des éléments rémunérateurs.

Les années de service décomptées prévues pour Michael Medline, Michael Vels, Pierre St-Laurent, Simon Gagné et Vivek Sood, à l'âge normal de la retraite (65 ans), s'établissent respectivement à 11, à 9, à 42, à 29 et à 33.

Empire et Sobeys comptabilisent un passif relativement aux arrangements aux termes du RRCHD PD sur une base annuelle, mais il s'agit de prestations non garanties et non capitalisées. Bien que les prestations de retraite aux

termes du RRCHD PD ne soient pas plafonnées de manière absolue, étant donné qu'aux fins de calcul des prestations aux termes de ce régime, les primes versées ne sont pas prises en considération (c'est-à-dire que ces prestations sont calculées uniquement d'après le salaire), il est permis de penser qu'il y a suffisamment de mesures de contrôle sur la valeur livrée déjà en place.

## Contrats de travail et ententes relatives à la retraite

**Michael Medline** – En juin 2019, le conseil, sur la recommandation du comité des RH, a conclu l'accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction avec M. Medline. Conformément aux modalités de l'accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction, M. Medline a reçu 1 000 000 d'options d'achat d'actions – dont la moitié deviennent acquises en fonction de l'écoulement du temps dans un délai de six ans, et dont la moitié deviennent acquises que si certains paramètres fondés sur le rendement sont réalisés durant cette période de six ans, tel qu'il est décrit dans la section de la présente circulaire intitulée « Accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction ».

L'accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction contient également des dispositions sur la façon dont les options d'achat d'actions de maintien en poste de M. Medline seraient traitées lors de son décès ou d'une cessation d'emploi volontaire ou involontaire avant juin 2025, qui s'avèrent compatibles avec la pratique de l'industrie et les normes de la Société. Veuillez consulter l'annexe B de la présente circulaire pour plus de renseignements sur les modalités du régime d'options d'achat d'actions. Tout particulièrement :

- Les options d'achat d'actions de maintien en poste acquises ou non acquises de M. Medline deviennent échues si son emploi prend fin par suite d'un renvoi motivé.
- Dans l'éventualité de la cessation de son emploi auprès de la Société sans motif, i) les options d'achat d'actions de maintien en poste fondées sur l'écoulement du temps continueront de devenir acquises comme si M. Medline demeurait activement employé pour toute la durée; et ii) les options d'achat d'actions de maintien en poste fondées sur le rendement dont les conditions de rendement ont été respectées dans la période de départ de 24 mois après la cessation d'emploi ou avant cette période (et de toute façon avant le sixième anniversaire de la date d'attribution) deviendront acquises comme si M. Medline demeurait activement employé pour toute la durée.
- Si M. Medline remet un avis de démission avant le 1<sup>er</sup> août 2025, ses options d'achat d'actions de maintien en poste seront traitées selon les règles du régime d'options d'achat d'actions concernant sa démission.

L'accord de maintien en poste de juin 2019 pour le chef de la direction prévoit également que si M. Medline quitte au plus tôt en juin 2022, ses attributions incitatives à long terme dans le cours ordinaire accordées auparavant seront traitées selon les règles du régime s'appliquant aux départs à la retraite des membres du régime comptant 15 ans de service, ce qui signifie que ses options d'achat d'actions en circulation accordées auparavant continueront de devenir acquises pendant quatre ans après la date de son départ à la retraite, et ses UAR/UAD en circulation continueront de devenir acquises jusqu'à leurs dates d'échéance de trois ans. Le même traitement sera accordé si l'emploi de M. Medline prend fin sans motif.

Le contrat de travail de M. Medline contient une disposition lui permettant de déclencher un congédiement déguisé si un changement de contrôle de la Société entraîne un changement défavorable important dans son rôle ou sa rémunération. Le contrat de travail prévoit en outre une trousse de départ de 24 mois si son emploi prend fin sans motif ou dans l'éventualité d'un changement de contrôle et renferme également les dispositions habituelles

de non-concurrence et de non-sollicitation. Si l'emploi de M. Medline avait pris fin sans motif le 1<sup>er</sup> mai 2020, il aurait reçu une indemnité de départ estimative de 6 052 500 \$, qui inclut 24 mois de salaire de base continu, 24 mois de paiements au titre du RPB à la cible et des montants accumulés au chapitre de la retraite et du RRCHD pour 24 mois. De plus, il aurait eu droit au maintien de la garantie d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie collective, ainsi qu'à certains avantages indirects pour 24 mois. Si un changement de contrôle avait eu lieu le 1<sup>er</sup> mai 2020 et que M. Medline avait déclenché un congédiement déguisé ou si son emploi avait pris fin sans motif à cette date, il aurait reçu la même indemnité de départ, mais celle-ci lui aurait été versée en une somme globale.

**Michael Vels** – Michael Vels est partie à un arrangement avec la Société régissant la façon dont ses attributions incitatives à long terme seront traitées lors de son éventuel départ à la retraite. À condition que M. Vels ne quitte pas avant le 30 juin 2022, ses attributions incitatives à long terme seront traitées selon les règles du régime s'appliquant aux départs à la retraite des membres du régime comptant 15 ans de service. Le même traitement lui sera accordé si son emploi prend fin sans motif. M. Vels a également reçu une attribution additionnelle au titre du RILT correspondant à un an de salaire de base (700 000 \$). L'indemnité de départ de M. Vels en cas de congédiement sans motif sera établie conformément à la législation sur les normes d'emploi applicables et à la common law.

**Simon Gagné** – Simon Gagné est partie à un arrangement de retraite avec la Société. Lors de la réception de son avis de départ à la retraite en tant que vice-président exécutif, ressources humaines, M. Gagné demeurera auprès de la Société pendant deux ans en qualité de consultant des RH et recevra une attribution non récurrente de 1 000 000 \$ sous forme d'unités d'actions devenant acquises en fonction du temps, qui lui sera acquise 36 mois après son départ à la retraite. Si la Société met fin à son contrat de consultation sans motif pendant la période de deux ans suivant son départ à la retraite, il aura alors droit à toutes ses admissibilités en vertu de la législation sur les normes d'emploi applicables ou au maintien de son salaire de base et de ses avantages jusqu'à la fin de la période de deux ans, selon le montant le plus élevé. De plus, si la date de départ à la retraite de M. Gagné est postérieure au 4 mai 2021, il a droit à une prime au comptant précisée n'excédant pas 1 000 000 \$ pendant la période de deux ans au cours de laquelle il exerce le rôle de consultant en RH, selon le moment précis de son départ à la retraite. Les indemnités de départ de M. Gagné lors d'un congédiement sans motif (si ce congédiement avait lieu avant qu'il ne donne un avis de son départ à la retraite) prendront fin conformément à la législation sur les normes d'emploi applicables et à la common law.

**Pierre St-Laurent** – En janvier 2020, le contrat de travail de Pierre St-Laurent a été modifié pour prévoir que s'il était mis fin à son emploi sans motif, ses attributions incitatives à long terme seront traitées selon les règles du régime pour le départ à la retraite des membres de ce régime comptant 15 années de service. Son contrat a également été modifié en janvier 2020 pour inclure une disposition de non-concurrence habituelle. Les indemnités de départ de M. St-Laurent en cas de congédiement sans motif sont établies conformément à la législation sur les normes d'emploi applicables et à la common law.

## **Section 8.**

# **Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés**

En date du 16 juillet 2020, il n'y avait aucun encours des prêts consentis par la Société et ses filiales à l'un des membres de la haute direction, administrateurs, employés et anciens membres de la haute direction, administrateurs et employés de la Société ou de ses filiales, sauf pour les prêts de caractère courant.

## Section 9.

# Information supplémentaire

## Assurance des administrateurs et des dirigeants

Une assurance-responsabilité des administrateurs et des dirigeants est fournie à l'avantage des administrateurs et des dirigeants de la Société, aux termes d'une police d'assurance-responsabilité des administrateurs et des dirigeants. Pour l'exercice 2020, la police comportait un montant de garantie global de 50 millions de dollars par année pour la Société et les autres filiales d'Empire, collectivement. Lorsqu'une réclamation non indemnisable a été formulée contre un administrateur ou un dirigeant, aucune franchise ne s'est appliquée au titre de la police. Lorsque la Société a accordé une indemnisation pour une réclamation formulée contre un administrateur ou un dirigeant, elle a la responsabilité de couvrir la première tranche de 100 000 \$ de cette réclamation, ou de 250 000 \$ dans

le cas d'une réclamation visant des valeurs mobilières. La Société a versé une prime annuelle de 206 000 \$ pour cette garantie durant l'exercice 2020.

En date du 1<sup>er</sup> mai 2020, le montant total de garantie de la police a été haussé à 100 millions de dollars par année pour la Société et les autres filiales ou pour Empire, collectivement. Dans le cas où une réclamation non visée par l'indemnisation serait effectuée contre un administrateur ou un dirigeant, aucune franchise ne s'appliquerait aux termes de la police. Si la Société a versé un dédommagement par suite d'une réclamation présentée à l'endroit d'un administrateur ou d'un dirigeant, elle sera désormais responsable de la première tranche de 1 000 000 \$ de cette réclamation.

## Notice annuelle

Les états financiers consolidés comparatifs ainsi que le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice fournissent des renseignements financiers. On peut accéder à un exemplaire du rapport annuel, des états financiers consolidés annuels audités et du rapport de gestion de la Société, ainsi qu'à un exemplaire de la notice annuelle de la Société

et des autres documents qui y sont intégrés par renvoi, sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) ou on peut en obtenir des exemplaires sans frais, en communiquant avec le service des relations avec les investisseurs de la Société au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0 ou encore à [investor.relations@empireco.ca](mailto:investor.relations@empireco.ca).

## Communications avec le conseil d'administration

Pour obtenir des renseignements généraux au sujet d'Empire Company Limited, il suffit de cliquer sur le bouton « Nous contacter » de notre site Web, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca). Vous pouvez communiquer avec le conseil par l'entremise du bureau du secrétaire. Comme nous recevons des demandes de renseignements à propos de nombreux sujets, nous avons mis au point un processus de gestion des demandes pour que les personnes appropriées y répondent. Le bureau du secrétaire se charge d'examiner l'ensemble des lettres et des courriels adressés au conseil d'administration ou aux administrateurs particuliers. Les questions concernant la présentation de l'information financière par la Société ou les contrôles comptables internes, ou encore les questions d'audit, seront acheminées au comité d'audit. Les autres questions peuvent être adressées au président du conseil et(ou) aux comités du conseil, selon le cas. Bien que le conseil soit chargé de superviser l'équipe de direction, il ne participe pas à l'exploitation quotidienne et c'est pourquoi le soin de répondre aux questions touchant l'aspect opérationnel sera confié à tout membre de la direction susceptible de pouvoir y donner suite. Le bureau du secrétaire

peut à sa discrétion, s'abstenir de faire suivre une correspondance qui n'est pas pertinente à Empire ou qu'il n'est pas approprié de soumettre à l'examen du conseil. Le bureau du secrétaire tient un journal de toute la correspondance qui a été reçue et dont il a été disposé. Les administrateurs peuvent examiner ce journal à tout moment et demander des copies de la correspondance reçue.

### Communication avec le conseil

<b>Par la poste :</b> Doug Nathanson Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire	Empire Company Limited 115 King Street Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0
---	--

**Par courriel :** [board@empireco.ca](mailto:board@empireco.ca)

## **Section 10.**

# Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire et a autorisé l'envoi de celle-ci.

signé « Doug Nathanson »

**Doug Nathanson**

Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire  
Stellarton (Nouvelle-Écosse)

Le 16 juillet 2020

## Annexe A – Mandat du conseil d'administration

Conformément aux statuts constitutifs de la Société, il incombe au conseil d'administration (le « conseil ») d'assurer la gestion de la Société, sous réserve des dispositions de la législation applicable, ainsi que de l'acte et des statuts constitutifs de la Société.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité de la gérance de la Société. À ce titre, il doit notamment adopter un processus de planification stratégique, approuver le plan stratégique, définir les principaux risques auxquels la Société est exposée et veiller à la mise en œuvre de systèmes de gestion de ces risques (y compris dans le domaine de la salubrité alimentaire et de la santé et sécurité au travail), planifier la relève, s'occuper des communications et s'assurer de l'intégrité du contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la Société. Le conseil s'acquitte de certaines de ses responsabilités en les déléguant à ses comités, tel qu'il est plus amplement énoncé dans les mandats respectifs de ceux-ci.

Les principes clés et les principales lignes directrices qui régissent la façon dont le conseil s'acquitte de sa responsabilité générale de gérance sont exposés ci-après.

### Indépendance du président du conseil

Le conseil a adopté une politique voulant que son président soit indépendant et ne soit pas membre de la direction.

### Taille du conseil

La taille du conseil favorise la diversité des compétences et des opinions tout en lui permettant de fonctionner et de prendre des décisions efficacement. Le comité de gouvernance examine chaque année la taille du conseil et fait des recommandations s'il estime qu'il serait dans l'intérêt de la Société d'y apporter des modifications.

### Âge du départ à la retraite et limite des mandats des administrateurs

Sauf si le conseil le décide autrement chaque année à l'égard d'un ou de plusieurs administrateurs spécifiques, un administrateur ne se portera pas candidat à la réélection à l'assemblée générale annuelle des actionnaires :

1. après son 72<sup>e</sup> anniversaire, sauf si l'administrateur n'a pas terminé 10 années de service au conseil; ou
2. si l'administrateur a terminé quinze (15) années de service au conseil.

L'âge du départ à la retraite et la limite de la durée des mandats qui sont décrits ci-dessus ne s'appliqueront pas au chef de la direction de la Société (le « chef de la direction »), ni aux membres de la famille Sobeyes. Malgré cette politique, l'examen continu de la composition du conseil demeure primordial, et les responsabilités du conseil et de ses comités ne sont aucunement diminuées par la mise en œuvre de limites de la durée des mandats.

Chaque année, le conseil peut renoncer à l'âge du départ à la retraite et à la limite de la durée des mandats d'un administrateur si ses services continus s'avèrent dans l'intérêt fondamental de la Société. Le conseil peut faire preuve de discrétion pour les motifs qu'il juge appropriés de temps à autre, y compris le souhait de maintenir des compétences, des talents, une expérience, une connaissance institutionnelle, une représentation des actionnaires et une diversité spécifiques.

### Composition du conseil

Le comité des mises en candidature aura la responsabilité de la mise en candidature pour la Société et fera chaque année une recommandation au conseil sur les candidats à l'élection au conseil à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société. Pour ce faire, il établit les compétences, les attitudes et les qualités personnelles (comme les langues parlées et la résidence) que doivent posséder les administrateurs, compte tenu des occasions qui se présentent à la Société et des risques auxquels elle est exposée. Le conseil se penchera ensuite sur la recommandation du comité des mises en candidature et prendra sa décision.

### Évaluation du conseil

Le conseil est chargé d'évaluer et d'optimiser son efficacité.

Le comité de gouvernance établira des méthodes pour évaluer l'efficacité du conseil dans son ensemble et celle des comités, ainsi que l'apport de chaque administrateur. Le conseil évaluera continuellement les administrateurs, notamment dans le cadre d'évaluations périodiques formelles et d'évaluations continues par le président du conseil (le « président du conseil ») et le président du comité de gouvernance.

Le conseil, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, élabore et met en œuvre des programmes d'orientation et de formation à l'intention des nouveaux membres, afin de les informer des attentes en matière de rendement auxquelles doivent répondre les administrateurs.

Le conseil doit fournir des occasions de formation permanente à tous les administrateurs pour que ceux-ci puissent améliorer leurs talents et aptitudes d'administrateur et faire en sorte que leurs connaissances et compréhension de l'entreprise de la Société demeurent à jour.

Le comité de gouvernance est également chargé de faire des recommandations au conseil en ce qui concerne la rémunération des administrateurs, y compris le caractère adéquat de la rémunération et le mode de rémunération.

### Communications entre le conseil et la haute direction

Tous les administrateurs peuvent communiquer librement avec les membres de la haute direction de la Société. Les administrateurs doivent faire preuve de jugement lorsqu'ils communiquent avec les membres de la direction pour s'assurer de ne pas détourner leur attention des activités commerciales de la Société. Le chef de la direction (le « chef de la direction ») reçoit une copie des communications écrites que les administrateurs transmettent aux membres de la direction.

### Réunions du conseil

Le conseil tient des réunions régulières au moins une fois par trimestre d'exercice ou plus souvent au besoin. Le conseil doit, à chaque réunion périodique, de même que lors d'autres réunions, à son gré, se réunir hors de la présence de la direction pour assurer son indépendance de celle-ci. En outre, les administrateurs indépendants doivent se réunir à huis clos à l'occasion de chaque réunion du conseil. Le conseil a pour politique de permettre aux comités du conseil et à chaque administrateur de retenir les services de conseillers externes aux frais de la Société, à condition d'avoir obtenu au préalable l'approbation du comité de gouvernance.

Le conseil apprécie que certains membres de la haute direction assistent à chacune de ses réunions pour aider les administrateurs dans ses délibérations en leur fournissant des renseignements et des avis. Toutefois, les membres de la direction présents aux réunions du conseil ne sont pas autorisés à participer aux délibérations portant sur les points à l'ordre du jour qui sont réservés exclusivement aux administrateurs.

#### **Ordres du jour des réunions du conseil et renseignements**

En consultation avec le secrétaire général et des membres de la haute direction, au besoin, le président du conseil et le chef de la direction établissent l'ordre du jour de chaque réunion du conseil. Avant chaque réunion, l'ordre du jour est distribué à tous les administrateurs et ceux-ci sont libres de suggérer avant la réunion les points qu'ils souhaitent y ajouter.

Dans la mesure du possible, les renseignements et les rapports concernant les points à l'ordre du jour d'une réunion du conseil sont distribués aux administrateurs avant la réunion. Des rapports peuvent être présentés pendant la réunion par des membres du conseil, de la direction et/ou du personnel, ou encore par des conseillers externes invités. Il est entendu que dans certaines circonstances, en raison du caractère confidentiel des questions devant être traitées au cours d'une réunion, il serait imprudent ou inopportun de distribuer des documents écrits à l'avance.

#### **Comités**

Le conseil d'administration délègue certaines responsabilités à ses comités permanents, de façon à permettre un examen en profondeur de certaines questions. Les comités permanents du conseil sont les suivants : le comité d'audit, le comité des ressources humaines, le comité de gouvernance et le comité des mises en candidature. D'autres comités peuvent être constitués selon ce que le conseil juge approprié. Tous les membres du comité d'audit et du comité des mises en candidature doivent être des administrateurs indépendants. Les membres du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance seront en majorité indépendants. Chaque comité possède un mandat écrit qui fait l'objet d'un examen et d'une approbation annuelle.

#### **Réunions des comités**

L'horaire et l'ordre du jour des réunions de chaque comité sont établis par le président du comité en consultation avec la direction, le personnel et les membres du comité. Tous les comités présentent au conseil un compte rendu de chacune de leurs réunions. Le président du conseil est, pour chaque comité, un membre non votant et non décompté pour les besoins du quorum.

#### **Évaluation de l'indépendance des administrateurs externes**

Le comité de gouvernance examine chaque année les relations entre les administrateurs et la Société qui pourraient être perçues comme étant susceptibles de compromettre de quelque façon que ce soit leur statut d'administrateur indépendant. Le but de cet examen est de déterminer s'il existe de telles relations afin de s'assurer que le conseil est toujours composé en majorité d'administrateurs indépendants et non reliés et que les administrateurs ayant de telles relations agissent de façon appropriée.

#### **Changements dans les responsabilités professionnelles actuelles des administrateurs**

Le conseil doit maintenir une politique suivant laquelle les administrateurs qui changent de fonctions principales doivent présenter leur démission au conseil aux fins d'examen. Le conseil profite alors de l'occasion pour examiner, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, le bien-fondé du maintien en fonction de ces administrateurs dans les circonstances.

#### **Planification stratégique**

La direction est chargée d'élaborer pour chaque unité commerciale et pour la Société dans son ensemble des plans stratégiques qui tiennent compte, entre autres choses, des perspectives et des risques de l'entreprise, ainsi que de mettre en œuvre les plans stratégiques. Pour sa part, le conseil est chargé d'établir les objectifs à long terme de la Société, d'adopter un processus de planification stratégique et d'approuver annuellement les plans stratégiques élaborés par la direction. Le conseil surveille la façon dont la haute direction met en œuvre les plans et évalue continuellement l'atteinte des objectifs de la Société.

#### **Gestion des risques**

Le conseil a la responsabilité générale d'évaluer les principaux risques auxquels la Société est exposée, de veiller à la mise en œuvre des stratégies et des systèmes appropriés pour gérer ces risques et d'examiner toutes les questions de droit importantes concernant la Société dans son ensemble ou ses investissements dans toute grande société en exploitation.

Le comité d'audit examine périodiquement le cadre de travail de la gestion des risques d'entreprise pour la Société et évalue le caractère adéquat et complet du processus de recensement et d'évaluation des principaux risques auxquels la Société fait face. Le comité d'audit fait régulièrement rapport de ses conclusions sur ces questions à tous les membres du conseil.

#### **Planification de la relève**

Le conseil est chargé de nommer les membres de la haute direction et d'évaluer leur rendement, y compris d'approuver la nomination des cadres dirigeants de la Société, d'examiner leur rendement en regard de l'objectif de maximisation de la valeur pour les actionnaires, d'évaluer leur contribution à cet objectif et de surveiller les politiques de rémunération.

Le comité des ressources humaines est chargé de faire des recommandations à tous les membres du conseil en ce qui concerne la rémunération des membres de la haute direction, y compris les programmes incitatifs et les attributions effectuées dans le cadre de ces programmes. En outre, ce comité surveille et examine la formation des membres de la haute direction, leur perfectionnement, de même que la planification de leur relève, et il donne des conseils à cet égard.

#### **Politique en matière de communications**

Le conseil est chargé d'examiner et d'approuver les politiques et les pratiques de la Société en ce qui a trait à la communication de l'information financière et d'autres renseignements, notamment les déclarations et les opérations d'initiés. Cela comprend l'examen et l'approbation du contenu des communications importantes de la Société destinées aux actionnaires et au public investisseur, notamment le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations, la notice annuelle et tout prospectus pouvant être publié. Le comité d'audit examine les états financiers trimestriels et annuels (y compris les rapports de gestion) et les communiqués traitant de questions financières et recommande au conseil de les approuver. Il incombe également au conseil de vérifier toutes les communications externes de la Société. Toutefois, le conseil est d'avis qu'il incombe à la direction de parler au nom de la Société dans ses communications avec les milieux financiers, les médias, les clients, les fournisseurs, les employés, les gouvernements et le grand public.

Le conseil est chargé d'examiner et d'approuver les politiques et les pratiques de la Société en ce qui a trait à la communication de l'information financière et d'autres renseignements, notamment les déclarations et les opérations d'initiés.

Le conseil approuve et surveille les politiques de communication de l'information destinées à aider la Société à atteindre son objectif de diffuser, en temps opportun, de l'information crédible, cohérente et à jour conformément aux obligations d'information prévues par la législation en valeurs mobilières applicable. Le conseil examine chaque année les politiques de la Société en matière de communications et d'information.

En règle générale, les communications provenant des actionnaires et des milieux financiers sont transmises au directeur, relations avec les investisseurs, qui coordonne une réponse appropriée selon la nature de la communication. Lorsque le président du conseil ou d'autres administrateurs reçoivent des communications provenant de parties intéressées, on s'attend à ce qu'ils en informent la direction et la consultent pour formuler une réponse appropriée.

#### **Contrôle interne et système d'information de gestion**

Le conseil est chargé d'assurer l'intégrité du contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la Société. Toutes les questions importantes concernant la Société et ses activités doivent être soumises à l'approbation préalable du conseil. Plus particulièrement, les dépenses en immobilisations ou les engagements de capitaux supérieurs à 15 millions de dollars pour Empire et Sobeys ou à 25 millions de dollars pour Sobeys Development Limited Partnership doivent être approuvés au préalable par le conseil. La direction est autorisée à donner suite à toute question ayant trait aux activités courantes de la Société sans l'approbation du conseil. Les délégations de pouvoirs relatifs à l'exploitation exposent quelles sont les autorisations exigées de la Société et de ses filiales.

Le comité d'audit est chargé de s'assurer que les contrôles internes sont conçus, mis en œuvre et surveillés adéquatement et que l'information financière et l'information de gestion sont communiquées intégralement et avec exactitude, même si l'établissement et la mise en œuvre des procédures nécessaires relèvent de la direction. Le conseil examine et approuve les états financiers annuels, de même que trimestriels.

#### **Gouvernance, intégrité et conduite des affaires de la Société**

Le conseil supervise la conduite déontologique, légale et sociale de la Société. Il supervise également l'élaboration des politiques, des principes et des lignes directrices de la Société en matière de gouvernance. Il élabore le code de déontologie des administrateurs, dirigeants et employés de la Société et en assure le respect.

#### **Direction et ressources humaines**

Le conseil choisit et nomme le chef de la direction et il en évalue le rendement. De plus, il fixe la rémunération qui s'avère appropriée pour le chef de la direction. En consultation avec le chef de la direction et le comité des ressources humaines, le conseil nomme tous les dirigeants de la Société et établit les modalités d'emploi, de formation, de perfectionnement et de relève des membres de la haute direction, plus précisément en ce qui a trait au pourcentage global d'augmentation salariale pour ces membres de la haute direction (en plus du chef de la direction) dont la rémunération est assujettie aux obligations d'information.

## Annexe B – Certaines informations sur le régime d'options d'achat d'actions d'Empire

Le texte qui suit énonce les modalités supplémentaires du régime d'options d'achat d'actions d'Empire :

### Options d'achat d'actions en circulation

Au maximum, 9 051 205 actions sans droit de vote de catégorie A peuvent être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, soit 3,3 pour cent du nombre total d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B en circulation de la Société en date du 2 mai 2020.

Au total, 4 685 664 options d'achat d'actions étaient en circulation durant l'exercice terminé le 2 mai 2020. Ces options d'achat d'actions peuvent être exercées pour l'obtention d'actions sans droit de vote de catégorie A et

représentent 1,7 pour cent du nombre total d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B en circulation de la Société en date du 2 mai 2020. Au total, 4 365 541 options d'achat d'actions additionnelles peuvent être attribuées dans le cadre du régime, soit 1,6 pour cent du nombre total d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B en circulation de la Société en date du 2 mai 2020. En comparaison, à la fin de l'exercice 2019, 4 293 288 options d'achat d'actions étaient en circulation au total, soit 1,6 pour cent du nombre total d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B en circulation de la Société.

Le tableau suivant présente le nombre d'options d'achat d'actions en circulation et le prix d'exercice moyen pondéré en date du 2 mai 2020.

OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS EN CIRCULATION		
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 293 288	23,31 \$
Attribuées <sup>1)</sup>	1 730 178	31,38
Exercées <sup>2)</sup>	(1 115 115)	24,57
Expirées	(3 525)	30,23
Annulées	(219 162)	22,46
Solde à clôture	4 685 664	26,03 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	1 732 433	

### Notes :

- 1) Le taux d'épuisement annuel de la Société aux termes du régime d'options d'achat d'actions, calculé tel qu'il est décrit au paragraphe 613(p) du Guide à l'intention des sociétés de la TSX, était 0,6 % en 2020, 0,5 % en 2019 et 0,5 % en 2018. Le taux d'épuisement correspond au quotient du nombre de titres attribués durant la période d'exercice, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B de la Société en circulation le dernier jour de l'exercice visé.
- 2) M. Gagné a exercé des options d'achat d'actions durant l'exercice 2020. Aucun autre MHDV n'a exercé des options d'achat d'actions durant l'exercice 2020.

### Admissibilité

Les membres clés de la haute direction qui sont des employés à temps plein de la Société (ou d'une société membre du groupe de celle-ci) et que le comité des RH a désignés de temps à autre comme étant admissibles sont admissibles à participer au régime d'options d'achat d'actions.

### Limites relatives à la participation des initiés

Aucune option ni action sans droit de vote de catégorie A ne sera émise aux termes du régime d'options d'achat d'actions lorsqu'une telle attribution, prise en considération avec tous les autres arrangements de rémunération sous forme d'actions de la Société, n'aurait à quelque moment pour conséquence :

- i. que le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A réservées aux fins d'émission aux termes d'arrangements de rémunération sous forme d'actions attribuées à des initiés excède 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A en circulation; et
- ii. que le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A émises à des initiés, au cours d'une période d'un an, excède 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A en circulation.

### Cession

Les participants ne peuvent céder leurs options.

### Acquisition

Les options d'achat d'actions deviennent habituellement acquises à raison de 25 % de l'attribution à la fin de chaque exercice pour les quatre premières années de la durée.

### Expiration

La durée maximum des options d'achat d'actions attribuées conformément au régime d'options d'achat d'actions d'Empire est de 10 ans. Sauf tel que le comité des RH peut le décider autrement à l'occasion :

- si, avant la date d'expiration de l'option, la Société met fin à l'emploi du participant sans motif valable, il y a aucune autre acquisition des options au-delà de la date de la cessation, et les options acquises peuvent seulement être exercées par le participant en tout temps avant la première date entre i) la fin de la période de 90 jours suivant immédiatement la date de cessation ou ii) l'expiration des options conformément à leurs modalités;
- si, avant la date d'expiration de l'option, la Société met fin à l'emploi du participant pour un motif valable, les options expirent au moment même où a été commise l'action du participant qui a causé sa cessation d'emploi ou encore au moment même où est survenu l'événement qui a causé la cessation de son emploi;

- si, avant la date d'expiration de l'option, la Société met fin à l'emploi d'un participant en raison du décès de celui-ci, les options sont réputées être entièrement acquises immédiatement après le décès du participant et peuvent être exercées seulement par la succession du participant en tout temps avant le premier des événements suivants : i) quatre ans après la date du décès; ou ii) l'expiration des options conformément à leurs modalités;
- si, avant la date d'expiration d'une option, un participant devient invalide et est admissible aux prestations d'invalidité à long terme au titre du régime d'invalidité à long terme de la Société, les options continuent de devenir acquises pendant un an suivant la date d'invalidité, et les options acquises peuvent seulement être exercées par le participant en tout temps avant le premier des événements suivants : i) deux ans suivant la date d'invalidité ou ii) l'expiration des options conformément à leurs modalités;
- si, avant la date d'expiration d'une option, la Société met fin à l'emploi d'un participant en raison du départ à la retraite de celui-ci et qu'il compte moins de 15 ans de service auprès de la Société, les options continuent de devenir acquises pendant un an après la date du départ à la retraite, et les options acquises peuvent seulement être exercées par le participant en tout temps avant le premier des événements suivants : i) un an après la date du départ à la retraite ou ii) l'expiration de l'option selon ses modalités. Si le participant accepte un emploi auprès d'un concurrent de la Société en tout temps avant d'exercer les options acquises, la cessation de l'emploi du participant ne sera pas réputée constituer un départ à la retraite, et ces options seront traitées au même titre que si le participant avait démissionné. De plus, lorsqu'un participant prend sa retraite avant le 1<sup>er</sup> février de l'exercice au cours duquel les options ont été attribuées, ces options expirent et prennent fin immédiatement lors du départ à la retraite;
- si, avant la date d'expiration d'une option, la Société met fin à l'emploi d'un participant en raison de son départ à la retraite et que le participant compte plus de 15 ans de service auprès de la Société, les options continueront de devenir acquises pendant quatre ans suivant la date du départ à la retraite, et les options acquises pourront seulement être exercées par le participant en tout temps avant le premier des événements suivants : i) quatre ans après la date du départ à la retraite ou ii) l'expiration de l'option selon ses modalités. Si le participant accepte un emploi auprès d'un concurrent de la Société en tout temps avant d'exercer les options acquises, la cessation de l'emploi du participant ne sera pas réputée constituer un départ à la retraite, et ces options seront traitées au même titre que si le participant avait démissionné. De plus, lorsqu'un participant quitte pour prendre sa retraite avant le 1<sup>er</sup> février de l'exercice au cours duquel les options ont été attribuées, ces options expirent et prennent fin immédiatement lors de son départ à la retraite.

**Si, avant l'expiration d'une option, l'emploi d'un participant prend fin pour quelque raison (y compris une démission), il n'y a aucune autre acquisition des options au-delà de la date de cessation, et les options acquises peuvent seulement être exercées par le participant en tout temps avant le premier des événements suivants : i) 30 jours immédiatement après la date de cessation ou ii) l'expiration de l'option selon ses modalités.**

#### Mode d'exercice

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit également un exercice « sans décaissement », selon lequel le participant peut choisir de recevoir la valeur de tout gain réalisé à l'égard de l'option sous forme d'actions sans droit de vote de catégorie A émises, plutôt que d'exercer cette option de la manière habituelle en versant une somme au comptant pour acquérir des actions sans droit de vote de catégorie A. Le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A reçues aux termes de l'exercice sans décaissement correspond au quotient du gain réalisé à l'égard de l'option, divisé par le CMPV des actions sans droit de vote de catégorie A à la Bourse TSX pour les 5 jours précédant la date de l'exercice.

#### Modifications du RILT

De temps à autre, sous réserve de l'approbation réglementaire exigée des organismes administratifs ayant compétence sur le RILT, le conseil d'administration de la Société peut, **sans le consentement des actionnaires**, mettre fin au RILT ou modifier toute disposition du RILT, y compris y apporter les modifications suivantes :

- réduire le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux termes du RILT;
- augmenter ou réduire le nombre maximum d'actions sans droit de vote de catégorie A qu'un participant a droit de recevoir aux termes du RILT;
- modifier les dispositions d'acquisition de chaque option;
- modifier les modalités du RILT ayant trait au droit d'un participant d'exercer des options à la suite d'un congédiement, de la cessation d'emploi ou du décès;
- modifier la cessibilité des attributions aux fins de planification successorale;
- augmenter le prix d'exercice ou d'achat;
- modifier le processus par lequel un participant peut exercer ses options;
- ajouter et/ou modifier des dispositions en matière d'aide financière pouvant être accordée aux termes du RILT;
- modifier les exigences d'admissibilité des participants au RILT;
- attribuer ou attribuer de nouveau le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux participants aux termes du RILT;
- modifier le RILT afin de le rendre conforme aux lois sur les valeurs mobilières, aux lois régissant les sociétés ou aux lois fiscales, de même qu'aux règles et politiques de la Bourse TSX;
- ajouter des engagements de la part de la Société visant à protéger les participants; et
- apporter des modifications qui sont nécessaires afin de corriger ou d'éliminer toute ambiguïté ou lacune ou disposition non compatible, erreur d'écriture ou erreur manifeste.

**Aucune modification ne peut :**

- départir un participant des options qui lui ont été attribuées;
- départir un participant de ses droits aux actions mises en gage et aux dividendes en actions, tel qu'il est prévu aux présentes, ou de tous les droits qu'il pourrait avoir à l'égard des actions mises en gage et des dividendes en actions; ou
- avoir pour conséquence de modifier les modalités de remboursement de tout prêt accordé à un participant, sans le consentement préalable écrit du participant.

Malgré toute autre disposition du RILT, aucune des modifications suivantes ne peut être apportée au présent RILT sans l'approbation des actionnaires :

- une modification ayant pour effet de réduire le cours des options ou le prix des attributions ou d'annuler ou d'émettre de nouveau des options;
- une modification qui prolonge la durée d'une attribution au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf dans la mesure permise par le RILT dans l'éventualité d'une période d'interdiction des opérations;

- une modification visant à accroître le nombre maximum d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être :
  - émises à des initiés au cours d'une période d'un an; ou
  - émises à des initiés à tout moment, aux termes du RILT, ou, lorsque combiné avec tout mécanisme de rémunération sous forme d'actions, pourrait excéder 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B émises et en circulation de la Société;
- une modification qui aurait pour effet d'augmenter le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux termes du RILT;
- une modification en vue d'accroître le nombre de participants au RILT de manière à permettre, sur une base discrétionnaire, que soient admis ou admis de nouveau des administrateurs qui ne sont pas des employés; et
- une modification visant à modifier les dispositions relatives à la modification du RILT.

Durant l'exercice 2020, la Société a apporté des modifications mineures au régime d'options d'achat d'actions afin de préciser la façon dont elle interprète les dispositions relatives à la cessation d'emploi. Les changements ont été apportés sans l'approbation des actionnaires, tel que l'autorisent les dispositions de modification du régime d'options d'achat d'actions.

## Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs

### EMPIRE COMPANY LIMITED

115 King Street  
Stellarton (Nouvelle-Écosse)  
B0K 1S0  
Téléphone : 902 752-8371  
Télécopieur : 902 755-6477  
www.empireco.ca

### ADRESSE DU SITE WEB DE LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE

www.sobeyscorporate.com

### RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ET RENSEIGNEMENTS

Les actionnaires, les analystes et les investisseurs sont priés de faire part de toute demande de renseignements financiers à :

Courriel : investor.relations@empireco.ca

Les communications relatives aux relevés des investisseurs, y compris les changements d'adresse ou de propriété, les certificats perdus ou les formulaires aux fins de l'impôt, doivent être envoyées directement à l'agent des transferts et agent comptable des registres de la Société, Société de fiducie AST (Canada).

### AGENT DES TRANSFERTS

Société de fiducie AST (Canada)  
Services aux investisseurs  
C. P. 700, succursale B  
Montréal (Québec)  
H3B 3K3  
Téléphone : 1 800 387-0825  
Courriel : inquiries@astfinancial.com

### ENVOIS MULTIPLES

Il se peut que les actionnaires ayant plus d'un compte reçoivent du courrier pour chaque compte. Dans ce cas, ils doivent communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada), au 1 800 387-0825 pour mettre fin aux envois multiples.

### DATES DE CLÔTURE DE REGISTRES ET DATES DE VERSEMENT DES DIVIDENDES POUR L'EXERCICE 2021

Date de clôture de registres	Date de versement
15 juillet 2020	31 juillet 2020
15 octobre 2020*	30 octobre 2020*
15 janvier 2021*	29 janvier 2021*
15 avril 2021*	30 avril 2021*

\*Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration

### ACTIONS EN CIRCULATION

Au 17 juin 2020	
Actions sans droit de vote de catégorie A	170 971 038
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote	98 138 079

### INSCRIPTION DES ACTIONS

Bourse de Toronto

### SYMBOLE BOURSIER

Actions sans droit de vote de catégorie A – EMP.A

### Avocats

Stewart McKelvey  
Halifax (Nouvelle-Écosse)

### AUDITEUR

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
Halifax (Nouvelle Écosse)

EMPIRE  
COMPANY LIMITED

[www.empireco.ca](http://www.empireco.ca)

